ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021

Document de référence « ATL 2022 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le ..... 29 AOUT 2022 ..... sous le ..... N° 22 / 0 0 6 / ..... en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET , Directeur du contrôle de gestion
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 **Fax :** (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL :www.atl.com.tn

Août 2022

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE 5

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES 6

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 6
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES : 6
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 10
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION 10

CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL 11

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL 11
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE 16
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL 17
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 13/06/2022 17
2.4.1. Structure du capital au 13/06/2022 17
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 13/06/2022 18
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 13/06/2022 18
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 13/06/2022 18
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2021 19
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB 19
2.5.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2021 21
2.5.1.2. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2021 22
2.5.1.3. EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ENTRE LE 31/12/2021 ET LA DATE D'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 23
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2021 23
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2021 24
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE 25
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2021 25
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2021 28
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2021 (autres que les sociétés du groupe) 29
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe 29
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe 31
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2021 autres que les sociétés du groupe 31
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe 31
2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe 31
2.5.4.6. Garanties et suretés 31
2.5.5. Transferts de ressources 32
2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés 33
2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations 33
2.5.5.3. Prestations de service 33
2.5.5.4. Contrats de gestion 33
2.5.5.5. Contrats de location 33
2.5.5.6. Fonds gérés 33
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE ATL AU 31/12/2021 34
2.6.1. Présentation générale du groupe ATL 34
2.6.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2021 34
2.6.1.2. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2021 35
2.6.1.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATL AU 31/12/2021 35
2.6.1.4. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE 35
2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2021 35
2.7. DIVIDENDES : 36

2.8. MARCHE DES TITRES 36
2.9. NOTATION DE LA SOCIETE 36

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL 38

3.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE 38
3.2. ORGANISATION DE LA SOCIETE 38
3.2.1 ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE: 38
3.3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 41
3.3.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2021 41
3.3.2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2022 44
3.4. INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30/06/2022 47
3.5. LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE 48
3.6. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR 50
3.7. MATRICE SWOT 52
3.8. LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS 52
3.9. EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE 52
3.10. POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL 52
3.11. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 53

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT 54

4.1. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2021 54
4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles 54
4.1.2. Immobilisations financières 56
4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing 57
4.2. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2021 58
4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021 59
4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre 60
4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 60
4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre 61
4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre 62
4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 63
4.3.1.5. Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 64
4.3.1.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes 115
4.3.1.7. Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 129
4.3.1.8. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 130
4.3.1.9. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 132
4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2021 137
4.3.3. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2021 138
4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre 140
4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2021 141
4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices 142
4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation 142
4.3.8. Evolution du bénéfice net 142
4.3.9. Evolution des dividendes 143
4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement 143
4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios 143
4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2021 145
4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2021 145
4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2021 147
4.4.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2021 148
4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2021 149
4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2021 150
4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 194
4.4.7. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 200
4.4.8. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 200

4.5. COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL 203

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES 204

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION 204
5.1.1. Membres des organes d'administration 204
5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société 204
5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années 205
5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés 205
5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent 205
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2021 206
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction 206
5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction 207
5.3. CONTROLE 207
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL 207

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 209

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS 209
6.1.1. EVOLUTION RECENTE 209
6.1.2. ORIENTATIONS 209
6.2. PERSPECTIVES D'AVENIR 209
6.2.1. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2022-2026 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2021-2025 210
6.2.2. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2022 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2022 213
6.2.3. HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES 214
6.2.4. ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 220
6.2.5. EMPLOIS, RESSOURCES ET CASH-FLOWS DISPONIBLES POUR LES ACTIONNAIRES 221
6.2.6. RATIOS PREVISIONNELS 222
6.3. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE 223

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 40% de son capital au 13/06/2022.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2021, l'encours financier s'est élevé à 526,6MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 3 493MD, soit une part de marché de 15,1%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 15,6% de part de marché avec 256MD, pour un total de 1 639MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2022, les approbations ont affiché une hausse de 15,2% par rapport à la même période de 2021, passant de 160,5MD à 184,9MD.
Les mises en force ont connu une progression de 7,6% par rapport à la même période de 2021, pour s'établir à 140,6MD contre 130,6MD au 30/06/2021.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2021 s'élève à 171,3MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du **22/10/2021** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2021	2020	2019
Ratio des créances classées	11,8%	9,9%	9,8%
Ratio de couverture des créances classées	74,9%	73,1%	70,9%

La société ATL a effectué toutes les modifications statutaires exigées par la loi 2016-48 relative aux banques et établissements financiers et la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement. Les statuts ont été modifiés en 2017 et 2020 après la tenue de deux AGE.

En 2017, l'AGE a approuvé la modification de la composition du Conseil d'Administration et la séparation entre la fonction du Président du Conseil et la fonction du Directeur Général. En 2020, l'AGE a approuvé la modification des procédures d'autorisation des conventions conclues par la société avec les parties liées ainsi que la modification du délai de convocation de l'AGO.

Quant à la participation de l'ATL dans le capital de SARI, la société s'est engagée à réduire sa participation pour se conformer aux dispositions règlementaires. Une demande de prolongation des délais a été adressée dans ce sens à la BCT qui demeure jusqu'à ce jour sans suite.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Directeur Général
M. Zouheir TAMBOURA

1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers individuels 2019, 2020 et 2021 :

→ FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II

→ CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis

Etats financiers consolidés 2020 et 2021 :

→ FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II

→ CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« **Paragraphe d'observation :**
Nous attirons votre attention sur la note 46 « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

« **Rapport relatif autres obligations légales et règlementaires :**

Efficacité du système de contrôle interne :
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**
Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et

de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 :

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« **Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :
-La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que les états financiers de la société LLD-ATL incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 :

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ - KPMG
M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

CMC – DFK International
M. Cherif BEN ZINA

1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BNA Capitaux
Le Directeur Général
M. Borhene BOUALLEGUE

1.5. Responsable de l'information

M. Feker MTIMET
Directeur du contrôle de gestion
Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

Conseil du Marché Financier
Enregistrement n° 22/0061 du 29 AOUT 2022
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

Dénomination sociale :	Arab Tunisian Lease
Siège social :	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone :	(70) 135 000
Fax:	(71) 767 300
Adresse éléctronique:	atl.lease@atl.com.tn
Site web:	www.atl.com.tn
Forme juridique :	Société Anonyme
Législation particulière applicable :	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers . Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
Date de constitution :	04/12/1993
Durée de vie :	99 ans
Objet social :	La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire. Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) :	0492439N
Exercice social :	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Nationalité :	Tunisienne
Capital social :	Au 13/06/2022, le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
Régime fiscal :	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
Lieu de consultation des documents :	**Siège de la société :** La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	**M. Faker MTIMET**, Directeur du Contrôle de gestion Adresse électronique :mtimet_f@ATL.com.tn Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300

Clauses statutaires particulières :

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Assemblées générales

- *Dispositions communes aux assemblées générales (Article 26 des statuts)*

1. *Assemblées constitutives, ordinaires et extraordinaires*

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. *Convocation des Assemblées*

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le journal officiel du centre national du registre des entreprises dans un délai de vingt et un jour au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue
- Le mode de convocation
- L'ordre du jour
- La composition du bureau
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

- ***Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :***

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

1. Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

   Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.
2. Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
3. Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
4. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
5. Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
6. Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.
7. Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.
8. Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnait qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants- droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.
Les usufruitiers et les nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 32 500 000 dinars
Nombre d'actions : 32 500 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : Intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1er janvier 2022

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGC du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1
AGE du 25/01/2019	Augmentation en numéraire*	7 500 000	7 500 000	32 500 000	32 500 000	1

*L'AGE du 25/01/2019 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000D. Toutefois, l'augmentation n'a été réalisée que dans la limite de 75% du montant initialement prévu, soit la souscription en numéraire à 7 500 000 actions nouvelles.

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 13/06/2022

2.4.1. Structure du capital au 13/06/2022

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	**1 102**	**32 494 755**	**32 494 755**	**99,98%**
Personnes morales	**60**	**26 010 366**	**26 010 366**	**80,03%**
Ayant 3% et plus	4	20 411 981	20 411 981	62,81%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	9	3 698 027	3 698 027	11,38%
Public ayant au maximum 0,5%	47	1 900 358	1 900 358	5,85%
Personnes physiques	**1 042**	**6 484 389**	**6 484 389**	**19,95%**
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	3,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 756 786	1 756 786	5,41%
Public ayant au maximum 0,5%	1 035	3 563 695	3 563 695	10,97%
Actionnaires étrangers	**2**	**5 125**	**5 125**	**0,02%**
Personnes morales	**0**	**0**	**0**	**0,00%**
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%			0	0,00%
Personnes physiques	**2**	**5 125**	**5 125**	**0,02%**
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	2	5 125	5 125	0,02%
Rompus		**120**	**120**	**0,00%**
Total	**1 103**	**32 500 000**	**32 499 999**	**100,00%**

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 13/06/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	12 999 920	12 999 920	40,00%
BNA	3 500 000	3 500 000	10,77%
Ennakl Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
Total	**21 575 889**	**21 575 889**	**66,39%**

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 13/06/2022

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Ferid ABBES	600	600	0,00%
Directeur Général			
M. Zouheir TAMBOURA	3 050	3 050	0,01%
Directeur Général Adjoint			
M. Chedly ZAOUN	0	0	0,00%
Administrateurs			
ATB	12 999 920	12 999 920	40,00%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	0	0	0,00%
ASIRAK SA	59 800	59 800	0,18%
M. MOHAMED SADOK DRISS	1 163 908	1 163 908	3,58%
ATI SICAF	90 000	90 000	0,28%
Ennakl Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
BNA	3 500 000	3 500 000	10,77%
Mme. Arbia ALAYA (mandatée par la BNA)	0	0	0,00%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Mohamed Hédi DRIDI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Ammar TLILI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	20	20	0,00%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 13/06/2022

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 103 actionnaires :

- 60 personnes morales
- 1 043 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2021

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social Au 31/12/2021 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation De l'ATB
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000	13 232 691	40,72%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Arabia SICAV	5 973 878	91 853	82 340	89,64%
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	-	-
SARI	3 300 000	33 000	659	2,00%

Le groupe ATB est composé de neuf (9) sociétés dont sept(7) exerçant dans le secteur de la finance.

L'ATB : (La société mère)
Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :
Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.
Au 31/12/2021, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :
Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500DT au 31/12/2021, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.
Au 31/12/2021, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :
Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2021, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

L'ATL :
Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.
L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2021, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 40,72% par l'ATB.

Union de Factoring (UNIFACTOR) :
Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.
Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2021, le capital de l'Union de Factoring est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

Arabia SICAV :
Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.
Au 31/12/2021, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,9MD. A cette même date, l'ATB détenait 89,6% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

ATL LLD :
Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL LLD est une société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.
L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longuee durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers
Au 31/12/2021, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » :
Créée en 1995 à l'initiative de l'ATL et l'ATI SICAF, SARI est une société anonyme au capital de 3 300 000 dinars divisé en 33 000 d'actions de 100 dinars chacune. Elle est spécialisée dans la promotion immobilière.
Au 31/12/2021, le capital de SARI est détenu à hauteur de 59,99% par l'ATI SICAF, 30% par l'ATL et 2% par l'ATB.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2021

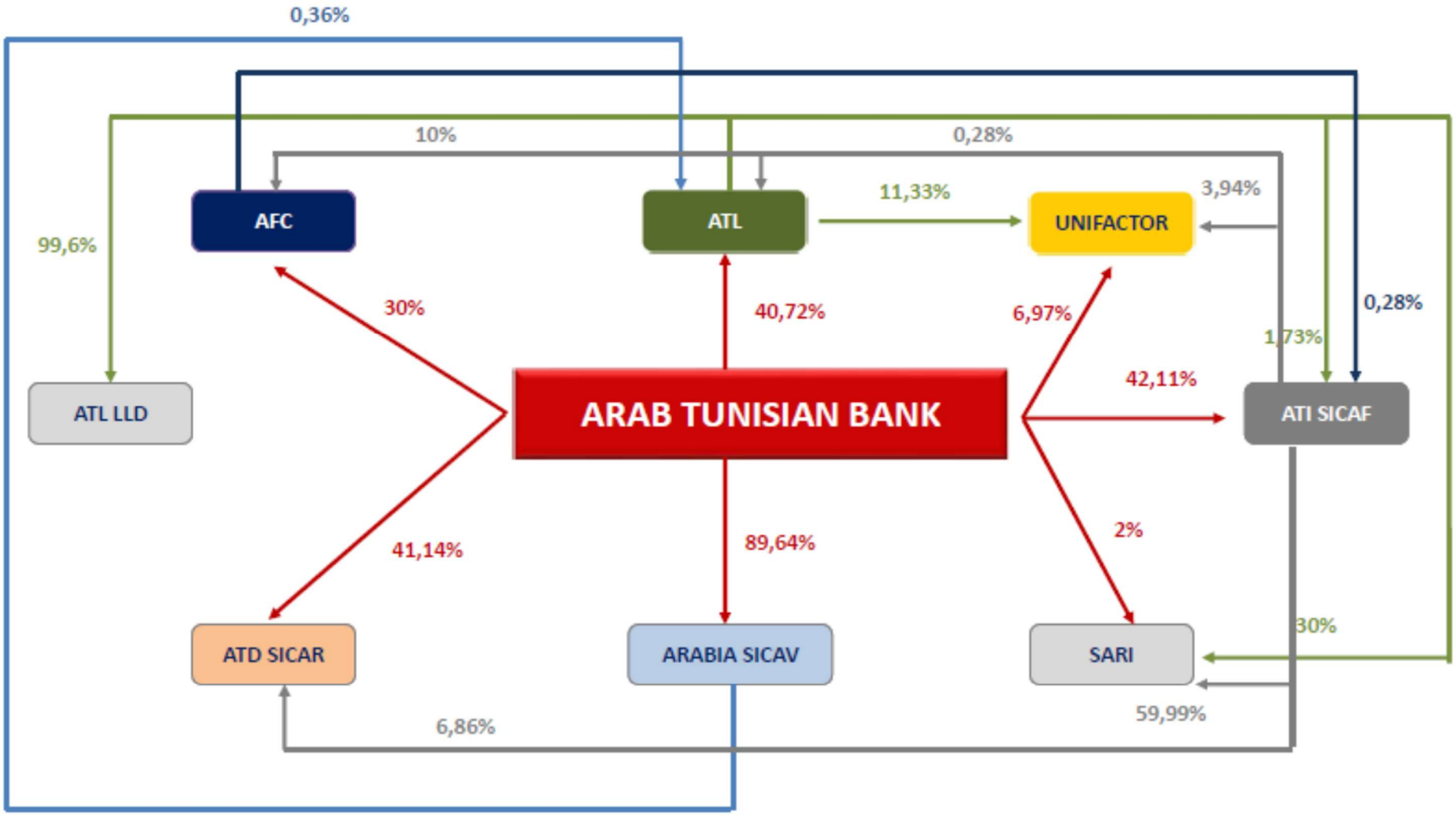

2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2021

	ATB	ATL	AFC	ATD SICAR	UNIFACTOR	Arabia SICAV	ATI SICAF	SARI	ATL LLD
ATB		40,72%	30,00%	41,14%	6,97%	89,64%	42,11%	2,00%	
ATL					11,33%		1,73%	30,00%	99,60%
AFC							0,28%		
ATD SICAR									
UNIFACTOR									
Arabia SICAV		0,36%							
ATI SICAF		0,28%	10,00%	6,86%	3,94%			59,99%	
SARI									
ATL LLD									

* L'ATL s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.3. Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe entre le 31/12/2021 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2021

(en mD)

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATB	555 450	602 727	-59 388	-68 502	7 105 261	299 245**
AFC	4 225	2 765	-608	65	3 631	0
ATI SICAF	5 216	1 585	504	505	3 968	0
ATD SICAR	24 635	5 586	1 769	1 717	378 297	56
ATL	110 669	74 796	16 317	11 333	548 920	39 643
UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)	40 106	20 130	5 670	4 278	148 221	7 183
ARABIA SICAV	6 074*	219	100	226	64	0
ATL LLD	611	837	47	-202	3 833	255
SARI	-5 682	2 627	-2 227	-3 120	28 125	897

**Actif Net*

*** Intérêts encourus et charges assimilées*

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2021

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	ARABIA SICAV	ATL LLD	SARI	Total
Crédits bancaires locaux	100 000		3 000		50 495	21 190			18 223	**192 908**
Crédits extérieurs	102 388				236 491					**338 879**
Emprunts obligataires	238 245				171 339	1 290				**410 874**
Fonds gérés				369 136						**369 136**
Ressources spéciales	15 229									**15 229**
Découverts		234			150	13 480				**13 865**
Certificats de dépôts						40 000				**40 000**
Leasing								3 660		**3 660**
Fonds de garantie						32 497				**32 497**
Mobilisation de créances						3 093				**3 093**
TOTAL	**455 862**	**234**	**3 000**	**369 136**	**458 475**	**111 551**	**0**	**3 660**	**18 223**	**1 420 142**

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2021

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'**ATB**, qui détient 40,72%, pour un montant de 8 000 mD avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'**ATB**, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de113 mD.

- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'**ATB**, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 mD. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de 432 mD.

- L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31/12/2021 comme suit :

(en Dinars)

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	ATD SICAR	SANADETT SICAV
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 367 210)	0	0
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 777 664)	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(201 214)	0	0
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(2 951 628)	0	(5 850 968)
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(2 599 788)	0	(1 840 082)
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(87 137)	0	(205 267)
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	42 000 000		
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(249 591)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	0	(3 819)	0
Solde net des comptes de trésorerie	1 681 463	0	0

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, certaines transactions ont été conclues par l'ATL avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

(en Dinars)

Opérations de l'exercice	ATB	ATD SICAR	AFC	SANADETT SICAV
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1			177 500	
Commissions de gestion des fonds à capital risque		(2 864)		
Commissions sur opérations bancaires	(71 259)			
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 522 639			
Intérêts sur emprunts obligataires	(355 089)			(248 934)
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(586 485)			
Commission d'apporteur d'affaires	13 550			

Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'**ATB** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 522mD.
- Au 31/12/2021, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'**ATB** présentent un solde créditeur de 1 681 463D. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2021 à 112 165D.

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2021 au titre de l'exercice 2020

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	1	340 000
TOTAL			**340 000**

** Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.*
*** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR*

Dividendes encaissés par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	1,200	24 000
UNIFACTOR **	340 000	0,750	255 000
TOTAL			**279 000**

** Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.*
*** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR*

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2021 au titre de l'exercice 2020

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	13 252 691	0,075	993 952
ATI SICAF	42 000	0,075	3 150
TOTAL			**997 102**

** Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes*

Dividendes distribués par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	12 999 920	0,200	2 599 984
ATI SICAF	90 000	0,200	18 000
TOTAL			**2 617 984**

(*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2021 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant
Donnés : Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2021

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2021, la charge de la période s'élève à 14mD.

- L'émission par l'ATL, en 2021, de l'emprunt obligataire 2021/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).

- L'émission par l'ATL, en 2021, de l'emprunt obligataire 2021/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les commissions de placement de 170 000DT (Hors TVA).

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR** relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;

- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2021, à 53mD (Hors TVA).

En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000mD, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR. Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2021, à 8mD hors TVA.

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2021 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 464mD.
- Au 31/12/2021, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde créditeur de 2 389 855D. Les intérêts perçus sur compte courant bancaire s'élèvent au 31/12/2021 à 48 204D.

Crédits reçus:

- La convention de crédit à moyen terme de 15 000mD contractée par la société auprès de la **BNA**, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15mD. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de 209mD.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000mD avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, qui détient 10,77%, pour un montant de 5 000mD avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 3% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 6mD HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- Au 31/12/2021, la **BNA** a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2021, a supporté une charge de 148mD.

- L'encours des opérations réalisées avec les autres parties liées se présente au 31/12/2021 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	BNA	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(750 000)	0	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(5 647)	0	0	0
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(3 788 988)	0	0	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(2 451 700)	0	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(265 177)	0	0	0
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	40 000 000			
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(294 210)			
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	0	(6 438)	0	0
Fournisseurs de biens donnés en leasing	0	0	0	131 990
Effets à payer sur biens donnés en leasing	0	0	0	(36 702 355)
Solde net des comptes de trésorerie	2 389 855	0	79	0

- Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, certaines transactions ont été conclues par l'ATL avec les autres parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1			205 739	
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières			(6 000)	
Commissions de gestion des fonds à capital risque		(64 438)		
Commissions sur opérations bancaires	(1 005)			
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	1 464 536			
Intérêts sur emprunts obligataires	(488 793)			
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(264 997)			
Commission d'apporteur d'affaires	16 600			
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force				(37 568 244)

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2021 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2021 au titre de l'exercice 2020

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
BNA	3 500 000	0,075	262 500
ASIRAK	59 800	0,075	4 485
Ennakl Automobiles	2666 921	0,075	200 019
TOTAL			**467 004**

** Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes*

Dividendes distribués par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
BNA	3 500 000	0,200	700 000
ASIRAK	59 800	0,200	11 960
Ennakl Automobiles	2666 921	0,200	533 384
TOTAL			**1 245 344**

(*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

  Outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

- Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en KDT):

	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	60 000	60 000	758 113	326 406	461 391	223 219	323 750	323 750
Avantages postérieurs à l'emploi*								

*inclus dans les avantages à court terme

2.5.5.1. Chiffre d'affaires réalisé

- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 37 568 244D avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.5.3. Prestations de service

Reçues:

- L'émission par l'ATL, en 2021, de l'emprunt obligataire 2021/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).
- L'émission par l'ATL, en 2021, de l'emprunt obligataire 2021/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les commissions de placement de 170 000DT (Hors TVA).
- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA capitaux**, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500mD, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000mD, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
  - → 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;

→ 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;

→ 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2021, à 6mD hors TVA.

2.6. Description du groupe ATL AU 31/12/2021

2.6.1. Présentation générale du groupe ATL

Dénomination sociale	Capital social Au 31/12/2019 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATL (en Nombre d'actions)	Taux de participation De l'ATL
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000		
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	996 000	99,6%

Le groupe ATL est composé de deux (2) sociétés exerçant dans le secteur de la finance.

L'ATL (société mère):
Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.
L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.
L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

ATL LLD :
Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL Location Longue Durée est une société anonyme au capital de
1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.
L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longuee durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers
Au 31/12/2021, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

2.6.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2021

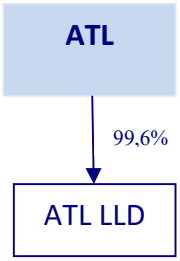

2.6.1.2. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2021

(en dinars)

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATL	110 668 880	74 796 110	16 316 961	11 333 149	548 919 841	39 643 490
ATL LLD	610 703	837445	47295	(201 800)	3 832 801	(255 236)

2.6.1.3. Engagements financiers des sociétés du groupe ATL au 31/12/2021

(en dinars)

Sociétés	ATL	ATL LLD	Total
Crédits bancaires locaux	50 494 874		**50 494 874**
Crédits extérieurs	236 491 441		**236 491 441**
Emprunts obligataires	171 339 000		**171 339 000**
Fonds gérés			**0**
Ressources spéciales			**0**
Découverts	149 861		**149 861**
Certificats de dépôts			**0**
Leasing		3 660 137	**3 660 137**
Fonds de garantie			**0**
Mobilisation de créances			**0**
TOTAL	**458 475 176**	**3 660 137**	**462 135 313**

2.6.1.4. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2021

Contrat de location financement :
Au cours de l'exercice 2021, ATL LLD a conclu avec la société ATL, qui détient directement 99,6% du capital de la société, 6 contrats de leasing pour une valeur globale de 788 208D.
Compte tenu des nouveaux et anciens contrats, la charge d'intérêt supportée et comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 200 061D et l'encours financier restant dû s'élève à 1 963 013D.

Contrat de location :
La société ATL LLD loue auprès de la société ATL des bureaux aménagés pour abriter son siège social. La charge de loyer comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 30 843D.

Convention d'assistance technique :
La société ATL a fourni à ATL LLD diverses prestations techniques prévues par une convention dûment établie entre les parties portant date d'effet le 02/01/2020. La charge d'assistance technique au titre de l'exercice 2021 s'élève à 8 650D.

2.7. Dividendes:

	2021	2020	2019
Capital (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Dividende global (en Dinars)	6 500 000	2 437 500	-
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,075	-
% du nominal	20%	7,5%	-

2.8. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Au 31/12/2021, Il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.
Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2021 (en Dinars)
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000	BBB	09/02/2015	09-févr	4 016 000
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000	BBB	13/07/2015	13-juil	6 300 000
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000	BBB	25/02/2016	25-févr	10 380 000
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000	BBB	27/06/2016	27-juin	8 280 000
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: 7,55%	10 454 000				
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 000 000	BBB	15/03/2017	15-mars	23 818 400
"ATL 2017/1" - 7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000				
"ATL subordonné 2017" – 7ans* - Taux: 7,9%	20 000 000	BB	16/10/2017	16-oct	12 000 000
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: 7,65%	3 150 000				
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 750 000	BBB-	02/03/2017	02-mars	10 680 000
"ATL 2017/2" - 7 ans* - Taux: 7,95%	8 900 000				
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: 8,30%	5 781 000				
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	15 378 500	BBB-	17/07/2018	17-juil	11 864 600
"ATL 2018/1" - 7 ans* - Taux: 8,5%	4 251 000				
"ATL 2019/1" - 5 ans - Taux: 11,60%	20 000 000	BBB-	06/12/2019	06-déc	12 000 000
"ATL 2020/1" - 5 ans - Taux: 10,30%	40 000 000	BBB-	16/10/2020	16-oct	32 000 000
"ATL 2021/1" - 5 ans - Taux: 9,60%	21 000 000	BBB+	13/01/2022	13-janv	40 000 000
"ATL 2021/1" - 7 ans* - Taux: 9,80%	19 000 000				
Total					**171 339 000**

** avec 2 ans de franchise*

2.9. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du **22 Octobre 2021** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021**

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) **F1(xxx)**	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) **AA(xxx)** **AA-(xxx)**	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) **A(xxx)** **A-(xxx)**	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) **BBB(xxx)** **BBB-(xxx)**	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) **BB(xxx)** **BB-(xxx)**	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) **B(xxx)** **B-(xxx)**	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) **CCC(xxx)** **CCC-(xxx)** **CC(xxx)** **C(xxx)**	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) **DD(xxx)** **D(xxx)**	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.
Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Audit", le responsable du contrôle conformité et quatre comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité*	Composition	Attributions
Comité permanent d'audit interne	Président : Mme. Golcem KSONTINI JAZIRI Membres : M. Ahmed BEN MOULEHEM M. Riadh HAJJEJ	- Piloter l'activité de l'audit interne - Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité des risques	Président : M. Mohamed Hedi DRIDI Membres : M. Kais MARRAKCHI M. Lassad JAZIRI Mme. Arbia ALAYA Mme Raja DARGHOUTH	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité de développement et de financement stratégique	Président : M. Zouheir TAMBOURA Membres : Me Maha NAJJAR TAJINA M. Ammar TLILI Mme. Arbia ALAYA M. Mohamed Sadok DRISS	Assister le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses obligations comme il se doit et de veiller également que l'Organe de Gestion dispose des pouvoirs requis pour mettre en œuvre la stratégie préalablement définie par le Conseil d'Administration
Comité de nomination et Rémunération	Président : M. Férid ABBES Membres : M. Ridha ZERZERI M. Lassad JAZIRI M. Ahmed BEN MOULEHEM	Assister le Conseil d'Administration dans la mise en place et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, des politiques de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs ainsi que la politique de gestion des situations de conflit d'intérêts

**La composition des trois comités a été approuvée par le Conseil d'Administration du 15/03/2022*

Par ailleurs, la Direction Générale, qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, veille à assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

omité	Composition	Attributions
Comité de financement	Président : Directeur Général Membres : -DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur d'étude	Approbation des dossiers de financement*
Comité de recouvrement	Président : Directeur Général Membres : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur du recouvrement - Directeur juridique et contentieux - Chef d'agence et chargé du recouvrement	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	Président : Directeur Général Membres : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - Directeur administratif - Directeur Informatique Superviseur : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de replacement	Président : Directeur Général Membres : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur juridique et contentieux -Directeur Central Administratif et Financier Superviseur : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de replacement du matériel récupéré
Comité informatique	Président : Directeur Général Membres : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - Risk Manager -Rapporteur : Directeur Informatique	Examine les projets de développement informatique

** Après la suppression du comité exécutif de crédit, le comité de financement statue sur toutes les demandes de financement*

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.
Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par des structures de support : l'administratif, le financier, la comptabilité, l'informatique, et le contrôle de gestion. L'ensemble étant contrôlé et suivi par des structures de contrôle : audit interne, conformité et Risque management.

Ci-après, l'organigramme actuel de l'ATL :

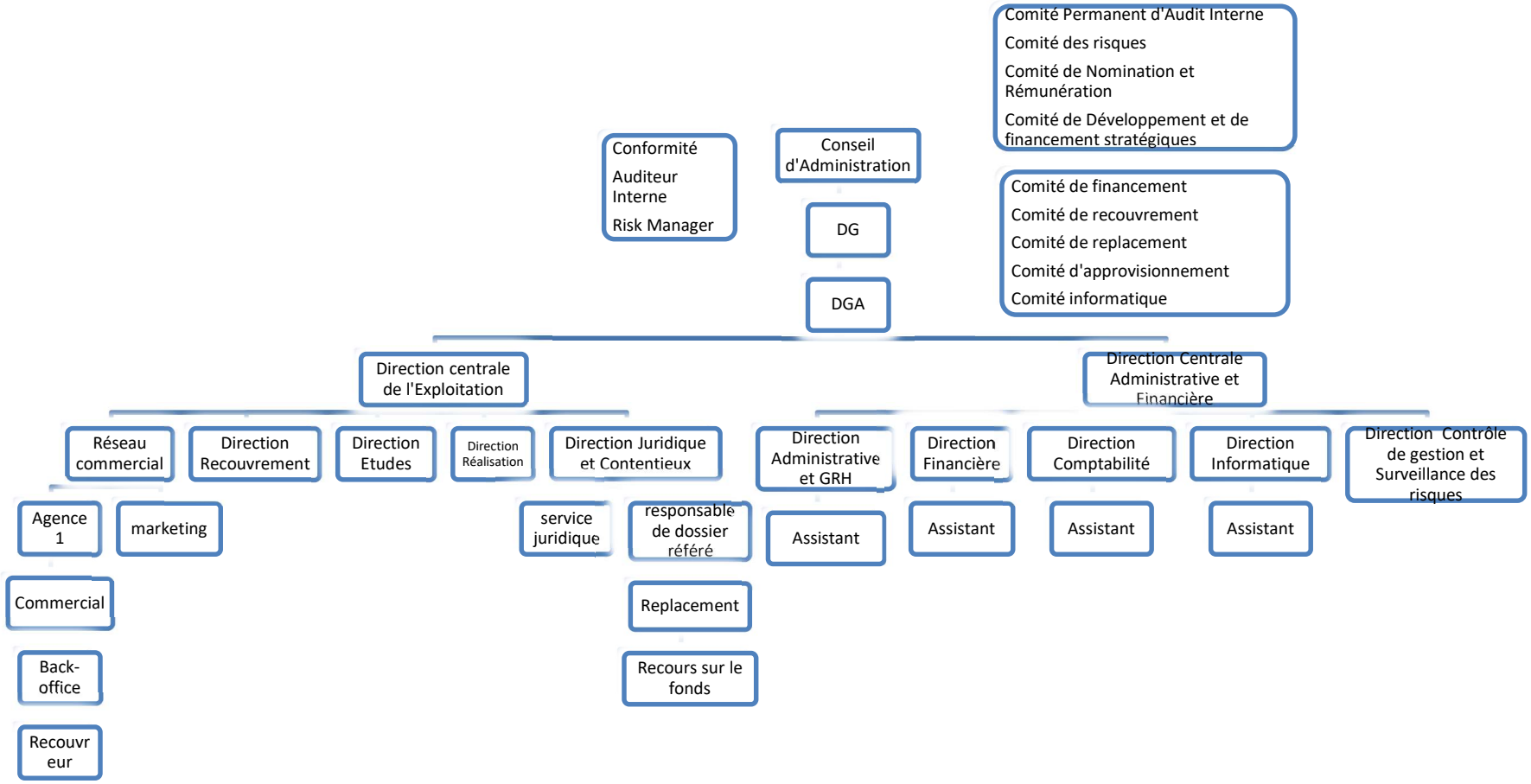

3.2.2 Système d'information :

Le système d'information de ATL est basé sur un logiciel métier « Prolease » qui est en perpétuelle évolution et adaptation selon les exigences internes et externes.

Depuis 2021, les projets qui ont été mis en place sont :

- Implémentation d'une solution de traitement en ligne des demandes de financement instruites par les prescripteurs agréés (réseau des banques partenaires).
- Revue du site internet de la société avec le développement d'un espace client dynamique permettant de traiter plusieurs services aux clients (consultation de situation, nouvelles demandes de financement, retirage des documents contractuels...)

Une étude pour le passage vers le Cloud est en cours.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2021, les commissaires aux comptes ont relevé des insuffisances qui entachent le système de contrôle interne de l'ATL notamment :

- Absence de mise à jour des manuels des procédures

- La formalisation d'une procédure spécifique pour le lease back mobilier

- Le non-respect de la limite réglementaire relative au pourcentage de participation fixée par l'article 75 de la loi 2016-48

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2021

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/12/2021 respectivement à 14,0%, 15,6% et 15,1%.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2021

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Approbations	1 884	1 705	2 091	247,7	228,9	291,9	13,1%	13,4%	14,0%
Mises en force	1 540	1 379	1 639	224,9	204,7	256,0	14,6%	14,8%	15,6%
Encours	3 616	3 649	3 493	556,5	539,0	526,6	15,4%	14,8%	15,1%

**Source : CIL*

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2019		2020		2021		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2019/2020	2020/2021
Approbations mobilières	243,7	98,4%	227,1	99,2%	284,9	97,6%	-6,8%	25,4%
Approbations Immobilières	4	1,6%	1,8	0,8%	7,1	2,4%	-55,0%	294,4%
Total	**247,7**	**100,0%**	**228,9**	**100,0%**	**291,9**	**100,0%**	**-7,6%**	**27,6%**

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2019		2020		2021		Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	23,1	9,3%	23,4	10,2%	41,3	14,1%	1,2%	76,5%
BTP	33,4	13,5%	23,8	10,4%	23,8	8,1%	-28,7%	-0,2%
Industrie	27,4	11,1%	29,7	13,0%	40,8	14,0%	8,3%	37,4%
Service	119	48,0%	116,3	50,8%	159,5	54,7%	-2,3%	37,2%
Tourisme	44,8	18,1%	35,8	15,6%	26,6	9,1%	-20,2%	-25,7%
Total	**247,7**	**100,0%**	**228,9**	**100,0%**	**291,9**	**100,0%**	**-7,6%**	**27,5%**

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2019		2020		2021		Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	45,6	18,4%	36,7	16,0%	37,9	13,0%	-19,5%	3,3%
Matériel de transport léger	151,4	61,1%	153,5	67,1%	202,7	69,4%	1,4%	32,0%
Matériel industriel	12,7	5,1%	11,6	5,1%	18,2	6,2%	-9,0%	56,9%
Matériel médical	10	4,0%	7,5	3,3%	5,4	1,9%	-25,4%	-27,4%
Matériel de BTP	24	9,7%	17,8	7,8%	20,7	7,1%	-25,9%	16,1%
Sous-total	**243,7**	**98,4%**	**227,1**	**99,2%**	**284,9**	**97,6%**	**-6,8%**	**25,5%**
IMMOBILIER								
Immobilier	4	1,6%	1,8	0,8%	7,1	2,4%	-55,0%	294,4%
Sous-total	**4**	**1,6%**	**1,8**	**0,8%**	**7,1**	**2,4%**	**-55,0%**	**294,4%**
Total	**247,7**	**100%**	**228,9**	**100%**	**291,9**	**100%**	**-7,6%**	**27,5%**

- **Les mises en force**

Au 31/12/2021, le montant des mises en force a enregistré une progression de 25,1% par rapport à l'année 2020, passant de 204,7MD à 256,0MD.
La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2019		2020		2021		Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	21,2	9,4%	21,9	10,7%	23,2	9,0%	3,2%	5,9%
BTP	26,9	12,0%	18,3	8,9%	26,5	10,3%	-31,9%	44,5%
Industrie	22,1	9,8%	25,3	12,3%	40,0	15,6%	14,3%	58,4%
Service	119	52,9%	108,8	53,1%	128,1	50,0%	-8,6%	17,7%
Tourisme	35,7	15,9%	30,5	14,9%	38,3	15,0%	-14,6%	25,7%
Total	**224,9**	**100%**	**204,7**	**100,0%**	**256,0**	**100,0%**	**-9,0%**	**25,1%**

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2019		2020		2021		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2019/2020	2020/2021
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	37,8	16,8%	33,3	16,3%	34,0	13,3%	-11,8%	1,9%
Matériel de transport léger	136,4	60,6%	140,5	68,6%	175,5	68,6%	3,0%	25,0%
Matériel industriel	8,2	3,6%	8,8	4,3%	18,7	7,3%	7,2%	112,8%
Matériel médical	10,7	4,8%	8,9	4,4%	5,1	2,0%	-16,7%	-42,6%
Matériel de BTP	22	9,8%	11,4	5,6%	20,4	8,0%	-48,1%	78,2%
Sous-total	**215,1**	**95,6%**	**202,9**	**99,1%**	**253,7**	**99,1%**	**-5,7%**	**25,0%**
IMMOBILIER								
Immobilier	9,8	4,4%	1,8	0,9%	2,3	0,9%	-82,1%	27,8%
Sous-total	**9,8**	**4,4%**	**1,8**	**0,9%**	**2,3**	**0,9%**	**-82,1%**	**27,8%**
Total	**224,9**	**100%**	**204,7**	**100%**	**256,0**	**100,0%**	**-9,0%**	**25,1%**

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2019		2020		2021		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2019/2020	2020/2021
Agriculture	51,1	9,2%	47,3	8,8%	43,5	8,3%	-7,4%	-8,2%
BTP	85,3	15,3%	71,7	13,3%	62,7	11,9%	-15,9%	-12,7%
Industrie	77,6	13,9%	73,4	13,6%	74,4	14,1%	-5,4%	1,5%
Service	294,5	52,9%	289,9	53,8%	282,4	53,6%	-1,6%	-2,6%
Tourisme	48,0	8,6%	56,8	10,5%	63,6	12,1%	18,3%	12,1%
Total	**556,5**	**100%**	**539,0**	**100,0%**	**526,6**	**100,0%**	**-3,1%**	**-2,3%**

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2019		2020		2021		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2019/2020	2020/2021
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	86,8	15,6%	87,7	16,3%	83,8	15,9%	1,0%	-4,4%
Matériel de transport léger	277,4	49,8%	278,7	51,7%	289,8	55,0%	0,5%	4,0%
Matériel industriel	37,8	6,8%	35,6	6,6%	36,8	7,0%	-5,8%	3,4%
Matériel médical	50,5	9,1%	49,1	9,1%	41,4	7,9%	-2,9%	-15,6%
Matériel de BTP	70,5	12,7%	57,1	10,6%	49,0	9,3%	-19,0%	-14,3%
Autres								
Sous-total	**523**	**94,0%**	**508,2**	**94,3%**	**500,7**	**95,1%**	**-2,8%**	**-1,5%**
IMMOBILIER								
Immobilier	33,5	6,0%	30,9	5,7%	25,9	4,9%	-7,8%	-16,2%
Sous-total	**33,5**	**6,0%**	**30,9**	**5,7%**	**25,9**	**4,9%**	**-7,8%**	**-16,2%**
Total	**556,5**	**100,0%**	**539,0**	**100,0%**	**526,6**	**100,0%**	**-3,1%**	**-2,3%**

Rapprochement en entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	2019	2020	2021
Encours financiers	556,5	539,0	526,6
Réajustement de l'encours financier	0,0	0,7	-0,7
Encours comptable	**556,5**	**539,7**	**525,9**

Evolution des engagements de la société entre 2019, 2020 et 2021

(MD)	2021	2020	2019
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	**531 461**	**550 307**	**561 355**
Créances classées (1)*	**67 870**	**58 263**	**58 575**
Classe 2	3 003	4 746	5 270
Classe 3	12 124	10 066	6 170
Classe 4	52 743	43 452	47 135
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	**599 331**	**608 570**	**619 930**
Total brut des créances (Bilan) (3)*	**573 665**	**588 876**	**598 199**
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	**50 860**	**42 610**	**41 539**
Provisions affectées	44 045	36 385	36 790
Produits réservés	6 664	5 631	4 661
Provisions additionnelles	151	594	89
Provisions collectives (5)	**9 822**	**10 018**	**4 512**
Engagements nets (2)-(4)-(5)	**538 649**	**555 942**	**573 878**
Ratio des créances classées (1)/(3)	**11,83%**	**9,89%**	**9,79%**
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	**74,94%**	**73,13%**	**70,92%**

**En tenant compte des avances reçues*

3.3.2. Activité de la société au 30/06/2022

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 30/06/2022 respectivement à 14,8%, 15,2% et 14,9%.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2022

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	juin-22	juin-21	déc-21	juin-22	juin-21	déc-21	juin-22	juin-21	déc-21
Approbations	1 248	1 103	2 091	184,9	160,5	291,9	14,8%	14,6%	14,0%
Mises en force	932	807	1 639	140,6	130,6	256,0	15,1%	16,2%	15,6%
Encours	3 533	3 566	3 493	526,7	541,4	526,6	14,9%	15,2%	15,1%

**Source : CIL*

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Approbations mobilières	182,5	98,7%	158,8	98,9%	284,9	97,6%	14,9%
Approbations Immobilières	2,4	1,3%	1,7	1,1%	7,1	2,4%	41,2%
Total	**184,9**	**100,0%**	**160,5**	**100,0%**	**291,9**	**100,0%**	**15,2%**

Répartition sectorielle des approbations

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	19,1	10,4%	12,6	7,9%	41,3	14,1%	51,9%
BTP	18,1	9,8%	16,6	10,3%	23,8	8,1%	9,1%
Industrie	33,4	18,0%	27,5	17,1%	40,8	14,0%	21,5%
Service	80,5	43,5%	81,5	50,8%	159,5	54,7%	-1,3%
Tourisme	33,9	18,3%	22,4	13,9%	26,6	9,1%	51,6%
Total	**184,9**	**100,0%**	**160,5**	**100,0%**	**291,9**	**100,0%**	**15,2%**

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	17,0	9,2%	23,7	14,8%	37,9	13,0%	-28,2%
Matériel de transport léger	131,7	71,2%	105,6	65,8%	202,7	69,4%	24,7%
Matériel industriel	20,7	11,2%	14,4	9,0%	18,2	6,2%	43,7%
Matériel médical	3,5	1,9%	3,5	2,2%	5,4	1,9%	-1,2%
Matériel de BTP	9,6	5,2%	11,6	7,2%	20,7	7,1%	-17,3%
Sous-total	**182,5**	**98,7%**	**158,8**	**99,0%**	**284,9**	**97,6%**	**14,9%**
IMMOBILIER							
Immobilier	2,4	1,3%	1,7	1,0%	7,1	2,4%	47,4%
Sous-total	**2,4**	**1,3%**	**1,7**	**1,0%**	**7,1**	**2,4%**	**47,4%**
Total	**184,9**	**100%**	**160,5**	**100%**	**291,9**	**100%**	**15,2%**

- **Les mises en force**

Au 30/06/2022, le montant des mises en force a enregistré une progression de 7,6% par rapport à la même période de 2021, passant de 130,6MD à 140,6MD.
La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	17,6	12,5%	10,5	8,1%	23,2	9,0%	66,8%
BTP	13,9	9,9%	12,7	9,7%	26,5	10,3%	9,4%
Industrie	22,8	16,2%	18,6	14,2%	40,0	15,6%	23,0%
Service	63,9	45,5%	67,2	51,4%	128,1	50,0%	-4,8%
Tourisme	22,3	15,9%	21,6	16,6%	38,3	15,0%	3,1%
Total	**140,6**	**100,0%**	**130,6**	**100,0%**	**256,0**	**100,0%**	**7,6%**

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	17,6	12,5%	19,6	15,0%	34,0	13,3%	-10,1%
Matériel de transport léger	104,0	74,0%	86,7	66,4%	175,5	68,6%	20,0%
Matériel industriel	9,4	6,7%	9,7	7,4%	18,7	7,3%	-3,0%
Matériel médical	3,2	2,3%	2,8	2,1%	5,1	2,0%	14,6%
Matériel de BTP	5,2	3,7%	10,1	7,7%	20,4	8,0%	-48,5%
Autres							
Sous-total	**139,4**	**99,2%**	**128,9**	**98,7%**	**253,7**	**99,1%**	**8,2%**
IMMOBILIER							
Immobilier	1,1	0,8%	1,7	1,3%	2,3	0,9%	-35,0%
Sous-total	**1,1**	**0,8%**	**1,7**	**1,3%**	**2,3**	**0,9%**	**-35,0%**
Total	**140,6**	**100%**	**130,6**	**100%**	**256,0**	**100,0%**	**7,6%**

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	46,5	8,8%	45,5	8,4%	43,5	8,3%	2,2%
BTP	58,4	11,1%	65,4	12,1%	62,7	11,9%	-10,8%
Industrie	78,0	14,8%	75,6	14,0%	74,4	14,1%	3,1%
Service	276,0	52,4%	291,0	53,8%	282,4	53,6%	-5,2%
Tourisme	67,8	12,9%	63,8	11,8%	63,6	12,1%	6,2%
Total	**526,7**	**100,0%**	**541,4**	**100,0%**	**526,6**	**100,0%**	**-2,7%**

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	79,3	15,0%	89,2	16,5%	83,8	15,9%	-11,1%
Matériel de transport léger	307,5	58,4%	286,7	52,9%	289,8	55,0%	7,3%
Matériel industriel	37,0	7,0%	37,9	7,0%	36,8	7,0%	-2,4%
Matériel médical	38,8	7,4%	45,8	8,5%	41,4	7,9%	-15,2%
Matériel de BTP	40,2	7,6%	52,3	9,7%	49,0	9,3%	-23,1%
Autres							
Sous-total	**502,9**	**95,5%**	**511,9**	**94,6%**	**500,7**	**95,1%**	**-1,8%**
IMMOBILIER							
Immobilier	23,8	4,5%	29,5	5,4%	25,9	4,9%	-19,4%
Sous-total	**23,8**	**4,5%**	**29,5**	**5,4%**	**25,9**	**4,9%**	**-19,4%**
Total	**526,7**	**100,0%**	**541,4**	**100,0%**	**526,6**	**100,0%**	**-2,7%**

3.4. Indicateurs d'activité arrêtés au 30/06/2022

(en mD)	2ème trimestre 2022			Cumul à la fin du 2ème trimestre 2022			Exercice 2021 (1)
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	
Total Approbations	**86 441**	**75 571**	**14,4%**	**184 944**	**160 489**	**15,2%**	**291 907**
Sous total Approbations Mobilières	**85 441**	**74 427**	**14,8%**	**182 503**	**158 832**	**14,9%**	**284 854**
Agriculture	9 175	5 857	56,7%	19 149	12 606	51,9%	40 340
Bâtiments & travaux publics	8 282	6 957	19,0%	18 078	16 143	12,0%	23 463
Industrie	15 629	10 589	47,6%	32 987	27 458	20,1%	40 620
Service et commerce	34 033	36 433	-6,6%	78 398	80 271	-2,3%	153 852
Tourisme	18 322	14 591	25,6%	33 891	22 354	51,6%	26 579
Sous total Approbations Immobilières	**1000**	**1144**	**-12,6%**	**2441**	**1657**	**47,3%**	**7 053**
Agriculture	-	-	-	-	-	-	918
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	-	425	-	296
Industrie	364	-	-	364	-	-	150
Service et commerce	636	1144	**-44,4%**	2077	1232	**68,6%**	5 689
Tourisme	-	-	-	-	-	-	
Total Mises en Force	**70 783**	**65 616**	**7,9%**	**140 562**	**130 619**	**7,6%**	**256 013**
Sous total Mises en Force Mobilières	**69 776**	**64 698**	**7,8%**	**139 447**	**128 905**	**8,2%**	**253 709**
Agriculture	9 350	5 441	71,8%	17 551	10 519	66,9%	23 168
Bâtiments & travaux publics	5 625	6 446	-12,7%	13 829	12 309	12,3%	26 029
Industrie	11 966	8 904	34,4%	22 818	18 269	24,9%	39 733
Service et commerce	29 314	31 098	-5,7%	62 933	66 162	-4,9%	126 457
Tourisme	13 521	12 809	5,6%	22 316	21 646	3,1%	38 322
Sous total Mises en Force Immobilières	**1007**	**918**	**9,7%**	**1115**	**1714**	**-34,9%**	**2 304**
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	108	425	-74,6%	425
Industrie	-	-	-	-	283	-	283
Service et commerce	1007	918	9,7%	1007	1 006	0,1%	1 596
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements				**563 999**	**582 738**	**-3,2%**	**573 665**
Engagements courants				494 345	513 661	-3,8%	505 841
Engagements classés				69 654	69 077	0,8%	67 824
Trésorerie nette				9 967	18 149	-45,1%	6 623
Ressources d'emprunts (2)				399 767	463 313	-13,7%	458 325
Capitaux propres (3)				104 169	99 336	4,9%	99 336
Revenus Bruts de leasing	84 210	87 231	-3,5%	164 857	165 903	-0,6%	325 524
Revenus Nets de leasing	18 816	17 824	5,6%	37 325	34 660	7,7%	74 796
Produits Nets de leasing (4)	11 136	9 326	19,4%	20 904	17 422	20,0%	39 639
Total des charges d'exploitation	3 626	3 629	-0,1%	6 900	6 292	9,7%	12 625

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunt sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes

Faits saillants:

1/ Augmentation des mises en force de 8% par rapport au 1er semestre de 2021 conformément à nos objectifs

2/ Augmentation des Produits Nets de Leasing de 20% par rapport au 1er semestre de 2021

3/ Augmentation des charges d'exploitation de 10% uniquement par rapport au 1er semestre de 2021

4/ La masse des engagements classés est restée presque stable et ce grâce aux efforts effectués par les agences et la qualité du portefeuille de la société

3.5. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ ***Le risque de crédit :***

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contreparties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risques a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif.

Un système de notation interne a été mis en place sur le système d'exploitation en Mai 2020 après avoir été approuvé par le conseil d'administration du 15/11/2019. Cet outil est actuellement utilisé comme outil d'aide à la décision d'octroi de crédit, et va permettre une meilleure maitrise du risque de crédit à travers un rating annuel des contreparties et des transactions conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

→ ***Le risque de marché :***

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Des positions susceptibles d'engendre un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ ***Le risque de liquidité :***

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

→ ***Le risque de règlement :***

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ ***Le risque de taux :***

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources sont à taux variable indexé au taux du marché monétaire et représentant 18% des encours au 31/12/2021. A titre indicatif, une variation du taux de marché monétaire de 25 points de base, aurait un impact de l'ordre de 837 mille DT sur l'exercice 2021.

→ ***Le risque de change :***

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

→ ***Le risque opérationnel :***

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillances attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux évènements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui a abouti à la définition d'une cartographie des risques et la mise en place d'un système déclaratif des incidents. Le système est décrit dans un manuel de procédures de gestion validé par le comité des risques et approuvé par le Conseil d'administration du 10/02/2020.

→ ***Le risque de blanchiment d'argent :***

Le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) de l'ATL comprend :

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la règlementation en vigueur (Circulaire BCT n° 2017-08) et approuvées par le Conseil d'Administration du 07/05/2018 ;
- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations black-listées ou les PPE (Personnes Politiquement Exposées). A cet effet, l'ATL a acquis une licence World Check, fin 2018, lui permettant de s'acquitter de cette tâche ;
- Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir :
    - Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé ;
    - Les encaissements espèces dépassant un montant de 5 000D ;
    - Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat ;
    - Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise ;
    - Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au pipe (la liste des dossiers en attente de traitement) du responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.

- Une formation continue du personnel front office, mais aussi les back-office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT notamment la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées. Pour l'exercice 2019, une formation ciblée a été faite conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire BCT n° 2018-09, notamment celles relatives aux PPE et bénéficiaires effectifs, à l'intention des agences pour plus d'efficacité, les institutions de cette formation ont été appliquées en pratique sur des dossiers en cours de traitement au niveau de l'agence. Cette formation s'est soldée par un QCM d'évaluation et d'ancrage des acquis. D'autres formations sont assurées sous forme de mail de rappel et de sensibilisation, à tous les concernés, sur les principaux agrégats et notions importantes de la LAB/FT.
- Un système de documentation des opérations et d'archivage physique et électronique (mise à jour de la procédure opérée en 2019).
- Une nouvelle solution LAB/FT intégrée (REIS VNEURON), vient d'être implémentée. Elle tend principalement à l'instauration de l'approche basée sur les risques ;
- L'acquisition d'une solution informatique de filtrage des clients.

→ ***Le risque social :***

La société a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la CNSS et couvrant la période allant du 01/04/2014 au 31/12/2016.

A ce jour, le dossier est clôturé par le règlement total du montant dû.

→ ***Le risque juridique :***

La société ATL détient plus de 20% dans le capital de la société SARI (30%) qui n'exerce pas dans le domaine des services bancaires et financiers. Cette situation ne s'accommode pas des dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

3.6. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 Juin 2018.

Article 50 :

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;
  Au 31/12/2021, aucune relation ne présente un risque dépassant 5% les fonds propres nets de l'ATL.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.
  Au 31/12/2021, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018 ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement.

Au 31/12/2021, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2021, ce ratio est de 0,55%.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente 18,69% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente 15,69% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 120 262mD
Fonds propres nets de base =100 984mD
Risques encourus = 643 457mD

L'article 9 est respecté.

3.7. Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 15,1% en 2021 de l'encours financier du secteur - L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.	- Un niveau important de créances classées - Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.
OPPORTUNITEES	**MENACES**
- Perspectives de reprise de l'activité économique sous l'impulsion de la stabilisation du dinar et du coût des investissements - Confiance des bailleurs de fonds étrangers dans la situation financière de l'ATL et renforcement de leur soutien financier à travers la mise en place de nouvelles lignes de crédit	- Conjoncture économique difficile du pays - Baisse de la demande sur le produit leasing - Resserrement de la liquidité sur le marché financier et monétaire - Une concurrence de plus en plus intense.

3.8. Litige ou arbitrage en cours

Néant

3.9. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	58	56	56
Cadres moyens	31	33	41
Agents de service	2	2	3
Total	**93**	**93**	**102**

3.10.Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2021, ont atteint 12,2mD. Pour l'année 2022, le budget alloué à la formation est de 40mD.

3.11.Politique d’investissement

L’investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propre est estimé à 117mD pour 2022, 486mD pour 2023 et 100mD à partir de 2024.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2021

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2021 une valeur nette comptable de 3 617 869 DT contre 3 912 356 DT au 31 décembre 2020.
Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 609 333	94 529		1 703 862	2 611 944
Matériel de transport *	20%	1 708 478		232 776	1 475 702	1 247 009	218 963	222 285	1 243 686	232 016
Equipements de bureau	10%	562 245	22 638		584 882	450 814	22 527		473 342	111 541
Matériel informatique	33,30%	864 349	136 356		1 000 706	763 413	85 915		849 326	151 379
Installations générales	10%	1 451 364	68 414		1 519 778	935 068	89 471		1 024 539	495 239
Immobilisations en cours		1 500	0		1 500				0	1 500
TOTAUX		**8 917 992**	**227 408**	**232 776**	**8 912 624**	**5 005 636**	**511 405**	**222 285**	**5 294 755**	**3 617 869**

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	***2 020***
Valeur brute	*533 994*	*533 994*
Amortissements antérieurs	*(515 667)*	*(412 566)*
Amortissements de l'exercice	*(18 327)*	*(103 101)*
Valeur nette comptable	***0***	***18 327***

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2021 une valeur nette comptable de 181 652 DT contre 175 031 DT au 31 décembre 2020. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33,3%	556 281	115 760	0	672 041	381 250	109 139	0	490 389	181 652
TOTAUX		**556 281**	**115 760**	**0**	**672 041**	**381 250**	**109 139**	**0**	**490 389**	**181 652**

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2021 à 21 964 981DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					**20 577 295**	**(2 335 613)**	**18 241 681**
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	810,127	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(51 762)	448 238
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000		1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000		300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	885 720	(714 291)	171 429
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	410 700		410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000		2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000		3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000		1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000		1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000		4 000 000
- SOCIETE BBM	40 000		75	0,00%	3 000 000		3 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000		996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					**151 800**	**(151 800)**	**0**
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0		0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :					**9 340 649**	**(5 617 349)**	**3 723 300**
- FG 1 SICAR INVEST							
- FG 2 SICAR INVEST							
- FG 3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
- FG 1 ATD SICAR							0
- FG 2 ATD SICAR							0
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(1 289 206)	210 800
- FG 5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
- FG 6 ATD SICAR					1 758 643	(1 496 143)	262 500
- FG 7 ATD SICAR					1 000 000		1 000 000
- FG SOFIA SICAR					1 000 000		1 000 000
OBLIGATIONS :							
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100					
TOTAL EN DT					**30 069 744**	**(8 104 762)**	**21 964 981**

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 516 573 619DT contre un solde net de 538 924 467 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	**2 020**
Créances sur contrats mis en force	**574 277 287**	**586 267 953**
+ Encours financiers	525 941 607	539 744 365
+ Impayés	48 959 299	48 377 327
+ Créances- assurance matériel en leasing	105 808	107 267
+ Créances- factures à établir	2 374 753	3 451 735
+ Valeurs à l'encaissement	1 877	1 877
- Intérêts échus différés	(3 106 056)	(5 414 618)
Créances sur contrats en instance de mise en force	**2 977 313**	**5 284 688**
Total brut des créances leasing	**577 254 600**	**591 552 641**
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(44 195 542)	(36 979 090)
Provisions collectives	(9 821 510)	(10 017 712)
Produits réservés	(6 663 930)	(5 631 372)
Total net des créances leasing	**516 573 619**	**538 924 467**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2021 la somme de 525 941 607DT contre 539 744 365 DT au 31 décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de 13 802 758 DT expliquée comme suit :

	Financement	**Capital amorti**	**Encours financier**
Soldes au 31 décembre 2020	**1 541 110 840**	**1 001 366 475**	**539 744 365**
Capital amorti des anciens contrats	**0**	**189 406 917**	**(189 406 917)**
Ajouts de la période	**258 388 787**	**61 766 455**	**196 622 332**
Investissements (Nouveaux contrats)	250 053 062	59 982 773	190 070 289
Relocations	8 335 725	1 783 682	6 552 043
Retraits de la période	**240 904 203**	**219 886 030**	**21 018 173**
Cessions à la valeur résiduelle	173 094 756	173 037 571	57 185
Cessions anticipées	37 421 424	29 693 643	7 727 781
Transferts (cessions)	11 542 575	6 156 981	5 385 594
Radiations	2 348 305	2 178 025	170 280
Liquidation	381 512	161 112	220 400
Relocations	16 115 632	8 658 699	7 456 933
Soldes au 31 décembre 2021	**1 558 595 424**	**1 032 653 817**	**525 941 607**

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2021

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
Logiciel	36 750	
Matériel de transport	370 498	167 661
Agencements, Aménagements & Installations	34 458	2 356
Mobilier et Matériel de Bureau	19 710	3 865
Matériel Informatique	11 540	
Total	**472 956**	**173 882**

4.3. Renseignements financiers sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2021

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société « ATL » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de deux sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels de la société « ATL » ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les placements à long terme et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 et suivants.

4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	**5**	6 772 768	22 221 825	17 589 769
Placements à court terme	**6**	98 078 662	26 967 083	
Créances issues d'opérations de leasing	**7**	516 573 619	538 924 467	557 420 737
Placements à long terme	**8**	22 243 582	19 157 166	21 632 297
Valeurs immobilisées		3 799 520	4 087 387	4 280 415
a- Immobilisations incorporelles	***9***	*181 652*	*175 031*	*120 009*
b- Immobilisations corporelles	***10***	*3 617 868*	*3 912 356*	*4 160 406*
Autres actifs	**11**	12 120 570	19 557 801	18 333 863
Total de l'actif		**659 588 721**	**630 915 729**	**619 257 081**
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	**12**	149 861	280 738	9 170
Emprunts et dettes rattachées	**13**	469 809 007	447 766 279	457 446 779
Dettes envers la clientèle	**14**	3 590 063	2 676 900	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	**15**	66 144 438	67 559 721	53 154 898
Autres passifs	**16**	9 226 472	10 858 859	7 066 447
Total du passif		**548 919 841**	**529 142 498**	**522 950 292**
CAPITAUX PROPRES				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		65 223 977	60 657 305	61 141 916
Résultats reportés		1 611 754	3 149 484	998 332
Résultat de l'exercice		11 333 149	5 466 442	1 666 540
Total des capitaux propres	**17**	**110 668 880**	**101 773 231**	**96 306 789**
Total passif et capitaux propres		**659 588 721**	**630 915 729**	**619 257 081**

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
1. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		25 665 669	11 611 233	14 941 245
- Autres Engagements donnés	**45**	65 311 635	34 333 675	22 668 564
- Traites de garanties sur crédit CITIBANK		0	1 000 000	0
Total		**90 977 304**	**46 944 908**	**37 609 809**
2. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		7 051 896	12 688 254	15 073 063
- Garanties reçues d'établissements bancaires		65 311 635	34 333 675	22 668 564
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		11 0708 598	111 228 347	105 012 676
Total		**183 072 129**	**158 250 276**	**142 754 303**
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		95 000 000	35 000 000	
- Crédits consentis non encore versés		2 977 313	8 083 265	6 789 483
- Opérations de portage		151 800	151 800	217 244
Total		**98 129 113**	**43 235 065**	**7 006 727**

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		72 356 401	64 583 606	66 012 338
Autres produits sur opérations de leasing		2 439 709	2 331 735	2 709 715
Total des produits de leasing	**18**	**74 796 110**	**66 915 340**	**68 722 053**
Charges financières nettes	**19**	(39 643 490)	(37 783 076)	(41 494 722)
Produits des placements	**20**	4 486 754	1 050 569	923 794
PRODUIT NET DE LEASING		**39 639 374**	**30 182 833**	**28 151 125**
Autres produits d'exploitation	**21**	428 925	704 539	418 896
Charges de personnel	**22**	(8 742 548)	(7 697 103)	(7 173 358)
Autres charges d'exploitation	**23**	(3 190 248)	(2 980 345)	(3 230 636)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	**24**	(691 785)	(758 910)	(936 994)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**27 443 717**	**19 451 015**	**17 229 032**
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**25**	(10 772 852)	(8 494 345)	(12 241 668)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	**26**	(353 903)	(1 300 613)	(1 336 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**16 316 961**	**9 656 057**	**3 651 231**
Autres gains ordinaires	**27**	541 593	1 064 872	309 150
Autres pertes ordinaires	**28**	(19 041)	(111 948)	-33 194
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**16 839 513**	**10 608 981**	**3 927 187**
Impôt sur les bénéfices	**29**	(4 324 299)	(4 395 613)	(2 082 175)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**12 515 214**	**6 213 368**	**1 845 012**
Eléments extraordinaires	**30**	(1 182 064)	(746 926)	(178 472)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**11 333 149**	**5 466 442**	**1 666 540**

4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements provenant des clients de leasing		393 953 280	329 350 025	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(289 443 638)	(223 689 610)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	**31**	1 038 891	770 105	641 975
Décaissements autres que leasing		(6 430 082)	(4 841 334)	(7 724 985)
Décaissements au personnel		(4 131 339)	(3 841 923)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(21 283 771)	(18 270 136)	(22 198 293)
Acquisition / Cession de placements à court terme		(71 500 000)	(27 000 000)	0
Intérêts perçus	**32**	4 340 746	603 452	690 424
Intérêts payés	**33**	(36 227 364)	(40 326 771)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	**34**	(6 582 298)	(1 669 342)	(3 105 263)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**-36 265 575**	**11 084 467**	**58 406 862**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Dividendes reçus sur placements à long terme	**35**	361 000	18 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	**36**	120 829	87 136	199 770
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	**37**	(5 000 000)		(996 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	**38**	2 543 926	436 551	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	**39**	(335 353)	(357 585)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	**40**	142 210	29 224	67 932
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(2 167 388)**	**213 326**	**(348 740)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Dividendes versés	**41**	(2 437 489)		(4 999 965)
Encaissements provenant des émissions d'actions				15 750 000
Encaissements provenant des emprunts	**42**	157 488 281	107 100 000	62 690 250
Remboursement des emprunts	**43**	(131 936 010)	(114 037 304)	(132 481 511)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**23 114 782**	**(6 937 304)**	**(59 041 227)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(15 318 180)	4 360 489	(983 105)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		**21 941 087**	**17 580 599**	**18 563 704**
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**44**	**6 622 907**	**21 941 087**	**17 580 599**

4.3.1.5. Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 232 691	13 232 691	40,72%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	499 999	499 999	1,54%
SELLAMI MOHSEN	341 553	341 553	1,05%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 476 342	7 476 342	23,00%
Total Général	**32 500 000**	**32 500 000**	**100,00%**

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2021-01 du 11 janvier 2021.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- *IAS 19* – Avantages au personnel.
- *IAS 21* – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- *IAS 33* – Résultat par action.
- *IAS 39* – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.
Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette

période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change *[Cf. note 3 (c-7)]*, pour la comptabilisation des avantages au personnel *[Cf. note 3 (c-9)]* et pour le calcul du résultat de base par action *[Cf. note 3 (c-12)]*.

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.

- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. *(Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)*

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012, par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de replacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux facials contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux facials contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation,* la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

(a) Les engagements de financement donnés ou reçus,

(b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
(c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2021, a été marqué par les faits suivants :

- Au 31/12/2021, les créances de leasing affichent une diminution de 14 298 Mdt (-2,42%) malgré une augmentation des mises en force de la période de 51 311 Mdt (25,07%) pour passer de 204 702 Mdt à 256 013 Mdt
- En 2021, la société a contracté des ressources pour 157 488 Mdt réparties comme suit :
  - Ressources extérieures pour 109 488 Mdt
  - Des emprunts obligataires pour 40 000 Mdt
  - Des crédits à moyen terme pour 8 000 Mdt

Ceci a ramené le solde des emprunts à fin 2021 à 469 809 Mdt contre 447 766 Mdt à fin 2020, soit une variation positive de 22 042 Mdt 4,92%

Malgré cette augmentation, l'ATL continue a maitrisé son coût de ressources qui s'élève à 8,88% contre 8,58% à fin 2020

Aussi, l'ATL a profité de cet excédent de trésorerie pour réaliser des opérations de placements temporaires et à court terme qu'ont ramené des intérêts pour 4 906 Mdt à fin 2021 contre 366 Mdt à fin 2020 avec un taux de placement moyen de 7,50%

- Au 31/12/2021, les intérêts su opération de leasing s'élèvent à 74 796 mdt contre 66 915 Mdt, soit une augmentation de 7 880 Mdt (11,78%). Ceci est dû à la hausse des taux de marge de moyen de 123 Pt de base pour passer de 11,61% à 12,84% à fin 2021
- Les éléments indiqués ci-dessous ont permis à l'ATL d'augmenter son résultat net de 5 866 Mdt (107,32%) et ceci compte tenu d'une augmentation des dotations aux provisions sur la clientèle de 2 883 Mdt (39,06%).
- Pour les indicateurs prudentiels, l'ATL a amélioré son taux de couverture qui s'élève à 74,94% à fin 2021 contre 73,13% à fin 2020 malgré l'augmentation du taux des créances classés de 11,32% au 3/12/2021 contre 9,57% à fin 2020.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.772.768 DT au 31 Décembre 2021 contre 22.221.825 DT, au 31 Décembre 2020, se détaillant ainsi :

	31 décembre	
	2 021	2 020
+ Avoirs en Banques	6 742 451	22 176 142
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	29 917	45 284
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	**6 772 768**	**22 221 825**

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 98.078.662 DT au 31 Décembre 2021 contre 26.967.083 au 31 Décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

	31 décembre	
	2021	2 020
+ Certificats de dépôt au nominal	98 500 000	27 000 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(421 338)	(32 917)
Total	**98 078 662**	**26 967 083**

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 516.573.619 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31 décembre	
		2 021	2 020
Créances sur contrats mis en force		**574 277 287**	**586 267 953**
+ Encours financiers	**7.1**	525 941 607	539 744 365
+ Impayés		48 959 299	48 377 327
+ Créances- assurance matériel en leasing		105 808	107 267
+ Créances- factures à établir		2 374 753	3 451 735
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(3 106 056)	(5 414 618)
Créances sur contrats en instance de mise en force		**2 977 313**	**5 284 688**
Total brut des créances leasing	**7.2**	**577 254 600**	**591 552 641**
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	**7.2**	(44 195 542)	(36 979 090)
Provisions collectives	**7.2**	(9 821 510)	(10 017 712)
Produits réservés	**7.2**	(6 663 930)	(5 631 372)
Total net des créances leasing		**516 573 619**	**538 924 467**

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de 525.941.607 DT contre 539.744.365 DT au 31 Décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de 13.802.758 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2020	**1 541 110 840**	**1 001 366 475**	**539 744 365**
Capital amorti des anciens contrats	**0**	**189 406 917**	**(189 406 917)**
Ajouts de la période	**258 388 787**	**61 766 455**	**196 622 332**
Investissements (Nouveaux contrats)	250 053 062	59 982 773	190 070 289
Relocations	8 335 725	1 783 682	6 552 043
Retraits de la période	**240 904 203**	**219 886 030**	**21 018 173**
Cessions à la valeur résiduelle	173 094 756	173 037 571	57 185
Cessions anticipées	37 421 424	29 693 643	7 727 781
Transferts (cessions)	11 542 575	6 156 981	5 385 594
Radiations	2 348 305	2 178 025	170 281
Liquidation	381 512	161 112	220 400
Relocations	16 115 632	8 658 699	7 456 933
Soldes au 31 décembre 2021	**1 558 595 424**	**1 032 653 817**	**525 941 607**

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	2 020
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	**631 358 529**	**644 646 587**
à recevoir dans moins d'1 an	265 151 965	257 752 428
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	363 114 435	382 797 359
à recevoir dans plus de 5 ans	3 092 129	4 096 800
- Produits financiers non acquis	**(110 708 598)**	**(111 228 347)**
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	**520 649 931**	**533 418 240**
à recevoir dans moins d'1 an	56 753 034	202 166 687
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	53 555 560	327 409 902
à recevoir dans plus de 5 ans	229 723	3 841 651
Valeurs résiduelles (2)	607 579	1 189 420
Contrats suspendus en contentieux (3)	4 684 096	5 136 705
Total général (1) +(2)+(3)	**525 941 607**	**539 744 365**

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	2021	2020
Bâtiment et travaux publics	62 480 224	71 747 841
Industrie	74 285 342	73 371 279
Tourisme	63 521 726	56 767 323
Commerces et services	281 949 814	290 550 148
Agriculture	43 704 501	47 307 774
Total	**525 941 607**	**539 744 365**

L’analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2021	**2020**
Equipements		48 917 060	57 124 009
Matériel roulant		372 940 500	367 085 834
Matériel spécifique		78 200 142	84 650 550
	Sous Total	**500 057 702**	**508 860 393**
Immobilier		25 883 905	30 883 972
Total		**525 941 607**	**539 744 365**

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	419 497	73 622	1 941	10 642	20 241	525 942	25 876
Impayés	3 226	11 946	1 073	807	31 906	48 959	2 409
Créances- assurance matériel en leasing	78	26	1	0	1	106	
Créances- factures à établir	848	105	4	755	664	2 375	
Valeurs à l'encaissement	2	0	0	0	0	2	
Intérêts échus différés (***)	(2 451)	(445)	(16)	(80)	(114)	(3 106)	
Contrats en instance de mise en force	2 931	46	0	0	0	2 977	
CREANCES LEASING	**424 131**	**85 300**	**3 003**	**12 124**	**52 698**	**577 255**	**28 285**
Avances reçues (*)	(3 586)	(3)	0	0	(0)	(3 590)	(177)
ENCOURS GLOBAL (**)	**420 544**	**85 296**	**3 003**	**12 124**	**52 697**	**573 665**	**28 108**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 364	256	0	0	46	25 666	
TOTAL ENGAGEMENTS	**445 908**	**85 553**	**3 003**	**12 124**	**52 743**	**599 330**	**28 108**
Produits réservés			(156)	(1 044)	(5 464)	(6 664)	(328)
Provisions à base individuelle			(144)	(4 156)	(39 744)	(44 045)	(2 167)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(151)	(151)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	**0**	**0**	**(300)**	**(5 201)**	**(45 359)**	**(50 859)**	**(2 495)**
Provisions à base collective	(8 177)	(1 644)				(9 822)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	**(8 176 7)**	**(1 644)**	**0**	**0**	**0**	**(9 822)**	
ENGAGEMENTS NETS	**437 731**	**83 908**	**2 703**	**6 923**	**7 384**	**(538 649)**	
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			**0,52%**	**2,11%**	**9,19%**		
			11,82%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			**0,50%**	**2,02%**	**8,80%**		
			11,32%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			**9,98%**	**42,90%**	**86,00%**		
			74,94%				

**Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)*

***Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants*

**** inclus 60 282 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité*

Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 Décembre 2021 à 11,82% contre 9,89% au 31 Décembre 2020.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31décembre 2021 à 11,32% contre 9,57% au 31 décembre 2020.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2021 à 74,94% contre 73,13% au 31 Décembre 2020.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2021, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agio réservés s'élève à 60 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2021 9 822 KDT contre 10 017 KDT au 31/12/2020, soit une reprise de 196 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2020, à 21.632.297 DT contre 22.243.582 DT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2021	**2020**
Portefeuille investissement (1)	**8.1**	**30 069 743**	**26 849 937**
Participations directes		20 577 295	17 585 282
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 340 649	9 092 855
Obligations (Emprunt National 2014)		0	20 000
Créances rattachées (2)		**369 945**	**149 432**
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		90 577	55 325
Intérêts courus sur obligations		188 024	2 763
Total brut (1) + (2)		**30 439 689**	**26 999 369**
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	**8.1**	(2 335 614)	(2 449 313)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	**8.1**	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	**8.1**	(5 617 349)	(5 149 747)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		**22 243 582**	**19 157 165**

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2021, à 19.099.077DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					**20 577 295**	**(2 335 614)**	**18 241 681**
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	810,127	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(51 762)	448 238
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(714 291)	171 429
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
- SOCIETE BBM	40 000		75,000	0,00%	3 000 000	0	3 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	0	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					**151 800**	**(151 800)**	**0**
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					**9 340 649**	**(5 617 349)**	**3 723 300**
- FG 1 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			850 000	(500 000)	350 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-			460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 500 006	(1 289 206)	210 800
- FG 5 ATD SICAR	-	-			2 772 000	(1 872 000)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-			1 758 643	(1 496 143)	262 500
- FG 7 ATD SICAR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
- FG SOFIA SIACR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
OBLIGATIONS :					**0**	**0**	**0**
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			0	0	0
TOTAL EN DT					**30 069 744**	**(8 104 762)**	**21 964 981**

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST, ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2021, la somme de 9.490.637 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					SOFIA SICAV	Total au 31/12/2021	
	FG 2	FG 3	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG		
Année de libération :	***2008***	***2012***	***2008***	***2009***	***2010***	***2011***	***2020***	***2020***		
Participations en rétrocession	0	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	0	**7 140 643**	
Autres participations ciblées	0	0	0	1 000 006	0	0		0	**1 000 006**	
Placements	0	9 582	0	0	203	2 805	226 111	200 000	**438 701**	
Débiteurs divers	0	43 131	0	0		799	10 020	850 930	**904 880**	
Disponibilités en Banques	3 719	954	20	0	213	382	12	1 107	**6 407**	
Total des emplois	***3 719***	***903 667***	***460 020***	***1 500 006***	***2 772 416***	***1 762 629***	***1 036 143***	***1 052 037***	***9 490 637***	
Dotations remboursables	0	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	**9 340 649**	***(a)***
Excédents antérieurs en instance de virement	0	0	20	(717)	(34 230)	(1 897)	(15 516)	0	**(52 340)**	***(b)***
Excédent de l'exercice	3 719	6 079	0	(169)	34 646	5 597	51 658	51 287	**152 816**	***(c)***
Créditeurs divers	0	47 588	0	0	0	286	0	749	**48 623**	
Impôts, retenus à la source	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	
Découverts bancaires	0	0	0	887	0	0	0	0	**887**	
Total des ressources	***3 719***	***903 667***	***460 020***	***1 500 007***	***2 772 416***	***1 762 629***	***1 036 141***	***1 052 037***	***9 490 637***	

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	**0**	**5 563**	**0**	**0**	**33 745**	**0**	**0**	**0**	**39 309**
Produits nets des placements	**3 719**	**604**	**0**	**0**	**2 598**	**10 592**	**53 038**	**51 709**	**122 260**
+ Dividendes	0	475	0	0	0	0	0	464	939
+ Intérêts	3 719	0	0	0	0	3 996	50 100	43 317	101 132
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	2 598	7 646	2 938	7 928	21 111
- Moins-values de cession	0	0	0	0	0	(1 050)	0	0	(1 050)
+ Plus-values latentes	0	129	0	0	0	0	0	0	129
Services bancaires & assimilés	**0**	**0**	**0**	**(169)**	**(1 698)**	**(4 995)**	**(1 380)**	**(423)**	**(8 664)**
Honoraires sur affaires en contentieux	**0**	**(88)**		**0**	**0**	0	**0**	**0**	**(88)**
Excédent de l'exercice	***3 719***	***6 079***	***0***	**(169)**	***34 646***	***5 597***	***51 658***	***51 286***	***152 816***

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 181.652 DT contre 175.031DT au 31 Décembre 2020. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	556 281	115 760	0	672 041	381 250	109 139	0	490 389	181 652
TOTAUX		**556 281**	**115 760**	**0**	**672 041**	**381 250**	**109 139**	**0**	**490 389**	**181 652**

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 3.617.869 DT contre 3.912.356 DT au 31 Décembre 2020. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 609 333	94 529	0	1 703 862	2 611 944
Matériel de transport (*)	20,0%	1 708 478	0	232 776	1 475 702	1 247 009	218 963	222 285	1 243 686	232 016
Equipements de bureau	10,0%	562 245	22 638	0	584 882	450 814	22 527	0	473 342	111 541
Matériel informatique	33,3%	864 349	136 356	0	1 000 706	763 413	85 915	0	849 326	151 379
Installations générales	10,0%	1 451 364	68 414	0	1 519 778	935 068	89 471	0	1 024 539	495 239
Immobilisations en cours	-	1 500	0	0	1 500	0	0	0	0	1 500
TOTAUX		**8 917 992**	**227 408**	**232 776**	**8 912 624**	**5 005 636**	**511 405**	**222 285**	**5 294 755**	**3 617 869**

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2 020
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(515 667)	(412 566)
Amortissements de l'exercice	(18 327)	(103 101)
Valeur nette comptable	**0**	**18 327**

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2021, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours.

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 12.120.570 DT contre 19.557.801 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

		31 décembre	
		2 021	2 020
Instrument de couverture		**6 966 654**	**11 823 283**
Prêts et avances au personnel		**1 041 235**	**1 115 165**
- Échéances à plus d'un an sur prêts		827 270	849 258
- Échéances à moins d'un an sur prêts		220 922	265 907
- Avances et acomptes		(2 531)	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		**509 084**	**564 862**
- Créances immobilisées		548 606	604 384
- Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
Charges reportées		**1 809 973**	**1 804 210**
- Frais d'émission des emprunts	**11.1**	1 809 973	1 732 969
- Frais d'augmentation de capital		0	71 241
Etat, impôts et taxes (actif) :		**10 104**	**6 331**
- Retenues à la source		73 911	70 138
- Moins : provisions		(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :		**1 713 371**	**3 790 555**
- Avance aux fournisseurs		19 942	249 206
- Fonds de péréquation des changes		1 634 859	2 727 416
- Autres débiteurs divers		290 883	1 050 359
- Moins : provisions		(232 313)	(236 427)
Comptes de régularisation actif :		**70 149**	**453 395**
- Produits à recevoir		0	358 463
- Charges constatées d'avance		70 149	56 236
- Compte d'attente à régulariser		0	38 695
Total		**12 120 570**	**19 557 801**

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2021 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions Dotations		Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	de l'exercice	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	220 505	2 078	222 583	**0**
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	429 117	12 452	441 569	**1 222**
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	402 304	23 079	425 383	**7 994**
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	392 428	29 966	422 395	**17 271**
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	276 590	27 861	304 451	**20 350**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	416 034	64 538	480 572	**63 603**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	145 251	34 805	180 056	**49 312**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	132 861	32 099	164 960	**39 962**
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	190 054	49 402	239 455	**51 539**
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094	80 343	60 252	140 594	**88 499**
Frais d'émission des obligations ATL 2020	443 302	0	443 302	30 768	141 614	172 382	**270 920**
Frais d'émission des obligations ATL 2021	0	383 239	383 239	0	0	0	**383 239**
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	117 646	13 452	131 098	**13 040**
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844	203 096	96 848	299 943	**148 901**
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218	7 954	7 059	15 013	**12 205**
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	118 601	32 793	151 393	**50 345**
Frais d'émission de l'emprunt GGF	0	93 380	93 380	0	22 676	22 676	**70 704**
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		15 000	14 084	331	14 414	**586**
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		25 000	22 320	1 949	24 269	**731**
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		15 000	11 005	2 357	13 362	**1 638**
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	99 969	393 834	493 803		138 367	138 367	**355 436**
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	165 925	9 251	175 176	3 975	53 215	57 190	**117 987**
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3		60 314	60 314	0	15 822	15 822	**44 492**
TOTAUX	**4 947 905**	**940 017**	**5 887 922**	**3 214 935**	**863 014**	**4 077 949**	**1 809 973**

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 149.861 DT contre 280.738 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Banques, découverts	149 861	280 738
Total	**149 861**	**280 738**

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 469.809.007 DT au 31 Décembre 2021 contre 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	**458 325 315**	**437 601 747**
Emprunts obligataires	171 339 000	192 183 100
Emprunts auprès des banques & E.F	50 494 874	84 118 357
Emprunts extérieurs	236 491 441	161 300 290
+ Intérêts post comptés courus (2)	**8 199 646**	**9 576 723**
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 264 662	7 867 601
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	284 295	454 243
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 650 689	1 254 878
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	**3 284 046**	**587 809**
Total général (1) + (2) + (3)	**469 809 007**	**447 766 279**

B & E.F : *Banques et Etablissements Financiers*
F.P.C : *Fonds de Péréquation des Changes*

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 458.325.315 DT au 31 Décembre 2021 contre 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 et 444.268.156 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2020, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2021, une augmentation nette de 20.723.568 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATL 2014/2	1 886 000	0	(1 886 000)	0	0	0	0
ATL 2014/3	8 032 000	0	(4 016 000)	0	4 016 000	0	4016000
ATL 2015/1	12 600 000	0	(6 300 000)	0	6 300 000	0	6300000
ATL 2015/2	18 380 000	0	(8 000 000)	0	10 380 000	5 190 000	5 190 000
ATL 2016/1	14 280 000	0	(6 000 000)	0	8 280 000	4 140 000	4 140 000
ATL 2017/1	33 818 400	0	(10 000 000)	0	23 818 400	13 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	14 240 000	0	(3 560 000)	0	10 680 000	7 120 000	3 560 000
ATL 2018/1	16 946 700	0	(5 082 100)	0	11 864 600	6 782 500	5 082 100
ATL 2019/1	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	40 000 000	0	(8 000 000)	0	32 000 000	24 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	0	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	0
Total des emprunts obligataires	**192 183 100**	**40 000 000**	**(60 844 100)**	**0**	**171 339 000**	**117 050 900**	**54 288 100**
BIRD	13 363 159	0	(2 142 857)	0	11 220 302	8 894 112	2 326 190
BAD	1 705 911	0	(682 364)	0	1 023 546	341 182	682 364
BEI	29 290 479	0	(6 602 657)	(2 040 344)	20 647 478	12 388 487	8 258 991
BERD	42 690 250	16 350 000	(10 394 491)	60000	48 705 759	32 861 918	15 843 840
SANAD Fund	48 036 446	0	(6 133 333)	(1 789 778)	40 113 336	25 526 667	14 586 668
GREEN FOR GROWTH Fund	14 814 045	16 475 000	(3 512 724)	(923 581)	26 852 740	22 675 653	4 177 087
KFW	11400000	27 305 781	0	0	38 705 781	38 705 781	0
PROPARCO		49 357 500		(135 000)	49 222 500	38 284 167	10 938 333
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	**161 300 290**	**109 488 281**	**(29 468 426)**	**(4 828 703)**	**236 491 441**	**179 677 966**	**56 813 474**
ATB (CMT)	7 368 358	0	(2 223 483)	0	5 144 874	2 367 210	2 777 664
BNA (CMT)	3 750 000	0	(3 000 000)	0	750 000	0	750 000
STB (CMT)	5 000 000	0	(1 000 000)	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	1 000 000	0	(1 000 000)	0	0	0	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(14 000 000)	0	0	0	0
ATTIJARI BANK (CMT)	2 000 000	8 000 000	(400 000)	0	9 600 000	7 800 000	1 800 000
ATTIJARI (Crédit Bail) (*)	0	0	0	0	0	0	0
BIAT (CMT)	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
Total des autres emprunts et concours bancaires	**43 118 357**	**8 000 000**	**(21 623 483)**	**0**	**29 494 874**	**23 167 210**	**6 327 664**
AL BARAKA BANK	41 000 000	0	(6 000 000)	0	21 000 000	0	21 000 000

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Total des certificats de leasing	**41 000 000**	**0**	**(6 000 000)**	**0**	**21 000 000**	**0**	**21 000 000**
TOTAL GENERAL	**437 601 747**	**157 488 281**	**(117 936 010)**	**(4 828 703)**	**458 325 315**	**319 896 076**	**138 429 238**

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2021							Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	20 616 000	24 446 400	89 225 200	15 600 000	**149 887 600**	4 562 294	0	**154 449 894**	167 655 224
Emprunts obligataires à taux variable	2 150 000	3 075 700	4 225 700	0	**9 451 400**	504 796	0	**9 956 196**	16 132 109
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	0	4 000 000	8 000 000	0	**12 000 000**	197 572	0	**12 197 572**	16 263 368
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	460 778	1 865 412	5 650 000	3 244 112	**11 220 302**	349 323	0	**11 569 625**	13 817 002
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	341 182	0	**1 023 546**	6 173	0	**1 029 719**	1 716 143
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 038 991	12 388 487	0	**20 647 478**	11 240	119 197	**20 777 915**	29 470 601
SANAD Fund (SANAD)	6 699 999	7 886 669	25 526 667	0	**40 113 335**	707 997	1 193 236	**42 014 568**	48 783 424
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 177 087	22 675 653	0	**26 852 740**	187 786	339 567	**27 380 093**	14 856 007
BERD	1 816 667	14 027 174	32 861 918	0	**48 705 759**	479 037	406 820	**49 591 616**	43 087 851
KFW	0	0	14 886 839	23 818 942	**38 705 781**	229 863	0	**38 935 644**	11 411 949

PROPARCO	5 484 167	5 454 167	38 284 167	0	**49 222 500**	679 271	1 225 226	**51 126 997**	0
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	6 000 000	15 000 000	0	0	**21 000 000**	6 463	0	**21 006 463**	41 012 451
ZITOUNA BANK	0	0	0	0	**0**	0	0		0
Crédits directs									
ATB	1 066 713	1 710 952	2 367 210	0	**5 144 875**	201 214	0	**5 346 089**	7 388 965
BNA	750 000	0	0	0	**750 000**	5 647	0	**755 647**	3 777 846
CITI BANK	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**	1 037 581
ABC BANK	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**	14 294 340
ATTIJARI	600 000	1 200 000	7 800 000	0	**9 600 000**	8 688	0	**9 608 688**	2 001 862
STB	250 000	750 000	3 000 000	0	**4 000 000**	31 850	0	**4 031 850**	5 054 483
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	**10 000 000**	30 433	0	**10 030 433**	10 005 072
Total	**47 114 324**	**91 314 916**	**272 947 309**	**46 948 768**	**458 325 316**	**8 199 647**	**3 284 046**	**469 809 007**	**447 766 279**

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.590.063 DT au 31 Décembre 2021 contre 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Avances et acomptes reçus des clients	3 590 063	2 676 900
Total	**3 590 063**	**2 676 900**

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 66.144.438 DT au 31 Décembre 2021 contre 67.559.721 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Fournisseurs de biens	**65 564 946**	**67 182 605**
Fournisseurs, factures parvenues	3 719 009	4 053 657
Fournisseurs, factures non parvenues	1 398 293	1 336 163
Effets à payer	60 447 644	61 792 785
Autres fournisseurs (2)	**579 491**	**377 116**
Compagnies d'assurance	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	25 280
Divers fournisseurs	554 894	350 800
Total général (1) + (2)	**66 144 438**	**67 559 721**

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 9.226.472 DT au 31 Décembre 2021 contre 10.858.859 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2 021	**2 020**
Provisions pour risques et charges :		**2 570 831**	**2 540 378**
- Provision pour risque et charges		2 344 053	2 313 600
- Provision affaires en contentieux		226 778	226 778
Etat impôts et taxes :		**2 892 147**	**5 149 280**
- Impôt sur les sociétés à payer	**16.1**	729 596	2 684 548
- TVA à payer		1 427 371	1 722 752
- Autres impôts et taxes		735 181	741 980
Personnel :		**2 036 245**	**1 805 258**
- Bonus et primes de bilan à payer		1 701 505	1 593 286
- Congés à payer		334 740	211 972
Créditeurs divers		**2 845**	**23 396**
- Actionnaires, dividendes à payer		396	385
- Autres créditeurs divers		2 448	23 011
Organismes de sécurité sociale		**375 155**	**363 962**
Autres charges à payer		**1 184 949**	**841 511**
Comptes de régularisation passif :		**164 300**	**135 075**
- Comptes d'attente à régulariser		164 300	135 075
Total		**9 226 472**	**10 858 859**

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
+ Impôt sur les sociétés dû	4 694 954	4 563 358
- Acomptes provisionnels*	(3 956 052)	(1 866 083)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(9 306)	(12 728)
Dette (report) d'impôt exigible	**729 596**	**2 684 547**

**Présenté au niveau des autres actifs*

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2 021	**2 020**
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	**(A)**	3 152 565	2 665 762
Réserve pour réinvestissements exonérés		29 113 938	25 234 069
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	**(B)**	1 707 474	1 507 474
Résultats reportés		1 611 754	3 149 484
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**99 335 731**	**96 306 789**
Résultat de l'exercice (1)		11 333 149	5 466 442
Total des capitaux propres avant affectation	**(D)**	**110 668 880**	**101 773 231**
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2)	**(C)**	0,349	0,168

***(*)** Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*
(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 500 000**	**25 884 443**	**6 000 000**	**1 507 474**	**998 331**	**1 666 541**	**96 306 789**
Augmentation du capital									
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(650 374)			650 374		0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762				1 500 779	(1 666 541)	0
Résultat net de l'exercice 2020								5 466 442	5 466 442
Soldes au 31 Décembre 2020	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 665 762**	**25 234 069**	**6 000 000**	**1 507 474**	**3 149 484**	**5 466 442**	**101 773 231**
Réaffectation de réserves en résultats reportés									0
Affectations décidées par l'AGO			486 803	3 879 869		200 000	899 770	(5 466 442)	-0
Dividendes décidés par l'AGO							(2 437 500)		(2 437 500)
Résultat net de l'exercice 2021								11 333 149	11 333 149
Soldes au 31 Décembre 2021	**32 500 000**	**25 250 000**	**3 152 565**	**29 113 938**	**6 000 000**	**1 707 474**	**1 611 754**	**11 333 149**	**110 668 880**

Note 18. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 021	2 020
Intérêts et revenus assimilés (1)		**72 356 401**	**64 583 606**
Marges financières nettes de leasing	**(A)**	68 328 779	63 628 516
Préloyers	**(B)**	112 618	14 000
Intérêts de retard		3 487 821	4 055 381
Variation des produits réservés		427 183	(3 114 291)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		**2 439 709**	**2 331 735**
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		878 498	809 589
Récupération de frais de dossiers		757 550	683 897
Récupération de frais de rejet		796 064	817 644
Récupération de frais de télégramme		7 596	20 604
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		0	0
Total (1)+(2)		**74 796 110**	**66 915 340**
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		539 744 365	556 483 664
. A la fin de l'exercice		525 941 607	539 744 365
. Moyenne	**(C)**	532 842 986	548 114 014
- Produits de l'exercice (D)=(A)+(B)		68 441 397	63 642 515
- Taux moyen	**(D)/(C)**	12,84%	11,61%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 021	2 020
Charges financières des emprunts (1)	**(A)**	**39 781 729**	**37 842 140**
Intérêts sur emprunts obligataires		14 181 493	16 424 624
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 463 584	4 681 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		9 896 495	6 638 525
Contributions au F.P.C		8 282 162	2 453 722
Intérêts sur certificats de leasing		4 094 981	6 770 653
Intérêts sur billets de trésorerie		0	108 829
Résorptions des frais d'émission des emprunts		863 014	763 853
Autres charges financières nettes (2)		**(138 238)**	**(59 064)**
Intérêts sur comptes courants		(138 238)	(59 064)
Autres produits financiers		0	0
Relation de couverture (3)		**0**	**0**
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(4 856 629)	261 522
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		4 856 629	(261 522)
Total (1)+(2)+(3)		**39 643 490**	**37 783 076**
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		437 601 747	444 268 156

. A la fin de l'exercice		458 325 315	437 601 747
. Moyenne	**(B)**	447 963 531	440 934 952
- Taux moyen	**(A)/(B)**	8,88%	8,58%

B & E.F : *Banques et Etablissements financiers*
F.P.C : *Fonds de Péréquation des Changes*

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Produits des placements à court terme (1)	**3 951 911**	**366 826**
Revenus des certificats de dépôt	4 906 668	366 826
Charges liées aux revenus de placements	(954 757)	0
Produits des placements à long terme (2)	**534 843**	**683 743**
Dividendes	361 000	18 000
Revenus nets des fonds gérés	152 816	407 138
Intérêts sur obligations	1 227	2 460
Gains sur cession d'actions	0	220 145
Jetons de présence	19 800	36 000
Total (1)+(2)	**4 486 754**	**1 050 569**

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Produits locatifs des contrats de location simple	33 843	130 832
Commissions d'études sur participations	0	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	48 598	43 345
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	69 987	68 891
Ristournes sur contrats d'assurance	237 952	359 835
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	96 652
Total	**428 924**	**704 539**

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2021.

Note 22. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 8.742.548 DT, contre 7.697.103 DT au 31 Décembre 2020.

	Au 31 décembre	
	2 021	**2 020**
Avantages à court terme (1)	**7 853 540**	**6 896 735**
Salaires et compléments de salaires	5 508 508	4 445 220
Bonus et prime de bilan	1 157 353	1 493 759
Autres charges de personnel	569 469	469 941
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	586 278	462 618
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	31 932	25 197
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	**889 008**	**800 368**
Cotisations patronales au régime de retraite de base	471 960	372 412
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	171 888	147 210
Primes d'assurance-Complément retraite	233 444	221 186
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	11 716	59 559
Total (1) + (2)	**8 742 548**	**7 697 103**

(1) L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;

- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.

- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complété par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ ***Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :***

Régime de sécurité sociale	**Employeur**	**Employé**	**Total**
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	**7,04%**
Assurance maladie	4,00%	2,75%	**6,75%**
Accidents de travail	0,50%	-	**0,50%**
Total	**9,68%**	**4,62%**	**14,29%**

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ ***Assiette :***

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

(2) L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

✓ ***Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :***

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	**5,25%**
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	**6,71%**
Total	**7,39%**	**4,56%**	**11,96%**

✓ ***Cotisations au régime de retraite complémentaire :***

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.

- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

✓ ***Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :***

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Honoraires et autres rémunérations	786 111	501 929
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	259 745	254 280
Autres impôts et taxes	507 621	486 803
Publicité, publications et relations publiques	124 072	267 322
Frais postaux et de télécommunication	194 594	182 442
Services bancaires et assimilés	375 929	396 695
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	244 843	171 794
Cotisations APB	17 400	31 238
Loyers et charges locatives	183 851	98 144
Frais de gestion des valeurs mobilières	96 729	120 779
Autres charges d'exploitation	399 353	468 918
Total	**3 190 248**	**2 980 345**

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	109 139	80 449
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	511 405	607 219
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	71 241
Total	**691 785**	**758 910**

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	2 020
Coût du risque (1)	**10 265 340**	**7 382 057**
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	10 265 340	13 858 412
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	0	(6 476 355)
+ Pertes sur créances radiées	(3 647 148)	1 997 725
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	3 245 091	(1 776 001)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	402 057	(221 724)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	**(4 114)**	**62 288**
+ Dotations	0	62 288
- Reprises	(4 114)	0
Variation des provisions pour risques et charges (3)	**511 627**	**1 050 000**
+ Dotations	885 227	1 050 000
- Reprises	(373 600)	0
Total (1) + (2) + (3)	**10 772 852**	**8 494 345**

Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
+ Dotations	714 873	1 440 956
- Reprises	(360 970)	(140 344)
Total	**353 903**	**1 300 613**

Note 27. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 541.593 dinars contre 1.064.872 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	**2 020**
Profits exceptionnels	541 593	1 064 872
Total	**541 593**	**309 150**

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances….

Note 28. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 19.041 dinars contre 111.948 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 020	**2 019**
Pertes exceptionnelles	19 041	33 194
Total	**111 948**	**33 194**

Note 29. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2021	**2020**
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	***29.1***	4 324 299	4 395 613
Total		**4 324 299**	**4 395 613**

29.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2021	**2 020**
Résultat Net de l'Exercice	**11 333 149**	**5 466 442**
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	4 324 299	4 395 613
- Dotations aux provisions pour risques et charges	404 053	1 440 956
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature		0
- Dotations aux provisions sur titres	714 873	1 112 288
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	10 265 340	7 382 057
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	370 654	746 926
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	3 377	32 527
- Autres charges non déductibles	1 350 085	505 511
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(373 600)	0
- Reprises sur provisions pour titres	(360 970)	(140 344)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(345 563)	0
- Autres déductions	(5 065 215)	(366 826)
Bénéfice fiscal avant provisions	**22 620 481**	**20 575 152**
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(10 265 340)	(2 657 543)
Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse		(358 714)
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	**12 355 141**	**17 558 894**
Déduction pour réinvestissements exonérés		(5 000 000)
Résultat fiscal	**12 355 141**	**12 558 894**
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	**4 324 300**	**4 395 613**

30. Eléments extraordinaires

➢ Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majore de 3 points et I 'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal a 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

➢ Taxe conjoncturelle

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.
Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 31. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	**2020**
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	384 968	128 623
+ Jetons de présence perçus	19 800	36 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	218 719	359 835
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	92 158
+AUTRES	376 859	153 489
Total	**1 038 891**	**770 105**

Note 32. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	**2020**
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	1 227	2 460
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	4 155 072	415 562
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	184 447	185 430
Total	**4 340 746**	**603 452**

Note 33. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	**2020**
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	16 784 432	18 787 559
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 627 545	5 009 521
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 679 149	6 855 164
+ Contributions payées au F.P.C	7 286 977	2 844 519
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 726 570	6 594 812
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	0	108 829
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	122 690	126 366
Total	**36 227 364**	**40 326 771**

B & E.F : *Banques et Etablissements financiers* ***F.P.C :*** *Fonds de Péréquation des Changes*

Note 34. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Impôt sur les sociétés payé	6 653 327	1 575 113
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(71 029)	94 229
Total	**6 582 298**	**1 669 342**

Note 35. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	361 000	18 000
Total	**361 000**	**18 000**

Note 36. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	64 783	87 136
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	56 046	0
Total	**120 829**	**87 136**

Note 37. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Participation	5 000 000	0
Total	**5 000 000**	**0**

Note 38. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Remboursements sur fonds à capital risque	2 523 926	416 551
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	20 000
Total	**2 543 926**	**436 551**

Note 39. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	102 256	72 000
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	190 377	265 323
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	42 720	20 262
Total	**335 353**	**357 585**

Note 40. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Valeur brute des immobilisations cédées	191 986	44 742
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(181 494)	(44 742)
± Résultat de cession des immobilisations	131 718	29 224
Total	**142 210**	**29 224**

Note 41. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Détachement de dividendes	2437500	0
- Dividendes non versés	(11)	0
Total	**2 437 489**	**0**

Note 42. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	40 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	117 488 281	44 100 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	0	17 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	0	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	1 000 000
Total	**157 488 281**	**107 100 000**

Note 43. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Remboursements sur emprunts obligataires	60 844 100	69 097 900
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	29 468 426	20 946 507
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 623 483	6 992 897
+ Flux net sur certificats de leasing	20 000 000	17 000 000
Total	**131 936 010**	**114 037 304**

Note 44. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Avoirs en banques	6 742 451	22 176 142
- Découverts bancaires	(149 861)	(280 738)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	29 917	45 284
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	**6 622 907**	**21 941 087**

Note 45. Transactions avec les parties liées :

45.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2021 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2021. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	**0**	**0**	**748 113**	**316 406**	**461 391**	**223 219**	**0**	**0**
Salaires mensuels	0	0	262 514	0	176 848	0	0	0
Prime de bilan	0	0	316 406	316 406	180 144	180 144	0	0
Avantages en nature	0	0	8 467	0	5 672	0	0	0
Droits aux congés acquis et non consommés	0	0	0	0	7 770	7 770	0	0
Cotisations au régime d'assurance groupe	0	0	4 710	0	7 184	0	0	0
Cotisations aux régimes de sécurités sociale	0	0	16 822	0	63 084	35 304	0	0
Régime d'assurance complément retraite	0	0	16 514	0	20 688	0	0	0
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	0	0	122 681	0	0	0	0	0
Jetons de présence	**60 000**	**60 000**	**10 000**	**10 000**	**0**	**0**	**323 750**	**323 750**
Total	**60 000**	**60 000**	**758 113**	**326 406**	**461 391**	**223 219**	**323 750**	**323 750**

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base	16 822	63 084
Régime national complémentaire	22 557	20 688
Régime d'assurance complément retraite	11 130	1 516
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite	0	13 833
Total	**50 509**	**99 122**

45.2. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,72% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)*
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)*
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)*
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (*% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2020 : 0,081%) (**)*
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)*
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)*

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.
(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.
(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.
(****) SICAV obligataire

45.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, certaines transactions ont été conclues par l'A.T. L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1					177 500	205 739		
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(2 864)	(64 438)				
Commissions sur opérations bancaires	(71 259)	(1 005)						
Intérêts sur découverts bancaires								
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires								
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 522 639	1 464 536						
Intérêts sur emprunts obligataires	(355 089)	(488 793)					(248 934)	
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires								
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(586 485)	(264 997)						
Commission d'apporteur d'affaires	13 550	16 600						
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force								(37 568 244)

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 367 210)	0	0	0		0	0	0
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 777 664)	(750 000)	0	0		0	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(201 214)	(5 647)	0	0		0	0	0
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(2 951 628)	(3 788 988)	0	0		0	(5 850 968)	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(2 599 788)	(2 451 700)	0	0		0	(1 840 082)	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(87 137)	(265 177)	0	0		0	(205 267)	0
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	42 000 000	40 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(249 591)	(294 210)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	0	0	(3 819)	(6 438)		0	0	0

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Fournisseurs de biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	131 990
Effets à payer sur biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	(36 702 355)
Solde net des comptes de trésorerie	1 681 463	2 389 855	0	0		79	0	0

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

Note 46. Engagements hors bilan :

46.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2021	**2020**
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	50 949 629	26 469 070
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	14 362 006	7 864 605
Total	**65 311 635**	**34 333 675**

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 48. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2021, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

Fonds propres nets de la société

En Kdt

Rubriques	31/12/2021 [1]	31/12/2020 [2]	Variation [1]-[2]
I- FONDS PROPRES NETS DE BASE			
FONDS PROPRES DE BASE (F)	**110 669**	**101 773**	**8 897**
1) Capital ou dotation	32 500	32 500	0
2) Prime d'émission	25 250	25 250	0
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	38 267	33 900	4 367
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 707	1 507	200
4) Report à nouveau créditeur	1 612	3 149	-1 537
5) Résultats non distribués de l'exercice	11 333	5 466	5 867
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires	0	0	0
ELEMENTS A DEDUIRE (G)	**9 685**	**5 942**	**3 743**
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 810	1 804	6

En Kdt

Rubriques	31/12/2021 [1]	31/12/2020 [2]	Variation [1]-[2]
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2021 (prorata temporis)*	6 175	2 438	3 738
FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	**100 984**	**95 832**	**5 153**
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES			
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)	**7 278**	**7 286**	**-8**
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3)) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	7 278	7 286	-8
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	0
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	0
Eléments à déduire (I)	**0**	**0**	**0**
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)	**12 000**	**16 000**	**-4 000**
1) Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	12 000	16 000	-4 000
Eléments à déduire	**0**	**0**	**0**
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	**19 278**	**23 286**	**-4 008**
FONDS PROPRES NETS (FPN)	**120 262**	**119 117**	**1 145**

*L'encours du crédit subordonné

Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	30			30	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie				0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	8 602			8 602	0%	0
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	**628 130**	**0**	**59 116**	**569 014**		**556 076**
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	**602 465**	**0**	**59 116**	**543 349**		**530 410**
1. Crédits à la clientèle	**573 725**	**0**	**50 920**	**522 805**		**509 867**
1.1/Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	417 378	0	0	417 378		404 440
* Leasing immobilier	25 876	0		25 876	50%	12 938
* Leasing mobilier	391 502	0		391 502	100%	391 502
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	156 346		50 920	105 427	100%	105 427
1.4/ Prêts particpatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
2. Portefeuille titres	**28 740**	**0**	**8 196**	**20 544**		**20 544**
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	28 740		8 196	20 544	100%	20 544
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	**25 666**	**0**	**0**	**25 666**		**25 666**
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
2. Crédits documentaires	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits				0	50%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
servent de garantie						
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0
3. Engagements de financement donnés	**25 666**	**0**	**0**	**25 666**		**25 666**
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés				0	50%	0
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés	25 666	0	0	25 666		25 666
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	25 666			25 666	100%	25 666
4. Participations non libérées				**0**	**100%**	**0**
B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLES EN TUNISIE	**104 671**	**0**	**0**	**104 671**		**20 934**
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	**104 671**	**0**	**0**	**104 671**		**20 934**
1. Créances sur les établissements assujettis	**104 671**			**104 671**	**20%**	**20 934**
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				**0**	**20%**	**0**
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				**0**	**20%**	**0**
2. Engagement de financement donnés				**0**	**20%**	**0**
3. Contre garanties reçues des établissements assujettis				**0**	**20%**	**0**
C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILES ASSUJETTIS INSTALLES A L'ETRANGER	**0**					
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
1.Créances sur les banques et établissements financiers assimilés	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
2. Portefeuille titres	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers				0	100%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1]	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2]	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourues (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
assimilés						
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
1. Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois				**0**	**20%**	**0**
2. Crédits documentaires	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés				**0**	**20%**	**0**
4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés				**0**	**100%**	**0**
D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN	**5 851**	**0**	**340**	**5 511**		**5 213**
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				**0**	**20%**	**0**
2. Crédits aux personnels	**448**			**448**	**100%**	**448**
3. Crédits habitats aux personnels	**601**		**4**	**596**	**50%**	**298**
4. Immobilisations nettes d'amortissements	**3 800**			**3 800**	**100%**	**3 800**
5. Autres postes d'actifs	**1 003**		**336**	**668**	**100%**	**668**
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				**0**	**50%**	**0**
Total	**738 653**	**0**	**59 456**	**679 197**		**582 223**

Total risques encourus (opérationnel)	**61 234**

Total risques encourues	**643 457**

Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N (2021)	39 639
PNB année N (2020)	30 182
PNB année N-1 (2019)	28 151
Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs	**32 657**
Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel b=a*15%	**4 899**
Total risques encourus (opérationnel) E2 =b*12,5	**61 234**

Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2021, à 15,69 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 15,06% au 31-12-2020.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	**15,69%**
FONDS PROPRES NETS DE BASE	**100 984**
TOTAL RISQUES ENCOURUS	**643 457**

Détermination du ratio de couverture des risques

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2021, à 18,69 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 18,72 % au 31/12/2020.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	**18,69%**
FONDS PROPRES NETS	**120 262**
TOTAL RISQUES ENCOURUS	**643 457**

4.3.1.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

✓ **Rapport général :**

F.M.B.Z KPMG TunisieImmeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email :mzammouri@kpmg.com

02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A –ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 659 589 Milles Dinars et des capitaux propres positifs de 110 669 Milles Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 333 Milles Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à 516 573 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 017 KDT et les produits réservés ont atteint 6 664 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble

autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG	**Cabinet CMC**
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	**Mr Chérif BEN ZINA**

✓ **Rapport spécial :**

F.M.B.Z KPMG TunisieImmeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email :mzammouri@kpmg.com

02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A –ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2021

En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 Kdt, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2021, à 8 KDT hors TVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant qui varie entre 12 et 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 4%.

Au 31/12/2021, la charge d'intérêt s'élève à 1 490 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3,35%.

Au 31/12/2021, la charge d'intérêt s'élève à 1 166 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 12 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

Au 31/12/2021, la charge d'intérêt s'élève à 657 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,72%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA.

Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 5 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 3% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 6 KDT HTVA.

Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- Au 31/12/2021, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2021, a supporté une charge de 148 Kdt.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 522 KDT.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 464 KDT.

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2021, la charge de la période s'élève à 14 KDT.

- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2021, à 53 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

    - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

    - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA)

sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2021, à 6 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

  L'émission par l'ATL, en 2021, des emprunts obligataires 2021/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1	8 KDT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

  L'émission par l'ATL, en 2021, de l'emprunt obligataire 2021/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2021/1	170 KDT	170 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de 113 KDT.

- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de 209 KDT.

- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2021, la somme de 432 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Octobre de chaque année, d'une

indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

  Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en KDT):

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	60 000	60 000	758 113	326 406	461 391	223 219	323 750	323 750
Avantages postérieurs à l'emploi*								

*inclus dans les avantages à court terme

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

4.3.1.7. Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021

1- Note portant sur la convention conclue entre l'ATL et ATD SICAR :

En 2021, l'ATL a conclu avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 Kdt, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2021, à 8 KDT hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 02/02/2021 et l'assemblée générale du 09/04/2022.

2- Note portant sur les raisons de la non mise en place des crédits contractés par l'ATL :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,72%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

  Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2022, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA.

  Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2022, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

3- Note portant sur les avantages accordés au personnel :

- L'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

- Le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'Administration du 29 juin 2020.

4- **Note portant sur la rémunération allouée aux membres des différents comités existants au sein de l'ATL :**

L'ATL est gouvernée par les comités dont la rémunération allouée en 2021 est la suivante :

	Montant (mD)	Nombre
Conseil administration	240	13
Comité exécutif	37,5	3
CPAI	37,5	3
Comité des risques	68,75	6

4.3.1.8. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021

1- Notes complémentaires à la note 8.1 « Portefeuille d'investissement » portant sur la détention par l'ATL d'une participation supérieure à 20% dans le capital de la société SARI et la société ATL LLD et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 (loi bancaire)

- **La société ATL LLD :**

Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel). La profession du secteur de leasing a introduit une demande au Ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing afin d'intégrer le leasing opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays. Ce projet est en cours d'étude.

- **La société SARI :**

Le sort de cette participation dépendra des décisions de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui examinera les possibilités d'augmentation du capital notamment par la conversion des créances de la banque mère ce qui va régulariser le seuil de la participation de l'ATL.
L'AGE de la SARI tenue le 17/05/2022 a décidé de continuer l'activité et de reporter la question de régularisation de la situation des fonds propres de la société après l'examen par le conseil de l'ATB des modalités d'une augmentation éventuelle du capital par conversion des dettes.

2- Note complémentaire à la note 8.1 « Portefeuille d'investissement » portant sur le détail des participations par fonds gérés :

- **ATD SICAR**

Participations	Montant
PALMA	750 000
CANADO	210 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006
SHPP	1 012 500
SHPP	150 000
CAP SAISONS	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000
SGAA	120 000
AXELARIS	245 000
SGAA	120 000
AXELARIS	245 000
STHH	657 143
SIMETAL	605 000
FOOD QUALITY	174 000
NETKYM	800 000
Total	**7 290 648**

Le détail des placements est le suivant :

Désignation	Nbre d'actions	C.M.P	Montant d'acquisition
SALAMETT CAP	11	18,455	203,005
Total			**203,005**

Désignation	Nbre d'actions	C.M.P	Montant d'acquisition
SALAMETT CAP	152	18,455	2 805,160
Total			**2 805,160**

Désignation	Nbre d'actions	C.M.P	Montant d'acquisition
SALAMETT CAP	12 252	18,455	226 110,660
Total			**226 110,660**

- **SICAR INVEST**

Participations	Montant
BRIQUETERIE MILADI ZOUHAIR BMZ	500 000
LABORATOIRE TUNISIE PHARMA	350 000
Total	**850 000**

Le détail des placements est le suivant :

Désignation	Montant d'acquisition
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	9 582,480

- **SOFIA SICAR**

Au 31/12/2021, le fonds « SOFIA SICAR » n'a pas encore réalisé des souscriptions en participations

Le détail des placements est le suivant :

Désignation	DATE EFFET	ECHEANCE	Montant d'acquisition
PLACEMENT BTR CT	30/12/2021	09/01/2022	200 000,000

3- Note complémentaire à la note 10 « Immobilisations corporelles »

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing sont totalement réglées et devenues propriété de l'ATL.

4- Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers individuels

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2022. Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.
Lesdits états sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

4.3.1.9. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021

1- Note rectificative de la note « Avantages postérieurs à l'emploi »

L'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à **douze fois** le dernier salaire mensuel brut.

2- Note rectificative de la note 7.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A **Actifs courants**	**B 1** **Actifs nécessitant un suivi particulier**	**B 2** **Actifs incertains**	**B 3** **Actifs préoccupants**	**B 4** **Actifs compromis**		
Encours financiers	419 496 883	73 621 649	1 940 661	10 641 693	20 240 721	525 941 606	25 876 327
Impayés	3 226 317	11 946 409	1 073 256	807 390	31 905 927	48 959 299	2 408 797
Créances- assurance matériel en leasing	78 199	25 558	1 002	0	1 050	105 808	
Créances- factures à établir	847 524	104 801	3 717	754 908	663 803	2 374 753	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 451 099)	(445 003)	(15 622)	(80 399)	(113 933)	(3 106 056)	
Contrats en instance de mise en force	2 931 194	46 119	0	0	0	2 977 313	
CREANCES LEASING	**424 130 894**	**85 299 533**	**3 003 013**	**12 123 591**	**52 697 568**	**577 254 599**	**28 285 125**
Avances reçues (*)	(3 586 406)	(3 197)	0	0	(460)	(3 590 063)	(176 631)
ENCOURS GLOBAL (**)	**420 544 487**	**85 296 336**	**3 003 013**	**12 123 591**	**52 697 108**	**573 664 537**	**28 108 493**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 363 627	256 292	0	0	45 750	25 665 669	
TOTAL ENGAGEMENTS	**445 908 114**	**85 552 628**	**3 003 013**	**12 123 591**	**52 742 858**	**599 330 205**	**28 108 493**
Produits réservés			(155 799)	(1 044 041)	(5 464 090)	(6 663 930)	(327 865)
Provisions à base individuelle			(143 993)	(4 156 498)	(39 744 492)	(44 044 984)	(2 167 013)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)			0	0	(150 558)	(150 558)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	**0**	**0**	**(299 792)**	**(5 200 540)**	**(45 359 140)**	**(50 859 471)**	**(2 494 879)**
Provisions à base collective	(8 176 986)	(1 644 523)				(9 821 510)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	**(8 176 986)**	**(1 644 523)**	**0**	**0**	**0**	**(9 821 510)**	
ENGAGEMENTS NETS	**437 731 128**	**83 908 105**	**2 703 221**	**6 923 052**	**7 383 719**	**538 649 224**	
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			**0,52%**	**2,11%**	**9,19%**		
			11,82%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			**0,50%**	**2,02%**	**8,80%**		
			11,32%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			**9,98%**	**42,90%**	**86,00%**		
			74,94%				

Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 Décembre 2021 à 11,82% contre 9,89% au 31 Décembre 2020. En effet, en 2020 plusieurs clients ont bénéficié des reports d'échéances prévues par les circulaires de la BCT et par conséquent l'obligation de maintenir leurs classes de risques de 2019. En 2021, malgré la prolongation des mesures de report, le nombre de clients concernés a été non significatif et par conséquent, la classification a été effectuée en application des règles classiques de la circulaire n°91-24 telle que modifiée et complétée par les autres circulaires.

	31/12/2021	31/12/2020
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)	11,82%	9,89%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	11,32%	9,57%
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	74,94%	73,13%

3- Note rectificative de la note 27 « Autres gains ordinaires »

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 541.593 dinars contre 1.064.872 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	**2 020**
Profits exceptionnels	541 593	1 064 872
Total	**541 593**	**1 064 872**

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances….

4- Note rectificative de la note 28 « Autres pertes ordinaires »

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 19.041 dinars contre 111.948 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	**2020**
Pertes exceptionnelles	19 041	111 948
Total	**19 041**	**111 948**

5- Note rectificative de la note 13.1 « Valeur de remboursement des emprunts »

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATL 2014/2	1 886 000	0	(1 886 000)	0	0	0	0
ATL 2014/3	8 032 000	0	(4 016 000)	0	4 016 000	0	4016000
ATL 2015/1	12 600 000	0	(6 300 000)	0	6 300 000	0	6300000
ATL 2015/2	18 380 000	0	(8 000 000)	0	10 380 000	5 190 000	5 190 000
ATL 2016/1	14 280 000	0	(6 000 000)	0	8 280 000	4 140 000	4 140 000
ATL 2017/1	33 818 400	0	(10 000 000)	0	23 818 400	13 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	14 240 000	0	(3 560 000)	0	10 680 000	7 120 000	3 560 000
ATL 2018/1	16 946 700	0	(5 082 100)	0	11 864 600	6 782 500	5 082 100
ATL 2019/1	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	40 000 000	0	(8 000 000)	0	32 000 000	24 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	0	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	0
Total des emprunts obligataires	**192 183 100**	**40 000 000**	**(60 844 100)**	**0**	**171 339 000**	**117 050 900**	**54 288 100**
BIRD	13 363 159	0	(2 142 857)	0	11 220 302	8 894 112	2 326 190
BAD	1 705 911	0	(682 364)	0	1 023 546	341 182	682 364
BEI	29 290 479	0	(6 602 657)	(2 040 344)	20 647 478	12 388 487	8 258 991
BERD	42 690 250	16 350 000	(10 394 491)	60000	48 705 759	32 861 918	15 843 840
SANAD Fund	48 036 446	0	(6 133 333)	(1 789 778)	40 113 336	25 526 667	14 586 668
GREEN FOR GROWTH Fund	14 814 045	16 475 000	(3 512 724)	(923 581)	26 852 740	22 675 653	4 177 087
KFW	11400000	27 305 781	0	0	38 705 781	38 705 781	0
PROPARCO		49 357 500		(135 000)	49 222 500	38 284 167	10 938 333
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	**161 300 290**	**109 488 281**	**(29 468 426)**	**(4 828 703)**	**236 491 441**	**179 677 966**	**56 813 474**
ATB (CMT)	7 368 358	0	(2 223 483)	0	5 144 874	2 367 210	2 777 664
BNA (CMT)	3 750 000	0	(3 000 000)	0	750 000	0	750 000
STB (CMT)	5 000 000	0	(1 000 000)	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	1 000 000	0	(1 000 000)	0	0	0	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(14 000 000)	0	0	0	0
ATTIJARI BANK (CMT)	2 000 000	8 000 000	(400 000)	0	9 600 000	7 800 000	1 800 000
ATTIJARI (Crédit Bail) (*)	0	0	0	0	0	0	0
BIAT (CMT)	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
Total des autres emprunts et concours bancaires	**43 118 357**	**8 000 000**	**(21 623 483)**	**0**	**29 494 874**	**23 167 210**	**6 327 664**

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AL BARAKA BANK	41 000 000	0	(20 000 000)	0	21 000 000	0	21 000 000
Total des certificats de leasing	**41 000 000**	**0**	**(20 000 000)**	**0**	**21 000 000**	**0**	**21 000 000**
TOTAL GENERAL	**437 601 747**	**157 488 281**	**(131 936 010)**	**(4 828 703)**	**458 325 315**	**319 896 076**	**138 429 238**

4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2021

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	65 311 635	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	25 665 669	Clients				
Total	**90 977 304**					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	65 311 635	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	7 051 896	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	110 708 598	Clients				
Total	**183 072 129**					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	95 000 000	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	2 977 313	Clients				
* Opération de portage	151 800	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	**98 129 113**					

4.3.3. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2021

- ***Emprunts obligataires au 31/12/2021 :***

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2014-3-3	4 016 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-3	6 300 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-3	10 380 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-2	8 280 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	2 090 800	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	1 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	20 727 600	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	12 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	1 260 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	2 300 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	7 120 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
EO ATL 2018-1-1	2 312 400	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-2	6 151 400	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-3	3 400 800	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025
EO ATL 2019-1	12 000 000	11,60%	annuel constant, 5 ans	06/12/2020	06/12/2024
EO ATL 2020-1	32 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027
Total	**171 339 000**				

- ***Emprunts bancaires au 31/12/2021 :***

(en Dinars)

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2021 (En DT)
BNA 2017	TMM+2,5%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	31/05/2017	28/02/2022	750 000
ATB 2017	TMM+2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	30/11/2017	31/05/2022	600 000
ATB 2018	TMM+2,1975%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	02/01/2019	30/06/2023	4 544 874
BARAKA	9,37%	mensuel, amortissement constant, 2 ans	30/09/2019	30/10/2022	21 000 000
ATTIJARI 2020	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant,5 ans	28/03/2021	28/12/2025	1 600 000
ATTIJARI 2021	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant,5 ans	28/03/2022	28/12/2025	8 000 000
BIAT 2020	TMM+1,3%	trimestriel, amortissement constant,7 ans	19/03/2021	19/12/2027	10 000 000
STB 2020	TMM+1,3%	trimestriel, amortissement constant,5 ans	28/02/2021	30/11/2025	4 000 000
				Total	**50 494 874**

- ***Emprunts extérieurs au 31/12/2021:***

(en Dinars)

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2021 (En DT)
BIRD 1	4,11%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	27/02/2013	15/11/2022	573 659
BIRD 2	4,20%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	26/03/2013	15/11/2022	569 198
BIRD 3	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	03/12/2015	15/07/2027	2 670 660
BIRD 4	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	20/06/2016	15/01/2028	1 440 118
BIRD 5	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2018	15/07/2029	2 666 667
BIRD 6	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2019	15/07/2030	3 300 000
SANAD 1	3,50%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/07/2018	05/07/2022	7 293 336
SANAD 2	3,50%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 12 mois de grâce	05/01/2022	05/01/2026	32 820 000
BERD 1	TMM+2,5%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	17/05/2019	17/05/2024	21 479 473
BERD 2	TMM+2,5%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	04/12/2019	04/12/2024	10 816 286
BERD 3	3,25%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	30/03/2021	16/02/2026	16 410 000
GGF 1	3,45%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2017	15/06/2024	10 442 740
GGF 2	3,52%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	17/02/2021	16/03/2026	16 410 000
KFW	4,75%	semestriel, amortissement constant, 10 ans	15/05/2021	15/11/2030	38 705 781
BAD	4,72%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	1 023 546
BEI 1	0,29%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2017	02/02/2024	8 250 000
BEI 2	0,26%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2017	16/06/2024	12 397 478
PROPARCO	3,60%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 1 an de grâce	04/03/2021	15/02/2026	49 222 500
				Total	**236 491 441**

4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Charges	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Soldes	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus de Leasing	68 441 397	63 642 516	63 037 754	Charges financières nettes	(39 643 490)	(37 783 076)	(41 494 722)				
Intérêts de retard	3 487 821	4 055 381	3 832 776								
Variation des produits réservés	427 183	(3 114 291)	(858 192)								
Autres produits sur opérations de leasing	2 439 709	2 331 735	2 709 715								
Autres produits d'exploitation	428 925	704 539	418 896								
Produits d'exploitation	**75 225 035**	**67 619 880**	**69 140 949**	**Total des charges nettes financières**	**(39 643 490)**	**(37 783 076)**	**(41 494 722)**	**Marge commerciale**	**35 581 545**	**29 836 804**	**27 646 227**
Marges commerciale (PNB)	35 581 545	29 836 804	27 646 227	Charges de personnel	(8 742 548)	(7 697 103)	(7 173 358)				
Produits des placements	4 486 754	1 050 569	923 794	Autres charges d'exploitation	(3 190 248)	(2 980 345)	(3 230 636)				
Sous Total	**40 068 299**	**30 887 373**	**28 570 021**	**Sous Total**	**(11 932 796)**	**(10 677 448)**	**(10 403 994)**	**Excédent Brut d'Exploitation**	**28 135 503**	**20 209 925**	**18 166 027**
Excédent Brut d'Exploitation	28 135 503	20 209 925	18 166 027	Dotations aux amortissements	(691 785)	(758 910)	(936 994)				
Reprise sur provisions sur créances		6 476 355	3 746 325	Dotations aux provisions sur créances	(10 265 340)	(13 858 412)	(15 376 659)				
Reprise sur provisions sur titres	360 970	140 344	528 932	Dotations aux provisions sur titres	(714 873)	(1 440 956)	(1 865 065)				
Reprise sur provisions sur risques	377 714		675 417	Dotations aux provisions sur risques divers	(885 227)	(1 112 288)	(1 286 752)				
Récupération de créances passées en pertes		0		Pertes sur créances radiées	3 647 148	(1 997 725)					
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	(3 245 091)	1 776 001	0	Autres pertes ordinaires	(19 041)	(111 948)	(33 194)				
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(402 057)	221 724	0	Impôt sur les sociétés	(4 324 299)	(4 395 613)	(2 082 175)				
Autres produits ordinaires	541 593	1 064 872	309 150								
Sous total	**25 768 632**	**29 889 221**	**23 425 851**	**Sous Total**	**(13 253 417)**	**(23 675 852)**	**(21 580 839)**	**Résultat des activités ordinaires**	**12 515 215**	**6 213 369**	**1 845 012**
Résultat des activités ordinaires après impôt	12 515 215	6 213 369	1 845 012	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	(1 182 064)	(746 926)	(178 472)				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	**12 515 215**	**6 213 369**	**1 845 012**	**Total**	**(1 182 064)**	**(746 926)**	**(178 472)**	**Résultat net de l'exercice**	**11 333 149**	**5 466 443**	**1 666 540**

4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2021

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018	**25 000 000**	**17 000 000**	**2 500 000**	**22 203 813**	**1 507 474**	**6 000 000**	**640 275**	**9 038 687**	**83 890 248**
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 25/01/2019	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(319 370)			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23/04/2019				4 000 000			38 687	(4 038 687)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23/04/2019								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2019								1 666 540	1 666 540
Solde au 31/12/2019	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 500 000**	**25 884 443**	**1 507 474**	**6 000 000**	**998 332**	**1 666 540**	**96 306 789**
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(650 374)			650 374		0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762				1 500 778	(1 666 540)	0
Résultat net de l'exercice 2020								5 466 442	5 466 442
Solde au 31/12/2020	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 665 762**	**25 234 069**	**1 507 474**	**6 000 000**	**3 149 484**	**5 466 442**	**101 773 231**
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 120 131)			1 120 131		0
Affectations décidées par l'AGO du 08/04/2021			486 803	5 000 000	200 000		(2 657 861)	(3 028 942)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 08/04/2021								(2 437 500)	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice 2021								11 333 149	11 333 149
Solde au 31/12/2021	**32 500 000**	**25 250 000**	**3 152 565**	**29 113 938**	**1 707 474**	**6 000 000**	**1 611 754**	**11 333 149**	**110 668 880**
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 760 193)			1 760 193		0
Affectations décidées par l'AGO du 07/04/2022			735 255		200 000		3 897 894	(4 833 149)	(0)
Dividendes décidés par l'AGO du 07/04/2022								(6 500 000)	(6 500 000)
Solde au 31/12/2021 après affectation	**32 500 000**	**25 250 000**	**3 887 820**	**27 353 745**	**1 907 474**	**6 000 000**	**7 269 841**	**0**	**104 168 880**

4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2021	2020	2019
Bénéfice disponible	11 333 149	5 466 442	1 666 540
Report à nouveau	3 371 947*	4 269 615**	1 648 706***
Bénéfice à répartir	**14 705 096**	**9 736 057**	**3 315 246**
Réserve légale (5%)	735 255	486 803	165 762
Bénéfice net à répartir	**13 969 841**	**9 249 254**	**3 149 484**
Dotation pour fonds social	200 000	200 000	
Réserves pour réinvestissements exonérés		5 000 000	
Bénéfice net distribuable	**13 769 841**	**4 049 254**	**3 149 484**
Dividendes	6 500 000****	2 437 500*****	
Report à nouveau	**7 269 841**	**1 611 754**	**3 149 483**

**L'AGO du 07/04/2022 a décidé de réaffecter un montant de 1 760 193DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés*

***L'AGO du 08/04/2021 a décidé de réaffecter un montant de 1 120 131DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »*

****L'AGO du 01/07/2020 a décidé de réaffecter un montant de 650 374DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »*

***** dont 1 950 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,060DT par action*

****** dont 1 625 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,050DT par action*

4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2021	2020	2019
Revenus de Leasing	72 356 401	64 583 606	66 012 338
Produits nets de leasing	39 639 374	30 182 833	28 151 125
Résultat d'exploitation	16 316 961	9 656 057	3 651 231
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat d'exploitation par action	0,502	0,297	0,112
Produits nets par action	1,220	0,929	0,866

4.3.8. Evolution du bénéfice net

	2021	2020	2019
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	16 839 513	10 608 981	3 927 187
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	11 333 149	5 466 442	1 666 540
Capital social (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,518	0,326	0,121
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,349	0,168	0,051
Bénéfice avant impôt / Capital social	51,8%	32,6%	12,1%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	34,9%	16,8%	5,1%

4.3.9. Evolution des dividendes

	2021	2020	2019
Dividendes (en Dinars)	6 500 000	2 437 500	0
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,075	0,000
% du nominal	20,0%	7,5%	0,0%
Date de paiement	28/04/2022	22/04/2021	-

4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2021	2020	2019
Bénéfice net	11 333 149	5 466 442	1 666 540
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	691 785	758 910	936 994
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	10 772 852	8 494 345	12 241 668
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	353 903	1 300 613	1 336 133
Marge brute d'autofinancement	**23 151 689**	**16 020 310**	**16 181 335**

4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios

- ***Indicateurs de gestion***

(en Dinars)	2021	2020	2019
Résultat net de la période (1)	11 333 149	5 466 442	1 666 540
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	538 817 201	558 081 633	579 053 034
Fonds propres (avant résultat net) (3)	99 335 731	96 306 789	94 640 249
Capitaux propres avant affectation	110 668 880	101 773 231	96 306 789
Créances issues d'opérations de leasing	516 573 619	538 924 467	557 420 737
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	599 331 000	608 570 239	619 930 100
Créances classées (4)	67 870 000	58 262 992	58 575 207
Produits réservés (5)	6 664 000	5 631 372	4 660 887
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	54 017 052	46 996 802	41 390 746
Emprunts et ressources spéciales (7)	469 809 007	447 766 279	457 446 779
Charges financières	39 643 490	37 783 076	41 494 722
Charges du personnel	8 742 548	7 697 103	7 173 358
Autres charges d'exploitation	3 190 248	2 980 345	3 230 636
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	691 785	758 910	936 994
Total charges d'exploitation* (8)	12 624 581	11 436 358	11 340 988
Produits nets (9)	39 639 374	30 182 833	28 151 125
Total brut des créances (10)	573 665 000	588 875 741	598 199 371
Total bilan (11)	659 588 721	630 915 729	619 257 081
Total des produits de Leasing	74 796 110	66 915 340	68 722 053
Dettes envers la clientèle	3 590 063	2 676 900	5 272 998
Placements à long terme	22 243 582	19 157 166	21 632 297

** Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées*

- ***Ratios propres aux sociétés de leasing***

	2021	2020	2019
Fonds propres / Engagements	16,6%	15,8%	15,3%
Taux de créances classées	11,8%	9,9%	9,8%
Ratio de couverture des créances classées	74,9%	73,1%	70,9%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	12,6%	10,4%	10,1%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	15,7%	18,7%	18,0%

- ***Ratios de structure***

	2021	2020	2019
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	16,8%	16,1%	15,6%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	71,2%	71,0%	73,9%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	78,3%	85,4%	90,0%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	91,6%	83,6%	83,0%

- ***Ratios de gestion***

	2021	2020	2019
Charges du personnel / Produits nets	22,1%	25,5%	25,5%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	39,9%	31,3%	29,7%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	31,8%	37,9%	40,3%

- ***Ratios de rentabilité***

	2021	2020	2019
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	11,4%	5,7%	1,8%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	1,7%	0,9%	0,3%
Résultat net / Produits nets	28,6%	18,1%	5,9%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,5%	12,4%	12,3%
Produits nets / Total Bilan	6,0%	4,8%	4,5%

4.4. Renseignements sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises.
En effet, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les raisons qui font qu'une société détenue à raison de 30%, par la société « ATL » n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la NCT 36 relative aux participations dans les entreprises associées ;

- Une note portant sur les parties liées, et ce, conformément au paragraphe 22 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 et suivants.

4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2021

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	**5**	6 819 038	22 385 096
Placements à court terme	**6**	98 208 662	27 247 083
Créances issues d'opérations de leasing	**7**	514 758 849	537 729 842
Placements à long terme	**8**	21 247 582	18 161 166
Valeurs immobilisées	**9**	7 786 432	5 574 553
Autres actifs	**10**	12 241 454	19 708 955
Total de l'actif		**661 062 018**	**630 806 695**
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	**11**	149 861	280 738
Emprunts et dettes rattachées	**12**	471 506 131	447 766 279
Dettes envers la clientèle	**13**	3 590 063	2 676 900
Fournisseurs et comptes rattachés	**14**	66 174 666	67 574 630
Autres passifs	**15**	9 357 713	10 918 413
Total du passif		**550 778 433**	**529 216 961**
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidées		66 648 985	63 806 789
Résultat consolidé		11 132 156	5 279 696
Total des capitaux propres		**110 281 141**	**101 586 485**
Intérêt des minoritaires dans les réserves		3 250	4 000
Intérêt des minoritaires dans le résultat		(807)	(750)
Total des capitaux propres et part des minoritaires	**16**	**110 283 583**	**101 589 735**
Total Passifs et capitaux propres et part des minoritaires		**661 062 018**	**630 806 695**

4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2021

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		25 665 669	5 973 505
- Autres Engagements donnés	**44**	66 820 809	34 333 675
- Traites de garanties sur crédit CITIBANK			2 606 116
Total		**92 486 478**	**42 913 296**
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		7 051 896	12 688 254
- Garanties reçues d'établissements bancaires	**44**	65 311 635	34 333 675
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		110 708 598	111 228 347
Total		**183 072 129**	**158 250 277**
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		95 000 000	35 000 000
- Crédits consentis non encore versés		2 977 313	5 637 729
- Opérations de portage		151 800	151 800
Total		**98 129 113**	**40 789 529**

4.4.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2021

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		72 156 340	64 530 931
Revenus des opérations LLD		837 445	112 784
Autres produits sur opérations de leasing		2 438 349	2 331 355
Total des produits de leasing	**17**	**75 432 134**	**66 975 070**
Charges financières nettes	**18**	(39 698 665)	(37 783 076)
Coût des opérations LLD		(310 879)	(62 891)
Produits des placements	**19**	4 495 064	1 095 639
PRODUIT NET DE LEASING		**39 917 653**	**30 224 741**
Autres produits d'exploitation	**20**	389 431	652 177
Charges de personnel	**21**	(8 941 194)	(7 841 670)
Autres charges d'exploitation	**22**	(3 422 965)	(2 979 459)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	**23**	(725 150)	(792 275)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**27 217 775**	**19 263 515**
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**24**	(10 772 852)	(8 494 345)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	**25**	(353 903)	(1 300 613)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**16 091 020**	**9 468 557**
Autres gains ordinaires	**26**	567 927	1 065 576
Autres pertes ordinaires	**27**	(19 041)	(111 948)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**16 639 906**	**10 422 185**
Impôt sur les bénéfices	**28**	(4 326 292)	(4 396 113)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**12 313 613**	**6 026 072**
Eléments extraordinaires	**29**	(1 182 264)	(747 126)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**11 131 349**	**5 278 946**
Part des minoritaires		807	750
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**11 132 156**	**5 279 696**

4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2021

(en dinars)	Notes	31-déc-21	31-déc-20
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant des clients de leasing		394 873 792	329 400 821
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(289 443 638)	(224 010 572)
Encaissements autres que leasing	**30**	1 038 891	809 385
Décaissements autres que leasing		(6 862 074)	(4 841 334)
Décaissements au personnel		(4 329 984)	(3 841 923)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(21 310 958)	(18 286 864)
Acquisition / Cession de placements à court terme		(71 350 000)	(26 780 000)
Intérêts perçus	**31**	4 340 746	603 452
Intérêts payés	**32**	(36 482 600)	(40 379 446)
Impôts sur le résultat payés	**33**	(6 582 298)	(1 669 342)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**-36 108 122**	**11 004 178**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Dividendes reçus sur placements à long terme	**34**	361 000	18 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	**35**	120 829	87 136
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	**36**	(5 000 000)	
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	**37**	2 543 926	436 551
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	**38**	(2 991 899)	(1 878 562)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	**39**	142 210	29 224
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(4 823 934)**	**(1 307 651)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	**40**	(2 437 489)	
Encaissements provenant des emprunts	**41**	160 120 522	108 609 173
Remboursement des emprunts	**42**	(132 186 156)	(114 268 436)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**25 496 877**	**(5 659 262)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(15 435 180)	4 037 265
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		**22 104 358**	**18 067 093**
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**43**	**6 669 177**	**22 104 358**

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2021

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 232 691	13 232 691	40,72%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	499 999	499 999	1,54%
SELLAMI MOHSEN	341 553	341 553	1,05%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 476 342	7 476 342	23,00%
Total Général	**32 500 000**	**32 500 000**	**100,00%**

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	*Degré de contrôle*	*Méthode retenue*
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

→ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;

- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;

- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.

- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

→ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

→ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change *[Cf. note 4 (c-7)]*, pour la comptabilisation des avantages au personnel *[Cf. note 4 (c-9)]* et pour le calcul du résultat de base par action *[Cf. note 4 (c-12)]*.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

i. La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

ii. La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et

de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

iii. La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

iv. Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. *(Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)*

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de replacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux facials contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux facials contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation,* la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligataire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.
Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) Les passifs éventuels qui résultent :
- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

(a) Les engagements de financement donnés ou reçus,

(b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et

(c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.819.038 DT au 31 Décembre 2021 contre 22.385.096 DT, au 31 Décembre 2020, se détaillant ainsi :

Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Avoirs en Banques	6 788 311	22 338 722
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	30 327	79
+ Avoirs en Caisses	79	45 974
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	**6 819 038**	**22 385 096**

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 98.208.662 DT au 31 Décembre 2021.Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Certificats de dépôts	98 630 000	27 280 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(421 338)	(32 917)
Total	**98 208 662**	**27 247 083**

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 514.758.849 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Créances sur contrats mis en force		**572 462 518**	**585 073 329**
+ Encours financiers	**7.1**	523 978 594	538 466 323
+ Impayés		48 959 299	48 377 327
+ Créances- assurance matériel en leasing		105 808	107 267
+ Créances- factures à établir		2 522 995	3 535 153
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(3 106 055)	(5 414 618)
Créances sur contrats en instance de mise en force		**2 977 313**	**5 284 688**
Total brut des créances leasing	**7.2**	**575 439 831**	**590 358 017**
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	**7.2**	(44 195 542)	(36 979 090)
Provisions collectives	**7.2**	(9 821 510)	(10 017 712)
Produits réservés	**7.2**	(6 663 930)	(5 631 372)
Total net des créances leasing		**514 758 849**	**537 729 842**

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de 523.978.594 DT contre 538.466.323 DT au 31 Décembre 2020.

Par rapport au 31 décembre 2020, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 14.487.729 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2020	**1 539 832 798**	**(1 001 366 475)**	**538 466 323**
Capital amorti des anciens contrats		**(189 406 917)**	**(189 406 917)**
Ajouts de la période	**257 690 711**	**(61 753 350)**	**195 937 361**
Investissements (Nouveaux contrats)	249 354 986	(59 969 668)	189 385 318
Relocations	8 335 725	(1 783 682)	6 552 043
Retraits de la période	**240 904 204**	**(219 886 031)**	**21 018 173**
Cessions à la valeur résiduelle	173 094 756	(173 037 571)	57 185
Cessions anticipées	37 421 424	(29 693 643)	7 727 781
Transferts (cessions)	11 542 575	(6 156 981)	5 385 594
Radiations	2 348 305	(2 178 025)	170 280
Relocations	16 115 632	(8 658 699)	7 456 933
Liquidation d'encours	381 512	(161 112)	220 400
Soldes au 31 décembre 2021	**1 556 619 305**	**(1 032 640 711)**	**523 978 594**

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	**629 395 516**	**643 368 546**
à recevoir dans moins d'1 an	264 497 628	257 752 428
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	361 805 760	381 519 317
à recevoir dans plus de 5 ans	3 092 129	4 096 800
- Produits financiers non acquis	**(110 708 598)**	**(111 228 347)**
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	**518 686 918**	**532 140 199**
à recevoir dans moins d'1 an	207 744 594	202 166 687
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	308 250 199	326 131 860
à recevoir dans plus de 5 ans	2 862 406	3 841 651
Valeurs résiduelles (2)	**607 579**	**1 189 420**
Contrats suspendus en contentieux (3)	**4 684 096**	**5 136 705**
Total général (1) +(2) +(3)	**523 978 594**	**538 466 323**

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Bâtiment et travaux publics	62 480 223	71 747 840
Industrie	74 285 342	73 371 279
Tourisme	63 521 726	56 767 323
Commerces et services	279 986 801	289 272 105
Agriculture	43 704 501	47 307 774
Total	**523 978 594**	**538 466 323**

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Equipements		48 917 059	57 124 008
Matériel roulant		370 977 488	365 807 792
Matériel spécifique		78 200 141	84 650 550
	Sous Total	***498 094 688***	***507 582 350***
Immobilier		25 883 905	30 883 972
Total		**523 978 594**	**538 466 323**

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	417 534	73 622	1 941	10 642	20 241	523 979	25 780
Impayés	3 226	11 946	1 073	807	31 906	48 959	2 409
Créances- assurance matériel en leasing	78	26	1	0	1	106	
Créances- factures à établir	996	105	4	755	664	2 523	
Valeurs à l'encaissement	2	0	0	0	0	2	
Intérêts échus différés	(2 451)	(445)	(16)	(80)	(114)	(3 106)	
Contrats en instance de mise en force	2 931	46	0	0	0	2 977	
CREANCES LEASING	**422 316**	**85 300**	**3 003**	**12 124**	**52 698**	**575 440**	**28 189**
Avances reçues (*)	(3 586)	(3)	0	0	(0)	(3 590)	(177)
ENCOURS GLOBAL (**)	**418 730**	**85 296**	**3 003**	**12 124**	**52 697**	**571 850**	**28 012**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 364	256	0	0	46	25 666	
TOTAL ENGAGEMENTS	**444 093**	**85 553**	**3 003**	**12 124**	**52 743**	**597 515**	**28 012**
Produits réservés			(156)	(1 044)	(5 464)	(6 664)	(328)
Provisions à base individuelle			(144)	(4 156)	(39 744)	(44 045)	(2 167)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(151)	(151)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	**0**	**0**	**(300)**	**(5 201)**	**(45 359)**	**(50 859)**	**(2 495)**
Provisions à base collective	(8 171)	(1 650)				(9 822)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	**(8 171)**	**(1 650)**	**0**	**0**	**0**	**(9 822)**	
ENGAGEMENTS NETS	**435 922**	**83 902**	**2 703**	**6 923**	**7 384**	**536 834**	
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			**0,53%**	**2,12%** **11,86%**	**9,22%**		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			**0,50%**	**2,03%** **11,36%**	**8,83%**		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			**9,98%**	**42,90%** **74,94%**	**86,00%**		

**Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)*
***Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants*
**** inclus 60 282 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité*

Le ratio des actifs bilanciels non performants s'établit au 31 Décembre 2021 à 11,86% contre 9,91% au 31 Décembre 2020.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31décembre 2021 à 11,36% contre 9,59% au 31 décembre 2020.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2021 à 74,94% contre 73,13% au 31 Décembre 2020.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2020, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agios réservés s'élève à 60 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2021 9 822 KDT contre 10 017 KDT au 31/12/2020, soit une reprise de 196 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2021 à 21.247.582 DT contre 18.161.166 DT au 31 Décembre 2020. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille investissement (1)	**8.1**	**29 073 744**	**25 853 937**
Participations directes		19 581 295	16 589 282
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 340 649	9 092 855
Obligations (Emprunt National 2014)		0	20 000
Créances rattachées (2)		**369 945**	**149 432**
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		90 577	55 325
Intérêts courus sur obligations		188 024	2 763
Total brut (1) + (2)		**29 443 689**	**26 003 369**
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	**8.1**	(2 335 614)	(2 449 313)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	**8.1**	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	**8.1**	(5 617 349)	(5 149 747)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		**21 247 582**	**18 161 166**

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2020, à 20.968.981DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					**19 581 295**	**(2 335 614)**	**17 245 681**
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	810,127	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(51 762)	448 238
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(714 291)	171 429
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
- SOCIETE BBM	40 000		75,000	0,00%	3 000 000	0	3 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					**151 800**	**(151 800)**	**0**
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					**9 340 649**	**(5 617 349)**	**3 723 300**
- FG 1 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			850 000	(500 000)	350 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-			460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 500 006	(1 289 206)	210 800
- FG 5 ATD SICAR	-	-			2 772 000	(1 872 000)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-			1 758 643	(1 496 143)	262 500
- FG 7 ATD SICAR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
- FG SOFIA SIACR	-	-			1 000 000	0	1 000 000
OBLIGATIONS :					**0**	**0**	**0**
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			0	0	0
TOTAL EN DT					**29 073 744**	**(8 104 762)**	**20 968 981**

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST, ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2021, la somme de 9.490.637 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					SOFIA SICAV	Total au 31/12/2021	
	FG 2	FG 3	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG		
Année de libération :	*2008*	*2012*	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2020*	*2020*		
Participations en rétrocession	0	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	0	**7 140 643**	
Autres participations ciblées	0	0	0	1 000 006	0	0		0	**1 000 006**	
Placements	0	9 582	0	0	203	2 805	226 111	200 000	**438 701**	
Débiteurs divers	0	43 131	0	0		799	10 020	850 930	**904 880**	
Disponibilités en Banques	3 719	954	20	0	213	382	12	1 107	**6 407**	
Total des emplois	***3 719***	***903 667***	***460 020***	***1 500 006***	***2 772 416***	***1 762 629***	***1 036 143***	***1 052 037***	***9 490 637***	
Dotations remboursables	0	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	**9 340 649**	***(a)***
Excédents antérieurs en instance de virement	0	0	20	(717)	(34 230)	(1 897)	(15 516)	0	**(52 340)**	***(b)***
Excédent de l'exercice	3 719	6 079	0	(169)	34 646	5 597	51 658	51 287	**152 816**	***(c)***
Créditeurs divers	0	47 588	0	0	0	286	0	749	**48 623**	
Impôts, retenus à la source	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	
Découverts bancaires	0	0	0	887	0	0	0	0	**887**	
Total des ressources	***3 719***	***903 667***	***460 020***	***1 500 007***	***2 772 416***	***1 762 629***	***1 036 141***	***1 052 037***	***9 490 637***	

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	**0**	**5 563**	**0**	**0**	**33 745**	**0**	**0**	**0**	**39 309**
Produits nets des placements	**3 719**	**604**	**0**	**0**	**2 598**	**10 592**	**53 038**	**51 709**	**122 260**
+ Dividendes	0	475	0	0	0	0	0	464	939
+ Intérêts	3 719	0	0	0	0	3 996	50 100	43 317	101 132
+ Plus-values de cession	0	0	0	0	2 598	7 646	2 938	7 928	21 111
- Moins-values de cession	0	0	0	0	0	(1 050)	0	0	(1 050)
+ Plus-values latentes	0	129	0	0	0	0	0	0	129
Services bancaires & assimilés	**0**	**0**	**0**	**(169)**	**(1 698)**	**(4 995)**	**(1 380)**	**(423)**	**(8 664)**
Honoraires sur affaires en contentieux	**0**	**(88)**		**0**	**0**	0	**0**	**0**	**(88)**
Excédent de l'exercice	***3 719***	***6 079***	***0***	**(169)**	***34 646***	***5 597***	***51 658***	***51 286***	***152 816***

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 181.652 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Total comptable nette
Logiciels	33,3%	556 281	115 760		672 041	381 250	109 139		490 389	181 652
TOTAUX		**556 281**	**115 760**	**0**	**672 041**	**381 250**	**109 139**	**0**	**490 389**	**181 652**

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2021, une valeur nette comptable de 7.604.779 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250			14 250				0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 609 333	94 529		1 703 862	2 611 944
Matériel de transport (*)	20,0%	3 217 651	2 632 241	232 776	5 617 116	1 276 952	372 298	222 285	1 426 965	4 190 151
Equipements de bureau	10,0%	572 164	23 609		595 773	452 798	24 053		476 851	118 922
Matériel informatique	33,3%	864 349	139 112		1 003 461	763 413	86 545		849 958	153 503
Installations générales	10,0%	1 451 364	88 992		1 540 356	935 068	90 780		1 025 848	514 508
Immobilisations en cours	-	1 500			1 500				0	1 500
TOTAUX		**10 437 084**	**2 883 954**	**232 776**	**13 088 262**	**5 037 564**	**668 206**	**222 285**	**5 483 485**	**7 604 779**

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement.

	Au 31 décembre	
	2021	2 020
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(515 667)	(412 566)
Amortissements de l'exercice	(18 327)	(103 101)
Valeur nette comptable	**0**	**18 327**

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 12.241.454 DT contre 19.708.955 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Instrument de couverture		**6 966 654**	**11 823 283**
Prêts et avances au personnel		**1 041 235**	**1 115 165**
- Échéances à plus d'un an sur prêts		827 270	849 258
- Échéances à moins d'un an sur prêts		220 922	265 907
- Avances et acomptes		(2 531)	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		**509 084**	**564 862**
- Créances immobilisées		548 606	604 384
- Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
Charges reportées		**1 809 973**	**1 804 210**
- Frais d'émission des emprunts	**10.1**	1 809 973	1 732 969
- Frais d'augmentation de capital		0	71 241
Etat, impôts et taxes (actif) :		**59 163**	**15 492**
- Report impôt sur les sociétés		31 587	1 583
- Retenues à la source		91 383	77 716
- Moins : provisions		(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :		**1 766 737**	**3 882 284**
- Avance aux fournisseurs		19 942	274 206
- Fonds de péréquation des changes		1 668 224	2 794 146
- Autres débiteurs divers		310 884	1 050 359
- Moins : provisions		(232 313)	(236 427)
Comptes de régularisation actif :		**88 608**	**503 657**
- Produits à recevoir		0	358 463
- Charges constatées d'avance		70 150	56 249
- Compte d'attente à régulariser		18 458	88 945
Total		**12 241 454**	**19 708 955**

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions Dotations		Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	de l'exercice	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	220 505	2 078	222 583	**0**
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	429 117	12 452	441 569	**1 222**
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	402 304	23 079	425 383	**7 994**
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	392 428	29 966	422 395	**17 271**
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	276 590	27 861	304 451	**20 350**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	416 034	64 538	480 572	**63 603**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	145 251	34 805	180 056	**49 312**
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	132 861	32 099	164 960	**39 962**
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	190 054	49 402	239 455	**51 539**
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094	80 343	60 252	140 594	**88 499**
Frais d'émission des obligations ATL 2020	443 302	0	443 302	30 768	141 614	172 382	**270 920**
Frais d'émission des obligations ATL 2021	0	383 239	383 239	0	0	0	**383 239**
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	117 646	13 452	131 098	**13 040**
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844	203 096	96 848	299 943	**148 901**
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218	7 954	7 059	15 013	**12 205**
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	118 601	32 793	151 393	**50 345**
Frais d'émission de l'emprunt GGF	0	93 380	93 380	0	22 676	22 676	**70 704**
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		15 000	14 084	331	14 414	**586**
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		25 000	22 320	1 949	24 269	**731**
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		15 000	11 005	2 357	13 362	**1 638**
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	99 969	393 834	493 803		138 367	138 367	**355 436**
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	165 925	9 251	175 176	3 975	53 215	57 190	**117 987**
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3		60 314	60 314	0	15 822	15 822	**44 492**
TOTAUX	**4 947 905**	**940 017**	**5 887 922**	**3 214 935**	**863 014**	**4 077 949**	**1 809 973**

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 149.861 DT contre 280.738 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Banques, découverts	149 861	280 738
Total	**149 861**	**280 738**

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 471.506.131 DT au 31 Décembre 2021 contre 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	**460 022 439**	**437 601 747**
Emprunts obligataires	171 339 000	192 183 100
Emprunts auprès des banques & E.F	52 191 998	84 118 357
Emprunts extérieurs	236 491 441	161 300 290
+ Intérêts post comptés courus (2)	**8 199 646**	**9 576 723**
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 264 662	7 867 601
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	284 295	454 243
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 650 689	1 254 878
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	**3 284 046**	**587 809**
Total général (1) + (2) + (3)	**471 506 131**	**447 766 279**

B & E.F : *Banques et Etablissements Financiers*
F.P.C : *Fonds de Péréquation des Changes*

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 460.022.439 DT au 31 Décembre 2021 contre 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 et 444.268.156 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2020, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2021, un accroissement net de 22.420.692 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATL 2014/2	1 886 000	0	(1 886 000)	0	0	0	0
ATL 2014/3	8 032 000	0	(4 016 000)	0	4 016 000	0	4016000
ATL 2015/1	12 600 000	0	(6 300 000)	0	6 300 000	0	6300000
ATL 2015/2	18 380 000	0	(8 000 000)	0	10 380 000	5 190 000	5 190 000
ATL 2016/1	14 280 000	0	(6 000 000)	0	8 280 000	4 140 000	4 140 000
ATL 2017/1	33 818 400	0	(10 000 000)	0	23 818 400	13 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	14 240 000	0	(3 560 000)	0	10 680 000	7 120 000	3 560 000
ATL 2018/1	16 946 700	0	(5 082 100)	0	11 864 600	6 782 500	5 082 100
ATL 2019/1	16 000 000	0	(4 000 000)	0	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	40 000 000	0	(8 000 000)	0	32 000 000	24 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	0	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	0
Total des emprunts obligataires	**192 183 100**	**40 000 000**	**(60 844 100)**	**0**	**171 339 000**	**117 050 900**	**54 288 100**
BIRD	13 363 159	0	(2 142 857)	0	11 220 302	8 894 112	2 326 190
BAD	1 705 911	0	(682 364)	0	1 023 546	341 182	682 364
BEI	29 290 479	0	(6 602 657)	(2 040 344)	20 647 478	12 388 487	8 258 991
BERD	42 690 250	16 350 000	(10 394 491)	60000	48 705 759	32 861 918	15 843 840
SANAD Fund	48 036 446	0	(6 133 333)	(1 789 778)	40 113 336	25 526 667	14 586 668
GREEN FOR GROWTH Fund	14 814 045	16 475 000	(3 512 724)	(923 581)	26 852 740	22 675 653	4 177 087
KFW	11400000	27 305 781	0	0	38 705 781	38 705 781	0
PROPARCO		49 357 500		(135 000)	49 222 500	38 284 167	10 938 333
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	**161 300 290**	**109 488 281**	**(29 468 426)**	**(4 828 703)**	**236 491 441**	**179 677 966**	**56 813 474**
ATB (CMT)	7 368 358	0	(2 223 483)	0	5 144 874	2 367 210	2 777 664
BNA (CMT)	3 750 000	0	(3 000 000)	0	750 000	0	750 000
STB (CMT)	5 000 000	0	(1 000 000)	0	4 000 000	3 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	1 000 000	0	(1 000 000)	0	0	0	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(14 000 000)	0	0	0	0
ATTIJARI BANK (CMT)	2 000 000	8 000 000	(400 000)	0	9 600 000	7 800 000	1 800 000
ATTIJARI (Crédit Bail) (*)	0	0	0	0	(0)	0	0
BIAT (CMT)	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	0
Total des autres emprunts et concours bancaires	**43 118 357**	**8 000 000**	**(21 623 483)**	**0**	**29 494 874**	**23 167 210**	**6 327 664**

AL BARAKA BANK	41 000 000	756 050	(20 000 000)	0	21 756 050	0	21 756 050
QNB	0	859 777	0	0	859 777		859 777
BT	0	81 296	0	0	81 296		81 296
Total des certificats de leasing	**41 000 000**	**1 697 123**	**(20 000 000)**	**0**	**22 697 123**	**0**	**22 697 123**
TOTAL GENERAL	**437 601 747**	**159 185 404**	**(131 936 010)**	**(4 828 703)**	**460 022 439**	**319 896 076**	**140 126 361**

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2021							Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	20 616 000	24 446 400	89 225 200	15 600 000	**149 887 600**	4 562 294	0	**154 449 894**	167 655 224
Emprunts obligataires à taux variable	2 150 000	3 075 700	4 225 700	0	**9 451 400**	504 796	0	**9 956 196**	16 132 109
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	0	4 000 000	8 000 000	0	**12 000 000**	197 572	0	**12 197 572**	16 263 368
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	460 778	1 865 412	5 650 000	3 244 112	**11 220 302**	349 323	0	**11 569 625**	13 817 002
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	341 182	0	**1 023 546**	6 173	0	**1 029 719**	1 716 143
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 038 991	12 388 487	0	**20 647 478**	11 240	119 197	**20 777 915**	29 470 601
SANAD Fund (SANAD)	6 699 999	7 886 669	25 526 667	0	**40 113 335**	707 997	1 193 236	**42 014 568**	48 783 424
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 177 087	22 675 653	0	**26 852 740**	187 786	339 567	**27 380 093**	14 856 007
BERD	1 816 667	14 027 174	32 861 918	0	**48 705 759**	479 037	406 820	**49 591 616**	43 087 851
KFW	0	0	14 886 839	23 818 942	**38 705 781**	229 863	0	**38 935 644**	11 411 949
PROPARCO	5 484 167	5 454 167	38 284 167	0	**49 222 500**	679 271	1 225 226	**51 126 997**	0
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	6 000 000	15 213 040	543 011	0	**21 756 050**	6 463	0	**21 762 513**	41 012 451
Crédits directs									
ATB	1 066 713	1 710 952	2 367 210	0	**5 144 875**	201 214	0	**5 346 089**	7 388 965
BNA	750 000	0	0	0	**750 000**	5 647	0	**755 647**	3 777 846
CITI BANK	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**	1 037 581

ABC BANK	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**	14 294 340
ATTIJARI	600 000	1 200 000	7 800 000	0	**9 600 000**	8 688	0	**9 608 688**	2 001 862
STB	250 000	750 000	3 000 000	0	**4 000 000**	31 850	0	**4 031 850**	5 054 483
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	**10 000 000**	30 433	0	**10 030 433**	10 005 072
BT	0	25 694	55 601	0	**81 295**	0	0	**81 295**	0
QNB	0	220 641	639 136	0	**859 778**	0	0	**859 778**	0
Total	**47 114 324**	**91 774 291**	**274 185 057**	**46 948 768**	**460 022 439**	**8 199 647**	**3 284 046**	**471 506 131**	**447 766 279**

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.590.063 DT au 31 Décembre 2021 contre 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Avances et acomptes reçus des clients	3 590 063	2 676 900
Total	**3 590 063**	**2 676 900**

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 66.174.666 DT au 31 Décembre 2021 contre 67.574.630 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	**31/12/2020**
Fournisseurs de biens	**65 564 946**	**67 182 605**
Fournisseurs, factures parvenues	3 719 009	4 053 657
Fournisseurs, factures non parvenues	1 398 293	1 336 163
Effets à payer	60 447 644	61 792 785
Autres fournisseurs (2)	**609 720**	**392 025**
Compagnies d'assurance	1 036	15 750
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 588	25 280
Divers fournisseurs	585 096	350 995
Total général (1) + (2)	**66 174 666**	**67 574 630**

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 9.357.713 DT au 31 Décembre 2021 contre 10.918.413 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

		31/12/2021	**31/12/2020**
Provisions pour risques et charges :		**2 570 831**	**2 540 378**
- Provision pour risque et charges		2 344 053	2 313 600
- Provision affaires en contentieux		226 778	226 778
Etat impôts et taxes :		**2 924 061**	**5 149 843**
- Impôt sur les sociétés à payer	**16.1**	732 152	2 685 111
- TVA à payer		1 427 371	1 722 752
- Autres impôts et taxes		764 538	741 980
Personnel :		**2 036 990**	**1 806 140**
- Bonus et primes de bilan à payer		1 702 250	1 594 168
- Congés à payer		334 740	211 972
Créditeurs divers		**2 844**	**33 527**
- Actionnaires, dividendes à payer		396	385
- Autres créditeurs divers		2 448	33 142
Organismes de sécurité sociale		**375 155**	**374 665**
Autres charges à payer		**1 283 531**	**878 786**
Comptes de régularisation passif :		**164 300**	**135 075**
- Comptes d'attente à régulariser		164 300	135 075
Total		**9 357 713**	**10 918 413**

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Impôt sur les sociétés dû	4 697 447	4 563 859
- Acomptes provisionnels	(3 956 052)	(1 866 083)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(9 243)	(12 665)
Dette (report) d'impôt exigible	**732 152**	**2 685 111**

**Présenté au niveau des autres actifs*

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2021		31/12/2020
Capital social		32 500 000		32 500 000
Prime d'émission		25 250 000		25 250 000
Réserve légale	**(A)**	3 152 565		2 665 762
Réserve pour réinvestissements exonérés		29 113 938	*	25 234 069
Réserve extraordinaires		6 000 000		6 000 000
Réserves pour fonds social	**(B)**	1 707 474		1 507 474
Résultats reportés		1 425 008	**	3 149 484
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**99 148 985**		**96 306 789**
Résultat consolidé de l'exercice (1)		11 132 156		5 279 696
Total des capitaux propres avant affectation	**(D)**	**110 281 141**		**101 586 485**
Nombre d'actions*** (2)		32 500 000		32 500 000
Résultat par action (1) / (2)	**(C)**	0,343		0,162

***(*)** Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*
(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice consolidés	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 500 000**	**25 884 443**	**6 000 000**	**1 507 474**	**998 332**	**4 282 509**	**98 922 758**
Augmentation du capital									0
Reclassements				(650 374)			650 374		0
Réaffectation de réserves en résultats reportés			165 762				1 500 778	(4 282 509)	(2 615 969)
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020									0
Résultat net de l'exercice 2020								5 279 696	5 279 696
Soldes au 31 Décembre 2020	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 665 762**	**25 234 069**	**6 000 000**	**1 507 474**	**3 149 484**	**5 279 696**	**101 586 485**
Réaffectation de réserves en résultats reportés									0
Reclassements							(186 746)		(186 746)
Affectations décidées par l'AGO			486 803	3 879 869		200 000	899 770	(5 279 696)	186 746
Dividendes décidés par l'AGO							(2 437 500)		(2 437 500)
Résultat net de l'exercice 2021								11 132 156	11 132 156
Soldes au 31 Décembre 2021	**32 500 000**	**25 250 000**	**3 152 565**	**29 113 938**	**6 000 000**	**1 707 474**	**1 425 008**	**11 132 156**	**110 281 141**

(*) Réinvestissements exonérés

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés (1)		**72 993 786**	**64 643 716**
Marges financières nettes de leasing	**(A)**	68 128 719	63 515 732
Revenus des opérations LD	**(B)**	837 445	112 784
Préloyers	**(C)**	112 618	74 110
Intérêts de retard		3 487 821	4 055 381
Variation des produits réservés		427 183	(3 114 291)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		**2 438 348**	**2 331 354**
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		878 498	809 589
Récupération de frais de dossiers		756 190	683 517
Récupération de frais de rejet		796 064	817 644
Récupération de frais de télégramme		7 596	20 604
Total (1)+(2)		**75 432 134**	**66 975 070**
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		538 466 323	556 483 664
. A la fin de l'exercice		523 978 594	538 466 323
. Moyenne	**(D)**	531 222 459	547 474 994
- Produits de l'exercice (E)=(A) +(B)+(C)		69 078 782	63 702 626
- Taux moyen	**(E)/(D)**	13,00%	11,64%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
Charges financières des emprunts (1)	**(A)**	**39 836 903**	**37 842 141**
Intérêts sur emprunts obligataires		14 181 492	16 424 624
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 518 759	4 681 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		9 896 495	6 638 525
Contributions au F.P.C		8 282 162	2 453 722
Intérêts sur certificats de leasing		4 094 981	6 770 653
Intérêts sur billets de trésorerie		0	108 829
Résorptions des frais d'émission des emprunts		863 014	763 853
Autres charges financières nettes (2)		**(138 238)**	**(59 064)**
Intérêts sur comptes courants		(138 238)	(59 064)
Autres produits financiers		0	0
Relation de couverture (3)		**0**	**0**
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		4 856 629	261 522
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(4 856 629)	(261 522)
Total (1) +(2) +(3)		**39 698 664**	**37 783 076**

- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		437 601 747	444 268 156
. A la fin de l'exercice		460 022 439	437 601 747
. Moyenne	**(B)**	448 812 093	440 934 952
- Taux moyen	**(A)/(B)**	8,88%	8,58%

B & E.F : *Banques et Etablissements financiers*
F.P.C : *Fonds de Péréquation des Changes*

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits des placements à court terme (1)	**3 951 911**	**366 826**
Revenus des certificats de dépôt	4 906 668	366 826
Charges liées aux revenus de placements	(954 757)	0
Produits des placements à long terme (2)	**543 153**	**728 813**
Dividendes	361 000	18 000
Revenus nets des fonds gérés	161 126	452 209
Intérêts sur obligations	1 227	2 460
Gains sur cession d'actions	0	220 144
Jetons de présence	19 800	36 000
Total (1) +(2)	**4 495 064**	**1 095 639**

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits locatifs des contrats de location simple	(5 650)	78 470
Produits sur placements	0	0
Commissions d'études sur participations	0	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	48 598	43 345
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	69 987	68 891
Ristournes sur contrats d'assurance	237 952	359 835
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	96 652
Transfert de charges	0	0
Total	**389 431**	**652 177**

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2021 la somme de 8.941.194 DT contre 7.841.670 DT au 31 Décembre 2020.

	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme (1)	**8 035 665**	**7 037 764**
Salaires et compléments de salaires	5 670 111	4 561 783
Bonus et prime de bilan	1 157 353	1 493 759
Autres charges de personnel	569 469	469 941
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale [1]	606 800	486 514
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail [1]	31 932	25 767
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	**905 529**	**803 905**
Cotisations patronales au régime de retraite de base [2]	488 480	375 950
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire [2]	171 888	147 210
Primes d'assurance-Complément retraite	233 444	221 186
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	11 717	59 559
Total (1) + (2)	**8 941 194**	**7 841 670**

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires et autres rémunérations	817 245	517 794
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	277 191	261 877
Autres impôts et taxes	534 608	493 319
Publicité, publications et relations publiques	125 072	273 208
Frais postaux et de télécommunication	198 644	185 573
Services bancaires et assimilés	375 929	397 079
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	317 108	181 045
Cotisations APB	17 400	34 735
Loyers et charges locatives	183 851	98 144
Frais de gestion des valeurs mobilières	169 678	138 790
Autres charges d'exploitation	406 239	397 893
Total	**3 422 965**	**2 979 459**

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	109 139	80 449
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	511 405	607 219
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	104 606	104 606
Total	**725 150**	**792 275**

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
Coût du risque (1)	**10 265 340**	**7 382 057**
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	10 265 340	13 858 412
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	0	(6 476 355)
+ Pertes sur créances radiées	(3 647 148)	1 997 725
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	3 245 091	(1 776 001)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	402 057	(221 724)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	**(4 114)**	**62 288**
+ Dotations	0	62 288
- Reprises	(4 114)	0
Variation des provisions pour risques et charges (3)	**511 627**	**1 050 000**
+ Dotations	885 227	1 050 000
- Reprises	(373 600)	0
Total (1) + (2) + (3)	**10 772 852**	**8 494 345**

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 021	**2 020**
+ Dotations	714 873	1 440 956
- Reprises	(360 970)	(140 344)
Total	**353 903**	**1 300 613**

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 567.928 DT contre 1.065.575 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 021	**2 020**
Profits exceptionnels	567 928	1 065 575
Total	**567 928**	**1 065 575**

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances….

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2021, les autres gains ordinaires totalisent 19.041 dinars contre 111.948 DT au 31/12/2020. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes exceptionnelles	19 041	111 948
Total	**19 041**	**111 948**

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	4 326 292	4 396 113
Total	**4 326 292**	**4 396 113**

29. Eléments extraordinaires

- **Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majore de 3 points et I 'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal a 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

- **Taxe conjoncturelle**

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.
La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.
Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	384 968	128 623
+ Jetons de présence perçus	19 800	36 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	218 719	359 835
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	38 544	92 158
+ Autres	376 860	192 769
Total	**1 038 891**	**809 385**

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	1 227	2 460
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	4 155 072	415 562
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	184 447	185 430
Total	**4 340 746**	**603 452**

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	16 784 432	18 840 234
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 882 781	5 009 521
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 679 149	6 855 164
+ Contributions payées au F.P.C	7 286 977	2 844 519
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 726 570	6 594 812
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	0	108 829
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	122 691	126 366
Total	**36 482 600**	**40 379 445**

B & E.F : *Banques et Etablissements financiers* ***F.P.C :*** *Fonds de Péréquation des Changes*

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Impôt sur les sociétés payé	6 653 327	1 575 113
+ Acomptes provisionnels payés	0	0
+ Retenues à la source opérée par les tiers	(71 029)	94 229
Total	**6 582 298**	**1 669 342**

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	361 000	18 000
Total	**361 000**	**18 000**

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	64 783	87 136
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	56 046	0
Total	**120 829**	**87 136**

Note 36. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
- Participations	5 000 000	0
Total	**5 000 000**	**0**

Note 37. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Remboursements sur fonds à capital risque	2 523 926	416 551
+ Remboursements sur emprunts national	20 000	20 000
Total	**2 543 926**	**436 551**

Note 38. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	102 256	1 592 977
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	2 846 923	265 323
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	42 720	20 262
Total	**2 991 899**	**1 878 562**

Note 39. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Valeur brute des immobilisations cédées	191 986	44 742
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(181 494)	(44 742)
± Résultat de cession des immobilisations	131 718	29 224
Total	**142 210**	**29 224**

Note 40. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
+ Détachement de dividendes	2 437 500	0
- Dividendes non versés	(11)	0
Total	**2 437 489**	**0**

Note 41. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	41 509 173
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	117 488 281	44 100 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	2 632 241	17 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	0	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	1 000 000
Total	**160 120 522**	**108 609 173**

Note 42. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Remboursements sur emprunts obligataires	60 844 100	69 097 900
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	29 468 426	20 946 507
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	250 147	231 131
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 623 483	6 992 897
+ Flux net sur certificats de leasing	20 000 000	17 000 000
Total	**132 186 156**	**114 268 436**

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2020
+ Avoirs en banques	6 788 311	22 338 722
- Découverts bancaires	(149 861)	(280 738)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	30 327	45 974
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	**6 669 177**	**22 104 358**

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,72% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.

ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)*
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)*
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)*
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (*% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2020 : 0,081%) (**)*
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)*
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L *(% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)*

(*) *OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.*
(**) *Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.*
(***) *Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.*
(****) *SICAV obligataire*

43.2. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, certaines transactions ont été conclues par l'A.T. L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

43.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

43.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2021/1					177 500	205 739		
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(2 864)	(64 438)				
Commissions sur opérations bancaires	(71 259)	(1 005)						
Intérêts sur découverts bancaires								
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires								
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 522 639	1 464 536						
Intérêts sur emprunts obligataires	(355 089)	(488 793)					(248 934)	
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires								
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(586 485)	(264 997)						
Commission d'apporteur d'affaires	13 550	16 600						
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force								(37 568 244)

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 367 210)	0	0	0		0	0	0
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 777 664)	(750 000)	0	0		0	0	0
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(201 214)	(5 647)	0	0		0	0	0
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(2 951 628)	(3 788 988)	0	0		0	(5 850 968)	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(2 599 788)	(2 451 700)	0	0		0	(1 840 082)	0

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(87 137)	(265 177)	0	0		0	(205 267)	0
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	42 000 000	40 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(249 591)	(294 210)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	0	0	(3 819)	(6 438)		0	0	0
Fournisseurs de biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	131 990
Effets à payer sur biens donnés en leasing	0	0	0	0		0	0	(36 702 355)
Solde net des comptes de trésorerie	1 681 463	2 389 855	0	0		79	0	0

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 43.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

Note 44. Engagements hors bilan :

44.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2021	**2020**
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	50 949 629	26 469 070
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	14 362 006	7 864 605
Total	**65 311 635**	**34 333 675**

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

F.M.B.Z KPMG TunisieImmeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email :mzammouri@kpmg.com

02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A –ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaitre un total bilan consolidé de 661 062 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 110 281 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 11 132 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à 514 758 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 017 KDT et les produits réservés ont atteint 6 664 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 23 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG	**Cabinet CMC**
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	**Mr Chérif BEN ZINA**

4.4.7. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

1- Note complémentaire à la note 8.1 « Portefeuille d'investissement » portant sur les raisons qui font que la société SARI détenue à raison de 30% par l'ATL n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée.

La société SARI n'est pas considérée comme une entreprise associée car elle est consolidée directement chez la société mère ATB.

2- Note complémentaire à la note 43.2.1 « Flux de transactions avec les parties liées »

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

3- Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés

Aucun évènement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4- Une note expliquant les raisons qui font que l'ATL n'a pas fourni un état de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité au 31/12/2021 -31/12/2020

Pour l'exercice 2021 :

La société ATL n'a pas établi d'état de résultat défalqué par pôle d'activité au 31/12/2021 puisque la société ATL LLD n'a pas atteint les seuils prévus par l'IFRS 8 : secteurs opérationnels.

Pour l'exercice 2020 :

La société ATL n'a pas établi d'état de résultat défalqué par pôle d'activité au 31/12/2020 puisque la société ATL LLD n'a pas atteint les seuils prévus par l'IFRS 8 : secteurs opérationnels.

4.4.8. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

1- Note rectificative de la note 41 « Encaissements provenant des emprunts »

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	41 509 173
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	117 488 281	44 100 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	1 697 123	17 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	0	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	1 000 000
Total	**159 185 404**	**1 089 173**

2- Note rectificative de la note 42 « Remboursement des emprunts »

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
+ Remboursements sur emprunts obligataires	60 844 100	69 097 900
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	29 468 426	20 946 507
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	-	231 131
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 623 483	6 992 897
+ Flux net sur certificats de leasing	20 000 000	17 000 000
Total	**131 936 010**	**1 148 436**

3- Etat des engagements hors bilan consolidé rectifié

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre 2 021	Au 31 décembre 2 020
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		25 665 669	8 083 265
- Autres Engagements donnés	**44**	65 311 635	34 333 675
- Traites de garantie sur crédit		0	2 606 116
Total en DT		**90 977 304**	**45 023 056**
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		7 051 896	12 688 254
- Garanties reçues d'établissements bancaires	**44**	65 311 635	34 333 675
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		110 708 598	111 228 347
Total en DT		**183 072 129**	**158 250 277**
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		95 000 000	35 000 000
- Crédits consentis non encore versés		2 977 313	5 637 729
- Opérations de portage		151 800	151 800
Total en DT		**98 129 113**	**40 789 529**

4- Etat de flux de trésorerie consolidé rectifié

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre 2 021	2 020
Encaissements provenant des clients de leasing		394 873 792	329 400 821
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(289 443 638)	(224 010 572)
Encaissements autres que leasing	**30**	1 038 891	809 385
Décaissements autres que leasing		(6 177 102)	(4 841 334)
Décaissements au personnel		(4 329 984)	(3 841 923)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(21 310 958)	(18 286 864)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(71 350 000)	(26 780 000)
Intérêts perçus	**31**	4 340 746	603 452
Intérêts payés	**32**	(36 482 600)	(40 379 446)
Impôts sur le résultat payés	**33**	(6 582 298)	(1 669 342)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**(35 423 150)**	**11 004 178**
Dividendes reçus sur placements à long terme	**34**	361 000	18 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	**35**	120 829	87 136
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	**36**	(5 000 000)	0
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	**37**	2 543 926	436 551
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	**38**	(2 991 899)	(1 878 562)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	**39**	142 210	29 224
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(4 823 934)**	**(1 307 651)**
Dividendes versés	**40**	(2 437 489)	0
Encaissements provenant des emprunts	**41**	159 185 404	108 609 173
Remboursement des emprunts	**42**	(131 936 010)	(114 268 436)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**24 811 905**	**(5 659 262)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(15 435 180)	4 037 265
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		22 104 358	18 067 093
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**43**	**6 669 177**	**22 104 358**

4.5. Comportement boursier de l'action ATL

En 2021, le titre ATL a affiché une performance de 19,2%. Depuis le début de 2022, cette croissance s'est poursuivie avec une progression de 26,4%
En 2021, le titre ATL a oscillé entre 1,40 et 1,910D avec des quantités traitées de 1 800 179, soit un taux de rotation de 5,5%.

	2018	2019	2020	2021	22/08/2022
Nombre de titres admis	25 000 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Cours fin de période	2,69	1,7	1,59	1,82	2,34
Capitalisation boursière	67 250 000	55 250 000	51 675 000	59 150 000	76 050 000
Nombre de titres traités	1 786 902	1 206 343	1 374 548	1 800 179	2 400 923
Rendement de la période	-4,9%	-29,0%	-6,5%	19,2%	39,6%
Valeur comptable nette	3,356	2,963	3,131	3,405	-
Cours plus haut	3,44	2,7	1,85	1,91	2,58
Cours plus bas	2,6	1,41	1,16	1,4	1,81
Bénéfice par action	0,362	0,051	0,168	0,349	-
Dividende par action	0,200	-	0,075	0,200	-
Date de distribution	01/07/2019	-	22/04/2021	28/04/2022	-
PER	7,4	33,2	9,5	5,2	-
Dividend Yield	7,4%	-	4,7%	11,0%	-
Taux de rotation	7,15%	3,71%	4,23%	5,54%	7,39%

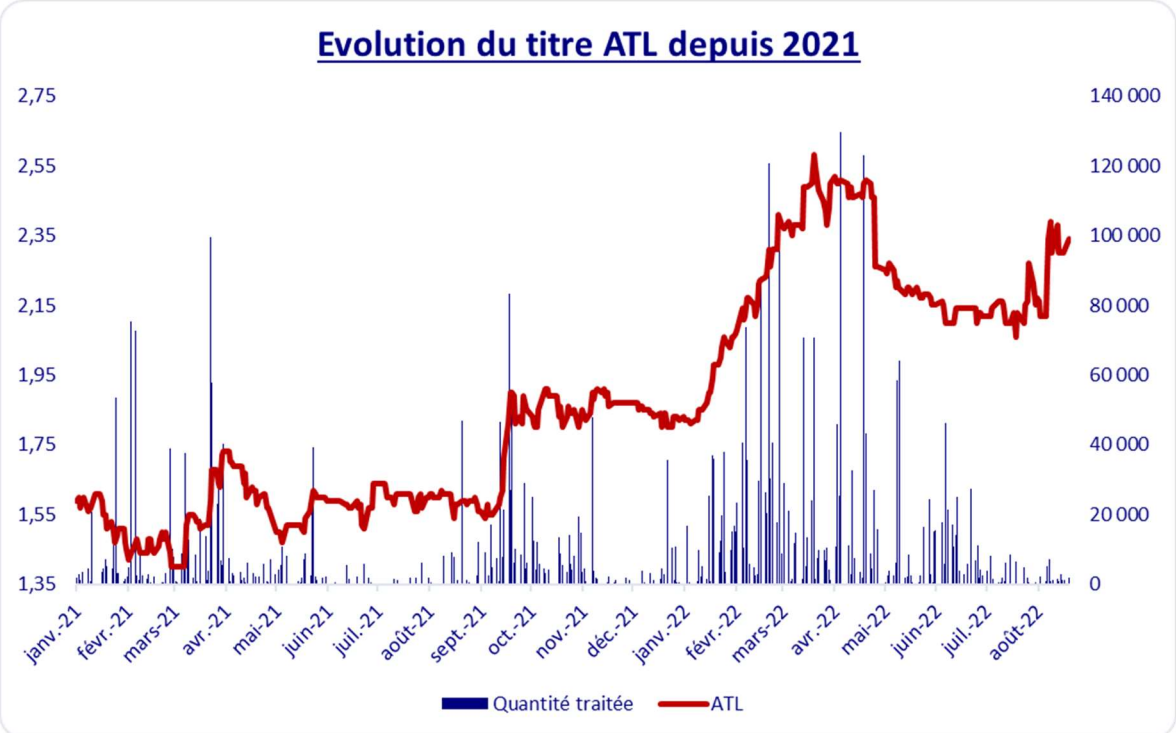

Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2021 - 2023	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2021 - 2023	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2021 - 2023	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2021 - 2023	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2021 - 2023	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2021 - 2023	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2021 - 2023	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2021 - 2023	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2021 - 2023	Tunis

**Nommés par l'AGO du 08/04/2021*

L'AGO du 08/04/2021 a décidé d'approuver la nomination de **Mme Raja DARGHOUTH** en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général*
***Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint*

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Ammar TLILI, Mme Arbia ALAYA et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;

- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M.Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;

- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI, Mme. Arbia ALAYA et Mme. Raja DARGHOUTH sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;

- M. Férids ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Zouheir TAMBOURA	Néant
M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection » au sein de l'ATB
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M.Ridha ZERZERI	Homme d'affaires privé
M. Mohamed Sadok DRISS	Homme d'affaires privé
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Kaies Marrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général Adjoint de la BNA
Mme. Arbia ALAYA	Directeur Général Adjoint de la BNA
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Consultant indépendant dans le développement, la restructuration et la mise à niveau d'unités dans divers secteurs
M. Ammar TLILI	-
M. Chedly ZAOUN	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Président du conseil de ATL LLD
M. Riadh HAJJEJ	Néant
Mme. Maha Najjar TAJINA	ATD SICAR
M.Ridha ZERZERI	UNIFACTOR – Grands Moulins du Golf – OMORAG – Sud Bitume – Société Hôtelière Port Prine
M. Mohamed Sadok DRISS	BH Bank – KSM Financière – Hyundai Motors – SODEXA – TSA – Hôtel El Fell – STIAL - UNIFACTOR
M. Lassad JAZIRI	Néant
M. Kaies Marrakchi	Néant
M. Ahmed BEN MOULEHOM	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. Arbia ALAYA	CRAMA – TUNISAVIA -
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Néant
M. Ammar TLILI	Néant
M. Chedly ZOUN	Néant

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection »
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général Adjoint
ASIRAK SA	M. Ridha ZERZERI	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB (Administrateur à l'ATI SICAF)

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2021

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau Directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

  Outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

- Pour le Directeur Général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le Directeur Général a dépassé l'âge de retraite.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en KDT):

	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	60 000	60 000	758 113	326 406	461 391	223 219	323 750	323 750
Avantages postérieurs à l'emploi*								

*inclus dans les avantages à court terme

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2021 - 2023*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2021 - 2023*

**Désigné par l'AGO du 08/04/2021 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023*

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,72%, pour un montant de 8 000mD avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 522mD.

- Au 31/12/2021, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 1 681 463D. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2021 à 112 165D.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2021, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 464mD.

- Au 31/12/2021, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la BNA présentent un solde créditeur de 2 389 855D. Les intérêts perçus sur compte courant bancaire s'élèvent au 31/12/2021 à 48 204D.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000mD avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 5 000mD avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 3% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 6mD HTVA. Au 31/12/2021, ce crédit n'est pas encore mis en place.

- Au 31/12/2021, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2021, a supporté une charge de 148mD.

- La société ENNAKL a réalisé un chiffre d'affaires de 37 568 244D avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du 1er semestre 2022, une progression de 15,2% de ses approbations à 184,9MD contre 160,5MD à la même date en 2021. Cette progression est essentiellement due à la hausse des approbations liées au secteur touristique (+51,6%) et celles du secteur agricole (+51,9%), qui se sont établies respectivement à 33,9MD et 19,1MD.

Les mises en force de la société ont observé au terme de cette période une hausse (+7,6%) en s'établissant à 140,5MD contre 130,6MD à la même période en 2021.

Le total des engagements a reculé de 3,2% à 564MD contre 582,7MD à la même date de 2021, avec une baisse des engagements courants à 494MD et une hausse de 0,8% pour les engagements classés à 69,6MD

Au niveau de la rentabilité, et grâce à l'amélioration de l'activité, une augmentation du produit net de leasing de 20% a été enregistrée par rapport à la même période de l'exercice 2021.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70%.

En termes de mises en force, l'objectif retenu pour 2022 est de 277MD, soit une progression de 8% par rapport à 2021.

Pour la période allant de 2022 à 2026, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen de 8% sur la période.

En termes de qualité de portefeuille et de sa couverture par les provisions, il a été retenu un taux des actifs accrochés qui diminue pour atterrir à 7% en 2026 et un taux de couverture moyen supérieur à 75% sur toute la période 2022-2026.

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2022-2026 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2021. Les hypothèses sous-jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 24/05/2022.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2022-2026 par rapport aux informations prévisionnelles 2021-2025

Mises en force

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mises en force (prévision initiale)	250 000	287 500	322 000	357 420	393 162	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	256 000	277 000	299 160	323 093	348 940	376 855
Ecart	**2,40%**	**-3,65%**	**-7,09%**	**-9,60%**	**-11,25%**	
Commentaire	Les prévisions de 2021 ont été dépassées. L'objectif étant de conserver une part de marché raisonnable	L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérées compte tenu de la conjoncture actuelle.				

Marges financières et pré loyers :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Marges financières & pré loyers (prévision initiale)	68 725	70 461	75 444	82 877	89 627	
Marges financières & pré loyers (réalisées ou mises à jour)	68 441	69 195	76 692	84 943	93 889	100 102
Ecart	**-0,41%**	**-1,80%**	**1,65%**	**2,49%**	**4,76%**	
Commentaire	Les prévisions de 2021 ont été quasiment atteintes.	Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau des encours des emplois leasing à fin 2021				

Intérêts de retard :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts de retard (prévision initiale)	3 000	3 361	3 511	3 890	4 594	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	3 488	3 633	3 222	3 327	3 707	4 150
Ecart	**16,26%**	**8,09%**	**-8,23%**	**-14,47%**	**-19,30%**	
Commentaire	Les réalisations ont dépassé les prévisions initiales de 16% suite à un effort de recouvrement des intérêts de retards	Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

Variation des produits réservés :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation des produits réservés (prévision initiale)	-190	-270	-331	-496	-421	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	427	1 081	241	183	-59	419
Ecart	**-325,32%**	**-500,32%**	**-172,98%**	**-136,86%**	**-86,05%**	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une diminution de 325,3% par rapport aux prévisions initiales suite à la reprise sur la réservation des agios des clients	La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client				

Autres produits sur opérations de leasing :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 399	1 429	1 545	1 700	1 826	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	2 440	2 485	2 604	2 825	3 023	3 155
Ecart	**74,38%**	**73,96%**	**68,53%**	**66,12%**	**65,60%**	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales de 74,4% suite au dépassement des prévisions initiales en termes de mises en force	Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations				

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	443	250	250	250	250	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	429	443	250	250	250	250
Ecart	**-3,18%**	**77,20%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	
Commentaire	Les autres produits d'exploitation ont été inférieurs aux prévisions initiales de 3,2%	Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et cette abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres				

Refinancement :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)	-70 191	-8 831	24 763	42 536	35 311	
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)	25 552	-99 178	17 931	32 166	31 714	20 314
Ecart	**-136,40%**	**1023,07%**	**-27,59%**	**-24,38%**	**-10,19%**	
Commentaire	Le refinancement net des remboursements a dépassé les prévisions de 136% suite à la disponibilité de lignes étrangères	Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Charges financières nettes :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges financières (prévision initiale)	-38 793	-37 033	-39 500	-44 023	-48 651	
Charges financières (réalisés ou mis à jour)	-39 643	-39 068	-37 073	-42 219	-48 579	-53 338
Ecart	**2,19%**	**5,49%**	**-6,14%**	**-4,10%**	**-0,15%**	
Commentaire	En raison de la hausse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une augmentation de 2,2% par rapport aux prévisions initiales	La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

Produits de placement :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de placement (prévision initiale)	3 086	370	370	337	270	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	4 487	2 483	230	350	470	570
Ecart	**45,41%**	**571,17%**	**-37,84%**	**3,96%**	**74,07%**	
Commentaire	Les prévisions de 2021 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Charges du personnel :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges du personnel (prévision initiale)	-8 555	-9 577	-10 343	-11 171	-12 064	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	-8 743	-9 577	-10 343	-11 171	-12 064	-13 029
Ecart	**2,19%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	
Commentaire	Les charges du personnel ont augmenté de 2,2% par rapport aux prévisions initiales suite à de nouveaux recrutements	Les prévisions sont les mêmes que BP 2021-2025				

Autres charges d'exploitation :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	-3 171	-3 415	-3 778	-4 204	-4 640	-4 640
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	-3 190	-3 415	-3 706	-4 105	-4 527	-4 953
Ecart	**0,60%**	**0,00%**	**-1,90%**	**-2,35%**	**-2,45%**	
Commentaire	Les charges d'exploitation ont augmenté de 0,6% par rapport aux prévisions initiales suite au dépassement du niveau d'activité prévisionnel	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	-695	-731	-738	-745	-752	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	-692	-686	-721	-728	-736	-743
Ecart	**0,43%**	**-6,13%**	**-2,27%**	**-2,25%**	**-2,23%**	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 0,5% par rapport aux prévisions initiales	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations et d'un ajustement du taux de dotation ramené à 7%				

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	-700	-700	-700	-700	-700	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	-354	-350	-500	-800	-900	-1 000
Ecart	**-49,44%**	**-50,00%**	**-28,57%**	**14,29%**	**28,57%**	
Commentaire	Les réalisations ont diminué de 49,4 % par rapport aux prévisions initiales suite à une reprise sur provisions	Les prévisions ont été ajustées pour tenir compte de la dépréciation des réinvestissements exonérés annuels prévisionnels				

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en MD)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	-10 465	-7 366	-7 500	-7 424	-7 713	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	-10 773	-5 715	-6 326	-4 095	-2 914	-206
Ecart	**2,94%**	**-22,41%**	**-15,65%**	**-44,83%**	**-62,22%**	
Commentaire	Les réalisations ont été quasiment conformes aux prévisions initiales	Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel				

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant des créances classées	68 478	71 653	75 543	81 381	86 339	
Ratio des créances classées	11,50%	11,75%	11,50%	11,25%	11,00%	
Ratio de couverture des créances classées	76,00%	82,00%	87,00%	89,00%	92,00%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
Montant des créances classées	67 824	62 038	59 357	57 325	57 978	53 326
Ratio des créances classées	11,82%	10,50%	9,50%	8,50%	8,00%	7,00%
Ratio de couverture des créances classées	75,0%	78,0%	86,0%	89,0%	88,0%	90,0%

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30/06/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022

La confrontation des réalisations du premier semestre de l'exercice 2022 reflétée par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/06/2022 avec les prévisions établies pour l'année 2022 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en MD)	Indicateurs d'activité au 30/06/2022	Prévisions de l'année 2022	Pourcentage de réalisation
Mises en force	140 562	277 000	50,74%
Revenus nets de leasing	37 325	73 908	50,50%
Produit net de leasing	20 904	39 809	52,51%
Total des charges d'exploitation	6 900	13 678	50,45%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2022. En effet, la société a réalisé, au 30/06/2022, 50% de ses prévisions de mises en force et des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2022.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2022-2026 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2022 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, nous estimons que les mises en force s'établiront à 277 MD soit une progression de 8% par rapport à 2021.
- Pour le reste de la période nous tablons sur une croissance linéaire de 8% par an.
- Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2022-2026 est compris entre 14,75% et 15%

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Mises en force	256 000	277 000	299 160	323 093	348 940	376 855
Taux d'évolution		8%	8%	8%	8%	8%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2022-2026 :

Rubrique (en mD)	2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Intérêt et revenus assimilés (1)	**72 356**	**73 908**	**80 155**	**88 453**	**97 537**	**104 671**
Marges financières et pré loyers	68 441	69 195	76 692	84 943	93 889	100 102
Intérêt de retard	3 488	3 633	3 222	3 327	3 707	4 150
Variation des produits réservés	427	1 081	241	183	(59)	419
Autres produits sur opérations de leasing (2)	**2 440**	**2 485**	**2 604**	**2 825**	**3 023**	**3 155**
Produits de leasing (1) + (2)	**74 796**	**76 394**	**82 760**	**91 277**	**100 561**	**107 827**

- Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront en fonction de l'évolution des revenus nets de leasing
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) est déterminée sur la base d'un stock d'agios réservés de fin d'année équivalent à 9 % de la masse des créances classées.
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) suivent la tendance de l'évolution de l'encours.

Autres produits d'exploitation :

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Autres produits d'exploitation	429	443	250	250	250	250

Pour cette rubrique, on estime une légère hausse pour l'exercice 2022, et par la suite une stagnation pour la période restante.

Refinancement et Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2022 à 2026 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en Milliers Dinars)	2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026
Emprunts obligataires (70%)	40 000	31 500	104 300	118 300	119 700	113 400
Crédits bancaires (30%)	117 488	13 500	44 700	50 700	51 300	48 600
Refinancement	**157 488**	**45 000**	**149 000**	**169 000**	**171 000**	**162 000**

Pour les besoins de simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	-39 643	-39 068	-37 073	-42 219	-48 579	-53 338

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2021.
- Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 10,5% en 2022 à 12% en 2026.

Produits de placement :

(en Milliers Dinars)	2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Produit des placements CT		2 313				
Dividende (Participation directe)		150	150	150	150	150
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	4 487	20	20	20	20	20
Produits / nouveaux crédits participatifs	0	0	75	225	375	500
Réservation/ produits des crédits participatif (20%)	0	0	-15	-45	-75	-100
Produits de placement	**4 487**	**2 483**	**230**	**350**	**470**	**570**

Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade.

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Charges du personnel	-8 743	-9 577	-10 343	-11 171	-12 064	-13 029

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation sont réparties comme suit :

- 70% de charges fixes qui augmentent annuellement de 7%
- 30% de charges variables qui suivent la tendance d'évolution de l'encours du portefeuille leasing

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Autres charges d'exploitation	-3 190	-3 415	-3 706	-4 105	-4 527	-4 953

Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres. La dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Dotations aux amortissements	-692	-686	-721	-728	-736	-743

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

Qualité du portefeuille-client	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Montant des créances classées (mD)	67 824	62 038	59 357	57 325	57 978	53 326
Ratio des créances classées	11,82%	10,50%	9,50%	8,50%	8,00%	7,00%
Ratio de couverture des créances classées	75,00%	78,00%	86,00%	89,00%	88,00%	90,00%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2022-2026 comme suit :

Rubrique (en mD)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	10 539	4 611	4 899	2 155	940	-1 605
Dotation aux provisions pour risque	430	350	129	239	215	143
Dotation aux provisions collective	-196	754	1 299	1 701	1 759	1 668
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**10 773**	**5 715**	**6 326**	**4 095**	**2 914**	**206**

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Une dotation annuelle a été retenue allant de 350 milles dinars en 2022 à 1 Million de dinars en 2026

Rubrique (en mD)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-354	-350	-500	-800	-900	-1 000

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 38% du résultat comptable avant impôts.

Distribution des dividendes :

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(en Milliers Dinars)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Capital	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Dividendes	6 500	7 475	10 075	12 675	14 625	16 575
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,230	0,310	0,390	0,450	0,510
Résultat/ action	0,349	0,409	0,481	0,552	0,604	0,677

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

(em mD)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Créances de leasing	**528 919**	**538 829**	**564 564**	**612 407**	**655 474**	**684 080**
MEF		*277 000*	*299 160*	*323 093*	*348 940*	*376 855*
Remboursement du principal		*-240 644*	*-246 484*	*-247 021*	*-275 253*	*-315 476*
Sortie anticipée		*-26 446*	*-26 941*	*-28 228*	*-30 620*	*-32 774*
Moins : provisions	-48 432	-53 529	-59 416	-63 079	-65 643	-65 703
Total	**480 487**	**485 301**	**505 148**	**549 328**	**589 831**	**618 377**
Clients et comptes rattachés	**48 336**	**55 892**	**64 442**	**66 532**	**74 143**	**83 003**
Radiation prévisionnelle		*6 000*	*2 000*	*2 000*	*1 000*	*1 000*
Moins : provisions et agios réservés	-12 249	-5 437	-3 505	-1 515	-709	706
	36 086	**50 455**	**60 937**	**65 017**	**73 434**	**83 709**
Total des créances sur la clientèle	**516 574**	**535 756**	**566 084**	**614 345**	**663 265**	**702 086**

- ***Investissements bruts en contrats de leasing :***

L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés à 5% de l'encours.

Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

- ***Clients et comptes rattachés :***

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen se situant aux environs de 85 % sur la période 2022-2026.

- ***Provisions et agios réservés (Couverture)***

L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

Rubrique (mD)	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Immobilisations financières [1]	30 348	30 348	33 348	33 848	32 348	30 848
Participation		*0*	*3 000*	*3 000*	*3 000*	*3 000*
Cession		*0*	*0*	*2 500*	*4 500*	*4 500*
Moins : provisions [2]	-8 105	-8 455	-8 955	-9 755	-10 655	-11 655
Immobilisations financières nettes [1] +[2]	**22 244**	**21 894**	**24 394**	**24 094**	**21 694**	**19 194**

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, se présente comme suit :

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Immobilisations propres	9 343	9 460	9 946	10 046	10 146	10 246
Moins : amortissements	-5 543	-6 229	-6 950	-7 679	-8 414	-9 157
Immobilisations propres nettes	**3 800**	**3 231**	**2 996**	**2 367**	**1 732**	**1 089**

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7,25% de la valeur brute.

5. Autres actifs :

Une augmentation annuelle forfaitaire de 50mD a été retenue pour ce poste.

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Autres actifs	12 461	12 511	12 561	12 611	12 661	12 711
Moins : provisions	-340	-340	-340	-340	-340	-340
Autres actifs nets	**12 121**	**12 171**	**12 221**	**12 271**	**12 321**	**12 371**

6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Emprunts et ressources spéciales	**469 809**	**370 631**	**388 562**	**420 728**	**452 443**	**471 757**
Renouvellement CCT		22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Refinancement CMT		23 000	127 000	147 000	149 000	140 000
Remboursement		122 178	109 069	114 834	117 286	119 686

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Dettes envers la clientèle	3 590	3 885	4 195	4 531	4 893	5 285
Taux d'évolution		8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%

8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Fournisseurs et comptes rattachés	66 144	71 570	77 296	83 480	90 158	97 371
Taux d'évolution		8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel se détaille comme suit :

Rubrique	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Autres passifs	9 226	10 038	10 301	10 920	11 430	11 919
Taux d'évolution		9,0%	3,0%	6,0%	5,0%	4,0%

10. Réserves et résultats reportés

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées et des dotations au fonds de réserves extraordinaires et de réserves pour réinvestissements exonérés.

(en mD)	2 021*	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Capital initial	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Nouvelle prime d'émission/augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Capital final	**32 500**	**32 500**	**32 500**	**32 500**	**32 500**	**32 500**
Prime d'émission	0	0	0	0	0	0
Réserve légale	3 153	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250
Autres réserves	62 071	60 311	63 311	66 311	69 311	72 311
Résultat reporté	1 612	8 108	10 936	13 502	15 756	17 746
Résultat	11 333	13 303	15 641	17 929	19 615	22 006
Total des capitaux propres	**110 669**	**117 472**	**125 638**	**133 492**	**140 432**	**147 813**
Dotation réserve légale	97*	0	0	0	0	0
Dotation Réinvest exonéré	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Reprise Réinvest exonéré	1 760	0	0	0	0	0
Dividende	6 500	7 475	10 075	12 675	14 625	16 575
Résultat reporté après affectation	8 108	10 936	13 502	15 756	17 746	20 177
Réserve légale après affectation	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250
Autres réserves après affectation	60 311	63 311	66 311	69 311	72 311	75 311
Div/action	0,2	0,23	0,31	0,39	0,45	0,51
Rst/action	0,349	0,409	0,481	0,552	0,604	0,677

**Le BP a été élaboré selon l'hypothèse d'une dotation aux réserves légales de 97mD qui permet d'atteindre les réserves légales réglementaires, soit 10% du capital. Ce montant diffère de celui affecté par l'AGO du 07/04/2022 portant affectation du résultat relatif à l'exercice 2021 qui s'élève à 735mD*

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

(en dinars)	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
ACTIF						
Liquidités et équivalents de liquidités	6 773	545	298	75	346	405
Placements à court terme	98 079	0	0	0	0	0
Créances issues d'opérations de leasing	516 574	535 756	566 084	614 345	663 265	702 086
Placements à long terme	22 244	21 894	24 394	24 094	21 694	19 194
Valeurs immobilisées	3 800	3 231	2 996	2 367	1 732	1 089
Autres actifs	12 121	12 171	12 221	12 271	12 321	12 371
Total de l'actif	**659 589**	**573 597**	**605 993**	**653 152**	**699 358**	**735 144**
PASSIF						
Concours bancaires et dettes rattachées	150	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes rattachées	469 809	370 631	388 562	420 728	452 443	472 757
Dettes envers la clientèle	3 590	3 885	4 195	4 531	4 893	5 285
Fournisseurs et comptes rattachés	66 144	71 570	77 296	83 480	90 158	97 371
Autres passifs	9 226	10 038	10 301	10 920	11 430	11 919
Total du passif	**548 920**	**456 124**	**480 354**	**519 659**	**558 924**	**587 332**
CAPITAUX PROPRES						
Capital	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserves	65 224	63 561	66 561	69 561	72 561	75 561
Résultats reportés	1 612	8 108	10 936	13 502	15 756	17 746
Résultat de l'exercice	11 333	13 303	15 641	17 929	19 615	22 006
Total des capitaux propres	**110 669**	**117 472**	**125 638**	**133 492**	**140 432**	**147 813**
Total passif et capitaux propres	**659 589**	**573 596**	**605 992**	**653 151**	**699 356**	**735 144**

Etat de résultats prévisionnels

(en dinars)	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Revenus de leasing	68 441	69 195	76 692	84 943	93 889	100 102
Intérêts de retard	3 488	3 633	3 222	3 327	3 707	4 150
Variation des produits réservés	427	1 081	241	183	-59	419
Autres produits de leasing	2 440	2 485	2 604	2 825	3 023	3 155
Total des produits de leasing	**74 796**	**76 394**	**82 760**	**91 277**	**100 561**	**107 827**
Charges financières nettes	(39 643)	(39 068)	(37 073)	(42 219)	(48 579)	(53 338)
Produits des placements	4 487	2 483	230	350	470	570
PRODUIT NET DE LEASING	**39 639**	**39 809**	**45 916**	**49 408**	**52 451**	**55 059**
Autres produits d'exploitation	429	443	250	250	250	250
Charges de personnel	(8 743)	(9 577)	(10 343)	(11 171)	(12 064)	(13 029)
Autres charges d'exploitation	(3 190)	(3 415)	(3 706)	(4 105)	(4 527)	(4 953)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	-692	-686	-721	(728)	(736)	(743)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	**27 444**	**26 574**	**31 396**	**33 655**	**35 374**	**36 583**
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(10 773)	(5 715)	(6 326)	(4 095)	(2 914)	(206)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(354)	(350)	(500)	(800)	(900)	(1 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**16 317**	**20 509**	**24 570**	**28 759**	**31 561**	**35 378**
Autres gains ordinaires	542	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	(19)	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	**16 840**	**20 509**	**24 570**	**28 759**	**31 561**	**35 378**
Impôt sur les bénéfices	(5 506)	(7 206)	(8 929)	(10 830)	(11 945)	(13 372)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**11 333**	**13 303**	**15 641**	**17 929**	**19 615**	**22 006**

**IS + Eléments extraordinaires*

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

(en mD)	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION						
Encaissements clients	393 953	386 998	405 595	424 187	466 593	522 841
Décaissements leasing	(289 444)	(318 664)	(344 292)	(371 835)	(401 582)	(433 708)
Encaissements autres que leasing	1 039	0	0	0	0	0
Décaissements autres que leasing	(6 430)	(3 004)	(3 622)	(3 775)	(4 282)	(4 657)
Décaissements personnel	(4 131)	(4 789)	(5 172)	(5 585)	(6 032)	(6 515)
Intérêts payés	(71 500)	98 079	0	0	0	0
Intérêts perçus	(36 227)	(39 068)	(37 073)	(42 219)	(48 579)	(53 338)
Acquisition/Cession de placements à court terme	4 341	2 483	230	350	470	570
Impôts et taxes payés à l'Etat	(27 866)	(22 318)	(22 884)	(22 837)	(26 757)	(32 222)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**(36 266)**	**99 717**	**(7 217)**	**(21 714)**	**(20 169)**	**(7 029)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(5 000)	(117)	(486)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	2 544	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(335)	0	(3 000)	(3 000)	(3 000)	(3 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	624	0	0	2 500	4 500	4 500
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(2 167)**	**(117)**	**(3 486)**	**(600)**	**1 400**	**1 400**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0	0
Encaissement dividendes et autres distributions	(2 437)	(6 500)	(7 475)	(10 075)	(12 675)	(14 625)
Encaissements provenant des emprunts	157 488	23 000	127 000	147 000	149 000	140 000
Remboursement des emprunts	(131 936)	(122 178)	(109 069)	(114 834)	(117 286)	(119 686)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**23 115**	**(105 678)**	**10 456**	**22 091**	**19 039**	**5 689**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(15 318)	(6 077)	(247)	(223)	271	60
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	21 941	6 623	545	298	75	346
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**6 623**	**545**	**298**	**75**	**346**	**405**

6.2.5. Emplois, ressources et cash-flows disponibles pour les actionnaires

(en mD)	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Bénéfice net	11 333	13 303	15 641	17 929	19 615	22 006
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	692	686	721	728	736	743
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	10 773	5 715	6 326	4 095	2 914	206
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	354	350	500	800	900	1 000
Marge brute d'autofinancement	**23 152**	**20 054**	**23 188**	**23 553**	**24 165**	**23 955**

6.2.6. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Résultat net de la période (1)	11 333	13 303	15 641	17 929	19 615	22 006
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	538 817	557 650	590 478	638 438	684 959	721 279
Fonds propres (avant résultat net) (3)	99 336	104 169	109 997	115 563	120 817	125 807
Capitaux propres avant affectation	110 669	117 472	125 638	133 492	140 432	147 813
Créances issues d'opérations de leasing	516 574	535 756	566 084	614 345	663 265	702 086
Créances classées (4)	67 824	62 038	59 357	57 325	57 978	53 326
Emprunts et ressources spéciales (7)	469 809	370 631	388 562	420 728	452 443	472 757
Charges financières	39 643	39 068	37 073	42 219	48 579	53 338
Charges du personnel	8 743	9 577	10 343	11 171	12 064	13 029
Autres charges d'exploitation	3 190	3 415	3 706	4 105	4 527	4 953
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	692	686	721	728	736	743
Total charges d'exploitation* (8)	12 625	13 678	14 771	16 004	17 326	18 725
Produits nets (9)	39 639	39 809	45 916	49 408	52 451	55 059
Total bilan (11)	659 589	573 596	605 992	653 151	699 356	735 144
Total des produits de Leasing	74 796	76 394	82 760	91 277	100 561	107 827
Dettes envers la clientèle	3 590	3 885	4 195	4 531	4 893	5 285
Placements à long terme	22 244	21 894	24 394	24 094	21 694	19 194

** Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées*

Ratios propres aux sociétés de leasing	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Taux de créances classées	11,8%	10,5%	9,5%	8,5%	8,0%	7,0%
Ratio de couverture des créances classées	75,0%	78,0%	86,0%	89,0%	88,0%	90,0%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	12,6%	11,1%	10,1%	9,0%	8,5%	7,4%

Ratios de structure	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	16,8%	20,5%	20,7%	20,4%	20,1%	20,1%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	71,2%	64,6%	64,1%	64,4%	64,7%	64,3%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	78,3%	93,4%	93,4%	94,1%	94,8%	95,5%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	91,6%	69,9%	69,4%	69,2%	69,0%	68,1%

Ratios de gestion	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
Charges du personnel / Produits nets	22,1%	24,1%	22,5%	22,6%	23,0%	23,7%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	39,9%	38,2%	41,7%	42,8%	43,4%	43,8%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	31,8%	34,4%	32,2%	32,4%	33,0%	34,0%

Ratios de rentabilité	2 021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	11,4%	12,8%	14,2%	15,5%	16,2%	17,5%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	1,7%	2,3%	2,6%	2,7%	2,8%	3,0%
Résultat net / Produits nets	28,6%	33,4%	34,1%	36,3%	37,4%	40,0%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,5%	14,3%	14,6%	14,9%	15,2%	15,4%
Produits nets / Total Bilan	6,0%	6,9%	7,6%	7,6%	7,5%	7,5%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle

F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Member of DFK International
02, Rue 7299 – El Menzah 9 A -1013 Tunis
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294
Fax. :00 216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

ARAB TUNISIAN LEASE
Rapport des Commissaires aux Comptes sur
L'examen d'informations financières prévisionnelles pour la période 2022-2026

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2022-2026, tels qu'elles sont jointes au présent rapport et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

Rubrique en milliers dinars	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Revenus nets de leasing	39 639	39 809	45 916	49 408	52 451	55 059
Résultat net de l'exercice	11 333	13 303	15 641	17 929	19 615	22 006
Mise en Force	250 000	277 000	299 200	323 100	348 900	376 900
Refinancement	157 488	45 000	149 000	169 000	171 000	162 000

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 20 Juin 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG	**Cabinet CMC**
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	**Mr Chérif BEN ZINA**